

Les délibérations du Conseil Municipal de 1882 à 1933 : extraits

Relevés Sandra BARBRY

1882, 8 mai.- Compte du Bureau de Bienfaisance pour 1881. Présents: Mm MACAUX(Maire), DAUSQUES Pierre-Joseph, COCQUEREL Constantin et DELHELLE Emile. Dépenses: 731,76 F ; Recettes: 840,76 Soit un excédent de 109frs

1882, 8 mai - Approbation du Compte Communal pour 1881. Présents: Mm MACAUX, AVOT(Adjoint), GOIDIN, DECROIX, DELHELLE, DAUSQUES, Pierre-Joseph, DAUSQUES, Edmond, COCQUEREL et COURBOIS Pierre ;Recettes : 20408,12. Dépenses : 18935,32F. Soit un excédents de 1472,80 F

1882, 8 mai - Nomination d'une commission municipale pour surveiller et encourager la Fréquentation des Écoles : cf. loi du 28/3/1882 Sont élus membres : AVOT Emile (adjoint), DELHELLE Emile (conseiller municipal), GOIDIN Valentin et COCQUEREL Constantin. Création d'une caisse des Ecoles rendu obligatoire par la loi, pour but de faciliter la Fréquentation des classes en récompensant les élèves méritants et d'aider les élèves défavorisés. (Distribution de livres, vêtements chaussures...) Les ressources de cette caisse dépendent des subventions de la commune, du département et de l'état mais aussi des dons en espèces ou en nature du bureau de bienfaisance. Pour sa création, vote d'un crédit additionnel de 60F pour 1882 et d'une subvention de 200 F au budget de 1883.

1882,8 mai - Projet de construction de locaux scolaires M. le maire rappelle qu'il y a 3 ans par suite d'agrandissement des classes, la commune a dû louer moyennant une somme assez élevée et cela provisoirement une maison pour loger l'instituteur. Cette situation est jugée intolérable par l'administration académique. D'où la nécessité de construire un logement pour l'instituteur mais aussi d'établir une troisième classe suite à l'accroissement constant de la population qui se fera sentir par suite de l'arrivée dans la commune d'un assez grand nombre d'ouvriers et d'employés pour l'exploitation de la deuxième ligne d'Anvin à Calais. Solution : transformer le presbytère (attenant au terrain de l'école et se trouvant à quelques mètres seulement des classes) en logement pour l'instituteur d'autant plus que sur son terrain on peut établir une ou plusieurs constructions scolaires si nécessaire. Par ailleurs le maire envisage de construire un autre presbytère sur le terrain (26 ares 68)près de l'église donné par le Doyen Gérard et de faire divers travaux à l'école des filles. Dépense évaluée à 10.941 F. Une subvention de 8.441 F est demandée au département et à l'état, vu les sacrifices effectués ces dernières années : installation du marché, du télégraphe, construction de chemin, nouveau cimetière, d'un pont sur la Nielle au chemin de grande communication n°202.

1882, 8 mai - Projet de construction d'un presbytère. Le conseil vote la construction du presbytère sur le terrain donné par le Doyen Gérard. Dépense évaluée à 15.054, 94F.

1882, 6 mai -Location de la Maison CAUX. Autorisation de M. le Maire pour servir de logement à l'Instituteur. Projet de Construction de 2 Ponts en briques vers LIAUWETTE au marais indivis avec Setques. Projet de Construction du chemin conduisant au cimetière et établissement de barrières à l'entrée. Votes de crédits supplémentaires pour travaux aux bâtiments du marché (200f) et chemins et barrières du cimetière (400f). Installation de M. PANNIER en qualité d'instituteur -adjoint à l'école des garçons le 01/10/1882.

1882, 29 octobre- Installation de Mme MASSELOT Marie Justine comme Institutrice-adjointe à l'école des filles le 29/10/1882. Vote d'un complément de 2800F pour la construction du Presbytère.

1882, 12 novembre- Installation de Matériel d'éclairage. Demande de dispense de l'adjudication pour l'installation de 12 réverbères coûtant 900f environ.

1882, 25 décembre- Nomination des délégués pour la révision des Listes Electorales pour 1883. Sont désignés M. FENET Henri, DAUSQUE Edmond et DAUSQUE Pierre Joseph.

1883, 5 mars- Projet de construction de locaux scolaires (Séance du 05/03/1883) avec notamment l'aménagement d'une bibliothèque (devis de 700 F)

1883, 5 mars- -Projet de Reconstitution du Corps des Sapeurs Pompiers. Le Conseil s'engage à subvenir pendant 5 ans aux dépenses énumérées dans l'article 29 du décret réglementaire en date du 29/12/1875.

1883, 10 mai- Approbation du Compte de la Commune pour 1882. Total des Recettes : 27160,76F. Total des Dépenses : 23318,66F. Soit un excédent de 3841,90 F

1883, 17 juin - Soutiens de famille. Avis favorable pour dispense de Service Militaire pour CAROULLE Eugène Amand Joseph, BLONDEL Jules Auguste Elisée et LESCOUTRE Auguste Ferdinand Henri (classe 1882)

1883, 17 juin- M. COCQUEREL Constantin nommé membre du bureau de bienfaisance

1883, 5 août- Vote d'une somme de 800F pour construire un mur de clôture au Presbytère

1883, 2 décembre- Approbation du projet de construction du Chemin du Val à Acquin. Il s'agit du chemin vicinal n°10 (partie emprise entre le chemin du Val et le territoire d'Acquin)

1884, 24 février--Avis des actes de ventes pour emprises de terrain Pour l'élargissement du chemin d'Acquembronne ,ont été vendus à la commune: 2ares18ca par VASSEUR Florine, 55ca par BAYARD Céline épouse de HOUILLIER Georges, 37ca par CAUX Omer et 13ca par DEVIGNE Florentine épouse de LEGRIN J.B.

1884, 18 mars : Approbation du communal pour 1883. Recettes: 31254,24F. Dépenses: 24314,18F Soit un boni de 6940,06F

1884, 18 mai- Installation du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 04/05/1884. Sont élus: M. DECROIX Augustin (le plus âgé), GAYMAY Alexandre, GOIDIN Valentin, GOSSELIN Edouard, DAUSQUE Edmond, DAUSQUE Pierre Joseph, COURBOIS Pierre, HOCHART-PRUDHOMME, MACAUX J.B, AVOT Emile, FENET-DELANNOY et DELHELLE Emile. M. DECROIX Augustin proclamé Maire et M. GOIDIN Valentin proclamé Adjoint.

1884, 26 juin- Nomination de deux Membres du bureau de bienfaisance. Il s'agit de M. GERARD curé-doyen et M. FENET Henri conseiller municipal.

Arrêté de mise en régie concernant la construction du Presbytère:

Vu les devis et cahier des charges des travaux de construction d'un Presbytère approuvés de M. le Préfet le 15/01/1883, vu le procès verbal d'adjudication passé le 11/02/1883 au profit du Sieur HERMANT Célestin entrepreneur à Longuenesse et approuvé par M. le Préfet le 15 février dernier et vu le retard des travaux (ils devaient finir le 15/08/1883) ,le Conseil déclare que les travaux restants à terminer seront exécutés par voie de régie et aux frais de l'entrepreneur.

1884, 3 août -Nomination de Mrs GOIDIN, FENET, DAUSQUE Edmond et HOCHART à la Commission Municipale Scolaire. Cela pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles.

Félicitations du Conseil Municipal à l'encontre de Sœur BRIGITTE directrice de l'asile maternel récompensée par M. le Ministre de L'Instruction Publique pour son zèle et son dévouement.

1884, 14 septembre-- Maintien de la barrière au chemin Mal Gouverne Cela suite à la réclamation des habitants de Samettes qui s'opposent à l'avis du Sous-Préfet qui veut supprimer cette barrière à vantail ouverte et fermée par un gardien à poste- fixe.(Arrêté du 07/03/1878). En effet, pour les riverains ce passage est très fréquenté (plus de 100 voitures par jour!).Il le sera encore plus avec la prochaine installation d'une usine à ciment. En plus la commune de Lumbres possède au hameau de Samettes ,tout à fait contigu à ce passage un très beau marais à un grand nombre de bestiaux non gardés viennent y paître journallement d'où les risques d'accident.

Installation de M. ROBILLIARD comme instituteur-adjoint le 01/10/1884 à l'école des garçons.

Installation de Mme WATTEBLED le 01/10/1884 à L'école des filles comme institutrice publique.

1884, 16 novembre- Demande d'un facteur pour la commune de Lumbres. Vu l'importance croissante de la commune et la réclamation des commerçants et industriels qui reçoivent leur courrier tard et que le facteur desservant Lumbres à de plus 3 autres communes à satisfaire, le Conseil sollicite le Directeur des Postes pour la nomination d'un facteur spécial pour Lumbres.

1884, 14 décembre--Demande pour le rétablissement des deux trains du soir. En effet, le conseil regrette la suppression des deux trains du soir partant de Boulogne à 8h56 et de St Omer à 9h44. Ceci nuit gravement aux intérêts de Lumbres et aux communes voisines surtout au moment du commerce ,l'industrie et surtout l'agriculture subissent une si violente crise.

1884, 21 décembre- Nomination des délégués en vue de l'élection de deux sénateurs le 25 janvier 1885. Ceci en remplacement de M. DEVAUX décédé et de M. BOUCHER-CADART démissionnaire. Ont été proclamés délégués Mrs DECROIX Augustin et GOSSELIN Edouard avec comme suppléant M. GOIDIN Edouard.

1885, 18 mars- --Aliénation d'une parcelle de 73ca au profit de la Compagnie du Chemin de Fer du nord. Accord du Conseil pour l'agrandissement de la Gare de Lumbres au chemin d'Elnes.

1885, ? mai- Construction scolaire. Par décision du 27/04/1885 le Ministre de L'Instruction Publique ,des Beaux Arts et des Cultes, la commune est admise à emprunter à la caisse des écoles une somme de 4800F pour la construction d'une 3ème classe à l'école des garçons et pour des travaux d'appropriation à l'école des filles.

1885, 8 juin- Soutien de famille. Avis favorable pour l'exemption du service militaire à MINET Léon dont le père est infirme et à BAROUX Henri chargé de famille, tous deux de la classe 1884.

1885, 9 août -Création d'emploi d'un 2ème adjoint à l'école des garçons et d'une institutrice-adjointe à l'école des filles

1886, 14 février --Nomination des délégués en vue de l'élection sénatoriale du 14/02/1886. Mrs DECROIX Augustin et GOSSELIN Edouard ont été proclamés délégués avec M. FENET Henri comme suppléant.

Installation de Mme MASSELOT nommée institutrice publique(le 02/07/1886)

1887, 8 février--Requête du Conseil pour la création d'un poste d'institutrice -adjointe à l'école des filles l'école est fréquentée par 93 élèves. Une demande avait déjà été formulée à l'administration supérieure le 10/09/1883.

1887, 20 février- Accord pour l'établissement d'un champ de tir

Nomination de Mlle LARDEUR Léonie en qualité de stagiaire à l'école des filles (06/03/1887)

1887, 17 avril- Condoléances exprimés en faveur de M. MACAUX ancien maire décédé récemment vu les services rendu par celui-ci à la commune.

Nomination de M. BOUCHEZ Damase en qualité de stagiaire à l'école des garçons (18/04/1887)

1887, 6 août -Nomination de M. DAUSQUE Jules César, facteur rural comme garde-champêtre de la commune en remplacement de M. GOURDON démissionnaire

1887, 7 août -Dispense de service militaire accordée aux sieurs SOURDEVAL Eugène Joseph Louis, FASQUELLE Constantin Joseph et COUBRONNE Charles Joseph tous trois de la classe 1886 pour cause de soutien de famille

-Nomination de M. AVARRE comme instituteur-adjoint à l'école des garçons (le 02/10/1887)

1888, 25 mars -Indemnité payée à M. MERCIER, marchand de grains pour l'emprise faite sur sa propriété sise rue du Marais:125F d'accordés

1888, 28 août -Indemnités accordés aux nommés REGNIER-FASQUELLE et FASQUELLE Eléonore de125F pour l'emprise de terrain faite sur leur propriété par suite de la construction de la rue du Marais mais le conseil refuse l'indemnité de 600F réclamée par Mlle Emilie CLEM pour une emprise de terrain aussi sur la rue du Marais.

1888, 20 mai -Installation du Conseil Municipal Sont nommés conseillers: Mrs BRONCQUART Henri, ROUYER Louis, AVOT Emile, DECROIX Augustin, PETIT Julien, DELHELLE Emile, DEFIEZ Basile, NEVEU Oscar, GOIDIN Valentin, FENET Henri, ESBRAIRE Jules, HOCHART-PRUDHOMME. M. ROUYER est élu maire et M. BRONCQUART adjoint.

1888, 22 juin -- Approbation du compte communal de 1887. Recettes: 20646,26. Dépenses: 17536,58F. Soit 1 excédent de 3109,68 F

Demandes de dispense du service militaire accordées à FLAMENT Léon Joseph Octave, CARPENTIER Théophile François Joseph et CAROULLE Gustave Joseph Amand de la classe 1887 pour raison de soutien de famille.

1888, 8 juillet- Taxes pour le marché Sous réserve de M. le Préfet, le Maire propose de percevoir à compter du 01/08/1888 des droits de places pour les marchandises exposées jour du marché. Il sera donc perçu 0F10 par mètre courant d'étalage. Le garde-champêtre sera chargé de percevoir les taxes dans le but de faire rentrer 2000F dans la caisse du receveur municipal.(décret du 21/09/1807)

1888, 25 novembre -Arrangement à l'amiable pour emprise de terrain concernant les nommés MERCIER-FASQUELLE Eléonore de Lumbres et REGNIER-FASQUELLE d'Elnes pour l'élargissement du chemin n°12 dit Rue du Marais.

1889, 4 janvier- Installation de M. SOLON en qualité d'instituteur- adjoint à l'école des garçons

1889, 30 mai- Approbation du Compte Communal. M. DROUVIN ,receveur municipal déclare les comptes suivants: Recettes: 22123,20F. Dépenses:18646,21F Soit un boni de 3476,99F

1889, 18 août- Demande d'un curage d'un fossé au Val de Lumbres. En effet, le ravin dit de la LongueRecque formant la construction du fossé latéral de droite du chemin vicinal ordinaire n°9 DU Val à QUELMES est en mauvais état

1889, 17 septembre -Le conseil vote la somme de 30F à titre de souscription pour l'élévation d'une statue au Général Faidherbe

- Mrs DELHELLE et NEVEU sont chargés d'établir la liste des personnes nécessitantes victimes des inondations de 1889.

1890, 16 février- Maintien du droit de parcours et de vaine pâture aux habitants de LUMBRES. Ce droit assurant surtout aux habitants peu aisés de la commune une ressource exceptionnelle pour nourrir leurs bestiaux. Depuis toujours, les vaches des habitants du Val vont paître sur les monts dits "de Quelmes" et ce même avantage existe pour les habitants de Lumbres à l'égard des près de Setques

--Installation de Mlle LECOUTRE Marie à l'école des filles comme institutrice adjointe(16/4/1890)

1890, 5 juin -Approbation du compte communal pour 1889. Recettes: 23406,85F. Dépenses:19058,93F Soit un boni de 4347,92

Installation de Mlle FLAMENT comme institutrice adjointe le 01/10/1890 à l'école des filles

1890,16 novembre- Réclamation faite par les habitants pour obtenir de la Compagnie du Chemin de fer d'Anvin à Calais un arrêt au passage à niveau de la Route Nationale près de la maison DUWIKUET

1890, 30 septembre- Nomination de Mrs ROUYER (Maire) et BRONCQUART comme délégués sénatoriaux en vue de l'élection des quatre sénateurs du département le 04/01/1891. M. NEVEU Oscar a été élu suppléant

Secours extraordinaire de 200F accordé par lettre préfectorale du 02/02/1891 au bureau de bienfaisance en faveur des victimes des inondations du mois de janvier 1891

1891, 11 juin- Approbation du compte communal pour 1890. Recettes:18565,37F. Dépenses:14294,88F Soit 1 boni de 4270,494F

-Installation de M. BREUVAL en qualité d'instituteur stagiaire à l'école des garçons le 01/10/1891

1892, 15 mai- -Nomination des délégués en vue des élections sénatoriales du 15/05/1892. .Sont élus Mrs BRONCQUART et PETIT avec suppléant M. NEVEU Oscar.

--Installation de Mlle MAGREZ à l'école des filles comme stagiaire le 28/04/1892

1892, 18 mai - installation du nouveau conseil municipal. Suite aux élections des 1er et 8 mai 1892, les nouveaux conseillers sont: Mrs BRONCQUART Henri, DECROIX Augustin, PETIT Julien, AVOT Emile, NEVEU Oscar, DEFIEZ Basile, ESBRAIRE Jules, COIGNON Désiré, NOYELLE Charles, ROUYER Louis, DAUSQUES Edmond et GOIDIN Valentin. M. BRONCQUART Henri est élu maire. M. ROUYER Louis est élu adjoint mais refuse le mandat. C'est M. PETIT Julien qui est élu en remplacement lors de la séance du 29/05/1892

Installation de Melle CARON comme stagiaire à l'école des filles le 28/05/1892

1892, 14 juin -Examen du compte municipal pour 1891. Recettes:18893F. Dépenses:14126,33F. Soit 1 boni de 4766,67F. Avec ce reliquat, le conseil décide la construction d'un mur de soutènement à la rivière du Bléquin au chemin n°131 dont la dépense s'élève à 3700F

-Suite à de nombreuses réclamations des commerçants et industriels, le Conseil demande à la Compagnie du Nord l'établissement d'un train supplémentaire vers 16h allant sur Boulogne

-Installation de Mlle FACOMPRES(depuis peu Mme BREUVAL) à l'école des filles en qualité de stagiaire le 02/02/1893

1893, 1 juin -Approbation du compte administratif pour 1892. Recettes:18956,26F. Dépenses:11999,24F Soit 1 boni de 6957,02F

-Approbation du compte du bureau de bienfaisance pour 1892F. Recettes:1016,31F. Dépenses:888,26F. Soit 1 boni de 128,05F

-Approbation des legs de Mme DARNET et de M. CHARLEMAGNE à la fabrique de l'église de LUMBRES pour services religieux.

-Installation de M. PIQUET en qualité d'instituteur- stagiaire à l'école des garçons.

1894, 13 mai- Approbation du compte du bureau de bienfaisance pour 1893. Recettes:1158,49F Dépenses:586,96F. Soit 1 boni de 571,53F.

-Installation de M. DEFOSSEUX en qualité d'instituteur stagiaire à l'école des garçons le 24/01/1895 et de Mlle DEVYNCK en qualité d'institutrice stagiaire à l'école des filles.

1895, 15 avril - En reconnaissance des services rendus à la commune pendant 45 ans, le conseil cède gratuitement le terrain nécessaire à la sépulture de M. le doyen GERARD (à coté du calvaire dans le cimetière communal)

1895, 6 juin -Approbation du compte administratif pour 1894. Recettes:18084,38F. Dépenses:13723,61F Soit 1 boni de 4360,77F

-Approbation du compte du bureau de bienfaisance pour 1894. Recettes:1376,14F. Dépenses:826,45F. Soit 1 boni de 549,69F.

1895, 11 août -:Autorisation à M.CANONNE-VERSCHAVE de placer des poteaux contre les saules dans le marais indivis avec SETQUES en vue d'établir une ligne téléphonique entre LUMBRES et SETQUES.

1895, 6 octobre -Installation de Mlle VERBAIL en qualité d'institutrice stagiaire à l'école des filles.

1895,10 novembre- vote d'une indemnité de 150F au Sieur DAUSQUES-FASQUELLE Joseph, cultivateur à Samettes pour perte de récoltes et dommages lors de la crue du 30/10/1894

1896, 16 février- vote d'un crédit de 25 francs pour l'érection d'1 monument en l'honneur de M. Louis PASTEUR

1896, 17 mai -:Election du maire et de l'adjoint suite au scrutin du 03/05/1896. Les nouveaux conseillers sont: Mrs BRONCQUART Henri, DE CHAMBURE Edouard, ESBRAIRE Jules, PETIT Julien, COIGNON Désiré, AVOT Emile, DEFIEZ Basile, NOYELLE Charles, ROUYER Louis (le plus ancien), LARDEUR Auguste, DEVIGNE Pierre, VASSEUR Louis. M. BRONCQUART (neuf voix) est élu maire et M. PETIT (sept voix) est élu adjoint.

1896, 31 mai- Approbation du compte du bureau de bienfaisance pour 1895. Recettes:1430,85F. Dépenses:844,08. Soit un excédent de 586,77F

1896, 4 juin- Approbation du compte administratif pour 1895F. Recettes:14059,83F. Dépenses:12121,16F soit un excédent de 1938,67F

- Avis favorable à la donation de 500F en faveur de la Fabrique de l'Eglise de Lumbres par Mlle Hyacinthe COUBRONNE propriétaire à Lumbres.

1897, 3 juin --Approbation du compte du bureau de bienfaisance pour 1896. Recettes:1518,69F

Dépenses:708,61F soit 1 boni de 810,08F

-Approbation du compte communal pour 1896. Recettes:13352,50F.

Dépenses:11019,87F soit 1 boni de 2332,63F

1897, 27 juin -Désignation de deux délégués en vue de l'élection sénatoriale du 01/08/1897. Mrs BRONCQUART Henri et PETIT Julien avec M. ROUYER Louis comme suppléant.

1897, 29 juillet- Nomination de M. DAUSQUES Jules comme garde-messier pour la surveillance des champs pendant la moisson

1897, 2 novembre- M. COUZIN propriétaire actuellement en ALGERIE met à la disposition du bureau de bienfaisance une somme de 100F en faveur des indigents de la commune

1897, 21 novembre -M. BRONCQUART Henri est renommé par le bureau de bienfaisance comme médecin des indigents à titre gratuit (son mandat en date du 06/02/1880 étant terminé)

1898, 17 mai- Approbation du compte du bureau de bienfaisance pour 1897, Recettes:1622,85F. Dépenses:780,48F. Soit 1 boni de 842,37F

1898, 19 mai- approbation du compte communal pour 1897. Recettes:13276,17F. Dépenses:10371,73F. Soit 1 boni de 2904,44F

-Octroi d'1 crédit supplémentaire de 100F pour fêter avec plus d'éclat le 14 Juillet

1898, 17 juillet- Refus du conseil à l'encontre de M. VANDENBUSCHE marchand de bois à Hazebrouck qui voulait déposer du bois dans l'ancien cimetière, par respect des morts.

-Projet de construction d'une caserne de gendarmerie (par M. LE CORRE capitaine de gendarmerie à ST OMER)

-Règlement relatif au glanage : Article 1er: le territoire de Lumbres est divisé en 3 sections pour le glanage. Article 2ème: toute la partie nord de Lumbres à partir du hameau de Liauwette jusqu'au chemin Fressart forme la 1ère section. Article 3ème: la partie commençant au chemin de Fressart toujours au nord de Lumbres et allant jusqu'au territoire de Bayenghem les Seninghem (2ème section). Article 4ème: toute la partie au sud de Lumbres(3ème section). Article 5ème:le garde-champêtre sera chaque jour d'indiquer la section où le glanage sera permis; les contrevenants au présent règlement seront constatés par des procès-verbaux et déférés au tribunal de simple police.

1898, 15 août- Accord avec M. PIQUET entrepreneur de l'électricité pour commencer définitivement l'éclairage public à partir du 01/09/1898 (20 lampes actuellement).

1899, 15 janvier- la commune s'engage à payer une redevance annuelle d'un centime par m de conduite pour l'éclairage électrique soit la somme de 6 francs pour 1899. Cette redevance sera revue tous les 5 ans et pour la 1ère fois le 01/01/1904

1899, 12 février -projet d'agrandissement de la Place du Marché en achetant le manoir voisin de Mme DUPONT

1899, 7 mai :installation de Mme CARPENTIER-EVRARD en qualité d'institutrice adjointe à l'école des filles

1899, 4 juin - approbation du bureau de bienfaisance pour 1898. Recettes:961,60F. Dépenses:702,72F. Soit 1 boni de 258,88F

1899, 10 juin :- approbation du compte communal pour 1898. Recettes:10976,32F. Dépenses:11016,86F. Soit 1 excédent de dépenses de 40,54F

-Demande pour une 2ème distribution postale notamment pour le hameau de Samettes, l'usine de M. GOIDIN, la tannerie de M. PIQUET-DEGRAVE, l'usine d'électricité de M. PICQUET, l'usine de M. AVOT-LOY et les maisons vers Elnes et St Pierre.

1899, 24 décembre- Nomination de 2 délégués (Mrs PETIT Julien et DE CHAMBURE Edouard) et d'1 suppléant (M. COIGNON) pour l'élection sénatoriale du 28/01/1900;

1900, 18 février- Projet d'établissement d'une cressonnière au marais pour M. GOURLAY-LAVOISIER

1900, 25 mars -Nomination des délégués (Mrs COIGNION Désiré et DECHAMBURE Edouard) et d'un suppléant (M. LARDEUR Auguste)

1900, 20 mai- Installation du conseil municipal et nomination du Maire et de l'adjoint. Les conseillers élus au scrutin du 6 et 13 mai courant sont: DE CHAMBURE Edouard, VASSEUR Louis, BRONCQUART Henri, PETIT Julien, DAUSQUE Edmond, GOIDIN Valentin, COURBOIS Hubert, COIGNON Désiré, HOCHART-PRUDHOMME, DUPONT Charles, LARDEUR Ferdinand et DELALE Albert. M. DE CHAMBURE Edouard (le plus âgé) est élu maire et M. GOIDIN Valentin élu adjoint

1900, 25 juin- :Approbation des comptes du bureau de bienfaisance pour 1899. Recettes:2123,98F. Dépenses: 847,90F. Soit 1 Boni de 1276,08F

-Approbation du compte communal pour 1899. Recettes:14723,23F.
Dépenses:10677,25F. Soit 1 excédent de 4045,98F

1900, 5 août- Arrêté municipal concernant la divagation des chiens suite à la constatation de cas de rage dans la commune

1900, 17 septembre- Arrêté municipal accordant à M. CANONNE-VERSCHAVE l'installation d'une ligne téléphonique destinée à relier ses usines de Lumbres et de Setques.

1900, 15 novembre- Projet de nivellement de la Place du Marché

1900, 25 novembre- Renouvellement de M. BRONCQUART Henri pour 3 ans comme médecin de bienfaisance de la commune avec M. PONTIER en cas de défaillance

1901, 21 janvier- Par arrêté municipal, le Marché à partir du 1er Février aura lieu chaque vendredi à 10h30 et sera annoncé par son de cloche.

1901, 10 mars- Opérations de dénombrement de la population en 1901. Sont nommés agents recenseurs: PIQUET Louis (instituteur adjoint), DEFOSSEUX (instituteur adjoint), DAUSQUE Jules (garde-champêtre) et PIQUET Jean-Baptiste (directeur d'école).

1901, 9 mai- Découverte de sépultures et d'objets anciens au cours des travaux de nivellement de la Place du Marché. Une commission chargée d'apprécier la valeur de ces découvertes est nommée: MMDELALE(conseiller municipal), DROUIN(Percepteur), LEMAITRE (agent-voyer cantonal), TIROIS (greffier de la Justice de Paix), PONTIER(docteur) et COLLET(curé de WAVRANS)

1901, 30 mai- Approbation du compte du bureau de bienfaisance. Recettes:2162,84F.
Dépenses:1076,12F. Soit 1 excédent de 1086,72F

Approbation du compte communal. Recettes:16219,20F. Dépenses:12280,57F Soit 1 excédent de 3938,63F

1901, 29 septembre- Election de deux délégués (MM DE CHAMBURE et PETIT) et d'1 suppléant (M. DELALE Albert) en vue de l'élection sénatoriale du 08/11/1901

1901,4 décembre- Avis favorable au maintien des deux sœurs de la Providence d'Arras à Lumbres (à l'école publique des filles et l'autre à l'école maternelle libre)

1902, 23 février- classement comme chemin vicinal de la rue n°20 dit rue du marché et fin des travaux d'amélioration du marché faits par le sieur COFFIN-LIBERT d'Acquin

1902, 21 mai- Projet d'agrandissement du marché: MM DUPONT Charles, VIEILLARD Jules et ROBILLIART riverains du marché sur le coté Ouest proposent de faire chacun l'abandon à la commune d'une parcelle de leur terrain de manière à former 1 ligne droite partant de la route de Montreuil et arrivant à la rue du Marché en face de la maison Gaspard.

-Approbation du compte du bureau de bienfaisance pour 1901. Recettes:4343,63F.
Dépenses:1353,31F. Soit 1 excédent de 2990,32F

-Approbation du compte communal pour 1901. Recettes:21993,74F.
Dépenses:11507,51F Soit 1 excédent de 6486,23F

1902, 30 juillet :Arrêté municipal interdisant aux voitures automobiles de dépasser la vitesse de 10km/h dans la traversée de Lumbres

1902, 9 novembre- création d'1 consultation de nourrissons pour enrayer la mortalité infantile sur proposition du bureau de bienfaisance

1903, 20 avril -Installation de M. SACQUEPEE en qualité d'instituteur- adjoint à l'école des garçons en remplacement de M. DEFOSSEUX

1903, 3 mai Classement de nouveaux chemins vicinaux: **le chemin n°15 (dit du Palais) qui relie le centre du village à la Route Nationale. **le chemin n°13 (dit rue Mal-Gouverne)qui relie le hameau de Samettes au chemin de grande communication de Lumbres à Montreuil

1903, 11 juin- Approbation du compte du bureau de bienfaisance pour 1902. Recettes:3866,48F.
Dépenses:1929,39F. Soit 1 excédent de 1937,09F.

Approbation du compte communal pour 1902:. Recettes: 19022,49F.
Dépenses:12714,87F soit 1 excédent de 6307,62F

1903, 19 juillet -Suite à la laïcisation de l'école publique des filles une proposition est faite pour construire celle-ci sur l'emplacement de l'ancien cimetière

1903, 19 novembre- proposition pour renommer M. BRONCQUART Henri comme médecin du bureau de bienfaisance pour un mandat de trois ans.

1904, 7 janvier- Installation de M. HANNE comme instituteur- stagiaire à l'école des garçons en remplacement de M. PIQUET Louis nommé à LOUCHES

1904, 21 février -:Projet de construction d'un chemin reliant Samettes à la gare.

1904, 15 mai- Installation du nouveau conseil municipal suite au scrutin du 1er et 8 Mai: Mrs BRONCQUART Henri, DE CHAMBURE Edouard, PETIT Julien, NEVEU Oscar, COIGNION Désiré, ESBRAIRE Jules(le plus âgé), AVOT Emile, DUPONT Charles, VASSEUR Louis (nom rayé), DELALE Albert, MAHIEU Hippolyte et MARTEL Louis. M. DE CHAMBURE Edouard est élu maire et M. PETIT Julien proclamé adjoint. Observation:M. VASSEUR s'est présenté à la Mairie lorsque la séance était levée

1904, 29 mai: MM AVOT et COIGNON sont nommés délégués pour le bureau de bienfaisance

1904, 6 juin -Approbation du compte administratif pour 1903. Recettes:2902,75F. Dépenses:1727,50F. Soit 1 excédent de 1175,25F

-Approbation du compte du bureau de bienfaisance pour 1903. Recettes:18116,37F. Dépenses:12099,01F. Soit 1 excédent de 6017,36F

1904, 24 juin -Projet de construction de l'école des filles. Le conseil propose un terrain sis rue d'Acquembronne d'une contenance de 34 ares environ et entouré de 3 routes, appartenant à M. Jules ESBRAIRE et que ce dernier céderait pour la somme de 7000F.

1904, 24 juillet- Accord du sous-préfet au projet de construction de l'école des filles

1904, 14 août- Renouvellement de la police d'assurance pour les bâtiments communaux. La compagnie "L'Abeille" dont le siège est à Paris (57 rue Taitbout)a pour objet d'assurer contre l'incendie pendant 10 ans les bâtiments communaux et les objets mobiliers désignés jusqu'à concurrence d'1 somme totale de 68500F et moyennant 1 prime annuelle de 32francs 30 centimes.

-Projet de construction d'1 chemin reliant Samettes au chemin latéral: à l'unanimité, le conseil municipal donne satisfaction aux habitants de Samettes pour établir un chemin reliant ce hameau avec le chemin latéral conduisant à la gare et traversant les propriétés de Mrs HUSSON, AVOT et la compagnie du chemin de fer du Nord. Le montant total des dépenses s'élèvent à 2000F et se répartissent ainsi:

500frs pour l'acquisition du terrain

1100frs pour l'établissement d'1 passerelle sur la rivière le Bléquin

400frs pour la construction du chemin

-Projet de classement comme chemin de grande communication de la rue d'Acquembronne et de la rue Creuse

1904, 30 septembre- Installation de M. VASSEUR en qualité d'instituteur- stagiaire à l'école des garçons en remplacement de M. SACQUEPEE nommé à NordLeulinghem

1904, 2 novembre-Installation de M. Eugène Piquet en qualité d'instituteur- stagiaire à l'école des garçons en remplacement de M. Hanne en congé

1904, 29 décembre -Création d'une classe enfantine à l'école des filles. Considérant que la commune de Lumbres d'une population de 1428 habitants étant dépourvue d'école maternelle, l'école des garçons d'une part et l'école des filles de l'autre comprenant chacune un effectif moyen de 120 élèves, sont encombrées par un trop grand nombre de jeunes enfants ,le Conseil demande à l'administration préfectorale la création d'une classe enfantine destinée aux enfants des deux sexes âgés de 4 à 7 ans

1905, 14 janvier- :Approbation du projet pour la construction de l'école des filles au vu des plans et devis dressés le 04/01/1905 par M. Decroix architecte à Calais. Considérant que le projet nécessite une dépense de 45481,42 F dont 37881,42F pour la construction scolaire et 7600F pour l'acquisition du terrain devant servir d'emplacement à cette construction, que la commune peut espérer obtenir de l'Etat un secours de 12800F et que la subvention du département pourra s'élever à 500F, qu'il y a lieu de pourvoir à un déficit de 32181,42F. Le conseil vote à l'unanimité les ressources pour le paiement de cette somme soit un emprunt remboursable en 30 ans devant coûter chaque année y compris les intérêts au taux de 3,8% la somme de 1818,12F.

1905, 27 mai -:Approbation du compte du bureau de bienfaisance pour 1904. Recettes:2259,38F. Dépenses:1483,85F. Soit 1 excédent de 775,53F.

-Approbation du compte administratif pour 1904. Recettes:19218,22F. Dépenses:13010,70F soit 1 excédent de 6207,52F

1905,23 juin- :Proposition pour nommer un 2ème garde pour la surveillance des champs en période de moisson (M. Leblond Emile)

1905, 6 Août- Arrêté municipal instaurant la surveillance des foires et marchés pour éviter la propagation des épidémies et assurer la surveillance permanente d'un vétérinaire sanitaire

1905, 13 octobre -Nouvelle Réglementation du marché vu l'augmentation sans cesse croissante de la population: 1) le marché hebdomadaire occupera toute la place communale à l'exclusion de tout autre emplacement sauf les jours de foire où les chevaux et mulets pourront être exposés sur la route de Montreuil en face de la maison Thomas - Coenye et les porcs sur la petite place en face de l'estaminet de la Blanche Boule

2) cette exposition donnera lieu à des droits de place fixés par le Conseil même si les marchandises ne sont pas vendues

3) l'heure d'ouverture est fixée à 10 heures et demi du matin. Elle est annoncée au son de la cloche

4) Défense absolue aux revendeurs de faire leurs achats avant 10 heures 3/4. L'heure à laquelle ils pourront acheter leur sera indiquée par 3 coups de sonnette donnés à intervalles de quelques secondes.

1905, 15 décembre -assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources. Le conseil vote à l'unanimité l'allocation mensuelle à 20F (alimentation:10F, logement:5F, chauffage:3F et vêtements:2F)

1906, 15 mars- :vote à l'unanimité d'un secours de 100F en faveur des victimes des mines de Courrières.

1906, 14 juin - Approbation du compte du bureau de bienfaisance pour 1905. Recettes:1924,21F. Dépenses:1216,55F. Soit 1 excédent de 707,66F

- Approbation du compte administratif pour 1905. Recettes:51839,40F. Dépenses :44161,83F. Soit un excédent de 7667,57F.

Réduction à 15 F du taux d'assistance obligatoire aux vieillards et aux incurables (circulaire préfectorale du 05/06/1906)

1906, 28 septembre- :installation de Mlle Piquet en qualité d'institutrice publique à l'école des filles.

-installation de M. Piquet comme instituteur stagiaire à l'école des garçons et installation de Mme WANTIEZ comme institutrice adjointe (création) à l'école des filles

1906, 18 novembre- M. BRONCQUART Henri médecin du bureau de bienfaisance est reconduit dans ses fonctions pour 3 ans par la commission administrative du bureau.

Nomination du Maire en remplacement de M. DE CHAMBURE décédé. M. PETIT, adjoint faisant fonction de maire a procédé à l'installation de MM NOYELLE Charles et LARDEUR Auguste membres nouvellement élus au conseil municipal. M. BRONCQUART Henri est élu maire avec neuf voix

1907, 6 janvier -:Assignation de M. DE RAIMES Yves propriétaire demeurant à Lumbres en sa qualité de légataire universel de M. Gustave DEFRANCE, De HELICAN et de débiteur, à ce titre des 3/4 de la rente perpétuelle constituée par M. Charles PAGART et Mme Henriette Louise De HELICAN son épouse au profit de la commune de Lumbres par acte devant Me DECROIX notaire en date des 1er et 7 Août et 24/10/1862 et prise en charge pour la totalité par M. Gustave DEFRANCE DE HELICAN aux termes d'un acte reçu par Me GOIDIN notaire à Lumbres le 09/03/1876.

Cela suite à la communication d'un mémoire par lequel M. De Raismes informe M. le Sous-Préfet, conformément à l'article 124 de la loi du 5/4/1884 de son intention de faire prononcer par justice la révocation pour inexécution des conditions de la constitution de la rente sus-rappelée et de la donation que Mlle Lucie DEFRANCE DE HELICAN a fait à la commune par acte devant Me DECROIX du 02/11/1862 de la maison dans laquelle avait été installée jusqu'en ces derniers jours l'école des filles.

1907, 12 avril- Réclamations des conseillers devant le retard pris pour la construction de l'école des filles (depuis 2 ans!) non encore terminée

1907, 8 juin -Arrêté municipal: Suite à une grève existante dans la commune, il appartient à l'autorité municipale de prescrire en ce qui concerne les cabarets et autres débits de boissons ,toutes les mesures propres à y assurer le maintien du bon ordre et tranquillité publique. Aussi les débits de boisson seront fermés tous les jours jusqu'à la fin de la grève à 9h du soir sauf les dimanches où ils pourront rester ouverts jusqu'à 10h du soir

1907, 21 juin -:Approbation du compte du bureau de bienfaisance. Recettes:1825,56F. Dépenses:1104,66F soit 1 excédent de 720,90F

- Approbation du compte administratif. Recettes:39370,44F. Dépenses:24205,78F soit 1 excédent de 15164,66

- A titre de reconnaissance le Conseil donne à la rue de la Mairie ,le nom de rue Henri Russel:

En effet, par testament olographe en date du 31/05/1906, M. Henri Russel propriétaire à Neuville-Vitasse a établi le bureau de bienfaisance de Lumbres, son légataire universel de tous ses biens, meubles et immeubles lesquels peuvent être évalués à 40.000F.

1907, 21 juin - Projet de vente du Presbytère. Le terrain sur lequel est construit le presbytère a été donné à la commune par M.Gérard ancien curé de Lumbres à la condition que ce presbytère servirait de résidence perpétuelle au prêtre catholique chargé de desservir la paroisse. M.Gomel desservant actuel a été par testament de M.Gérard institué son légataire universel et à ce titre paraît en droit d'intenter contre la commune une action en révocation du testament, pour inexécution des conditions, si le Presbytère contrairement au vœu du testateur n'était plus habité par 1 prêtre catholique desservant la paroisse. Pour éviter tout procès et dans un but de conciliation, M.Gomel propose à la commune de lui céder le dit Presbytère pour 5000F. Le conseil accepte.

1907, 7 octobre - installation de M. BIZEUR à l'école des garçons comme instituteur stagiaire et aussi de Mlle Piquet stagiaire à l'école des filles.

1907, 11 décembre -:M. le Maire expose que par testament olographe en date du 02/01/1901,Mr COUZIN Candide décédé à Alger le 30/6/1907 à légué toute sa fortune à la commune de Lumbres sous réserve de créer un refuge pour les vieillards indigents et nécessiteux.

1907, 29 décembre -L'entrée en possession de l'école des filles ayant eu lieu le 1er Octobre 1906, le conseil approuve le décompte qui lui est soumis

1908, 27 février -:Acceptation du legs COUZIN par le bureau de bienfaisance en vue de la fondation d'un hospice.(Total du legs estimé à 54900f en biens et immeubles)

1908, 30 avril- Approbation du compte administratif du bureau de bienfaisance pour 1907. Recettes:43375,07F. Dépenses:42458,44F. Soit 1 excédent de 916,63F

-Approbation du compte administratif pour 1907. Recettes:40081,85F. Dépenses:30891,05F Soit 1 excédent de 9190,80F

1908, 17 mai- Installation du conseil municipal suite aux élections des 3 et 10 mai 1908. Sont installés MM BRONCQUART Henri, PIQUET Jean-Baptiste, CANONNE Alexandre, PETIT Julien, NOYELLE Charles, LARDEUR Auguste, HOCHART Ernest, COIGNION Désiré, NEVEU Oscar, AVOT Emile, ESBRAIRE Jules(le plus âgé), DUPONT Charles, DAUSQUE Edmond, MAHIEU Hippolyte, MARTEL Louis et TELLIEZ Alexandre comme conseillers municipaux. M. BRONCQUART est élu maire avec quatorze voix. M. PETIT Julien est élu adjoint avec treize voix.

1908, 27 août: -Vote pour l'agrandissement du Pont du Bléquin, route de Montreuil pour le passage du chemin de grande communication n°131 et aussi vote pour la transformation de l'ancien cimetière en jardin d'agrément.

1908, 1 octobre -installation de M. MASSART en qualité d'instituteur adjoint en remplacement de M. BISEUR en congé.

1908, 15 novembre -:Projet de l'établissement d'un halte au passage à niveau sis à la Route Nationale. Accord pour le renouvellement des matrices cadastrales des propriétés bâties et non-bâties de la commune

1908, 29 novembre -Nomination de trois délégués et d'un suppléant en vue des élections sénatoriales qui doivent avoir lieu dans le département le 03/01/1909. MM BRONQUART, PETIT et COIGNION sont élus délégués et M. MAHIEU élu suppléant

1909, 6 juin : Approbation du compte administratif du bureau de bienfaisance pour 1908. Recettes:13115,91F. Dépenses:12687,96F soit 1 excédent de 427,95F

- Approbation du compte administratif de la commune pour 1908. Recettes:27053,23F. Dépenses:20084,87F. Soit un excédent de 6968,36F

1909, 11 novembre - M. BRONCQUART Henri est reconduit dans ses fonctions de médecin de bienfaisance pour 3 ans selon le vote du bureau de bienfaisance

1909, 21 novembre :Projet de construction d'1 asile de nuit

1910, 25 mars - Projet de reconstruction du Pont du Bléquin livrant passage au chemin de grande communication n°131 dans la traversée de Lumbres. A titre de contribution, le département fournira le sablier métallique provenant de l'ancien pont de Lawestel. La somme restant à la charge de la commune s'élèverait à 8500F remboursable en 30 ans auprès de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse au taux de 3,85%

1910, 16 juin -Approbation du compte administratif du bureau de bienfaisance pour 1909. Recettes:2362,31F. Dépenses:1935,33F. Soit 1 excédent de 426,98F
- Approbation du compte administratif de la commune pour 1909. Recettes:24879,58F. Dépenses:16954,72F. Soit 1 excédent de 7925F06

1908, 21 août - Enlèvement des vieux bâtiments du marché appartenant à M. NEVEU

1910, 8 novembre: -Demande pour 1 curage du Bléquin entre l'usine électrique et le moulin de M. LELEU Anatole

1910, 29 décembre:- Vente aux enchères d'un immeuble sis rue Vandamme à Paris au profit de la commune de Lumbres suite au legs successoral de M. COUZIN

1911, 29 janvier -Installation de M. Neveu Oscar comme membre du Bureau de bienfaisance

1911, 9 février - Questions diverses concernant la succession de M. COUZIN avec une intéressante lettre de celui-ci en date du 04/02/1906.

Vote d'un crédit de 218F pour le recensement de 1911

1911, 27 avril- Avis de changements de date concernant les foires aux bestiaux et marchandises qui ont lieu désormais les 1er Mai et 9 Octobre au lieu des 1er Mai et 9 Octobre

1911, 16 février -Installation de Mlle HAEN en qualité d'institutrice stagiaire à l'école des filles en remplacement de Mlle Grenu nommée à WESTBECOURT

1911, 30 mars -Création d'une commission municipale spéciale chargée d'élaborer la liste des assurés obligataires suite à la circulaire préfectorale du 30/03/1911. Celle-ci se compose d'un président (M. BRONCQUART Henri maire), d'un membre titulaire choisi parmi les employeurs (M. AVOT Emile industriel à Lumbres), d'un membre titulaire choisi parmi les salariés (M. PORTENART Ernest comptable à Lumbres), d'un membre suppléant choisi parmi les employeurs (M. CANONNE-VERSCHAVE industriel à Lumbres), d'un membre suppléant choisi parmi les salariés (M. DARCOURT Louis contremaître à Lumbres).

1911, 18 mai - Approbation du compte du bureau de bienfaisance pour 1910. Recettes:2586,28F. Dépenses:1862,00F Soit 1 excédent de 724,28F

-Le même jour, Approbation du compte administratif de la commune pour 1910. Recettes:99964,72F. Dépenses:90388,58F

-Accord du conseil à la demande de M. Canonne, Industriel pour acheter à la commune deux parcelles de terrain attenant à ses propriétés en bordure du chemin de grande communication n°31, de chaque côté du pont du Bléquin. Celui-ci s'engage à ne pas faire de construction sur ces parcelles.

1911, 1 octobre -Installation de Mme PIQUET-COULLIZ en qualité d'institutrice stagiaire en remplacement de mlle HAEU à l'école des filles.

1911, 12 octobre -M. BRONCQUART est choisi candidat par le bureau d'assistance pour représenter celui-ci à la commission cantonale.

1911, 29 novembre -Fixation des dates pour les foires de Lumbres:

-le 1^o vendredi du mois de Mai

-le 2^o vendredi du mois d'octobre

Nomination de délégués pour la révision de la liste électorale en 1912: MRS COIGNION Désiré, MARTEL Louis et NOYELLE Charles

1912, 7 février -Installation de M. LARDEUR Auguste comme membre du bureau de bienfaisance

1912, 19 mai - Installation du conseil municipal suite aux élections des 5 et 12 mai 1912. Sont déclarés installés: MM PICQUET Jean-Baptiste, BRONCQUART Henri, HOCHART Ernest, COIGNION Désiré, Canonne Alexandre, DIDRY Joseph, NEVEU Oscar, LARDEUR Auguste, AVOT Emile, PETIT Julien, THOMAS Louis, NOYELLE Charles (le +plus âgé), DUWAt Louis, DUPONT Charles, MARTEL Louis, Mathieu Hippolyte. M. BRONCQUART Henri est élu maire avec seize voix. M. Petit JULIEN est élu adjoint avec quatorze voix.

1912, 2 juin -Installation de MM AVOT et CREPIN comme membres du bureau de bienfaisance.

1912, 6 juin -:Approbation du compte administratif pour 1911. Recettes:101487,10F. Dépenses:92900,92F Soit 8586,18F d'excédent

1912, 9 août -:nomination de deux délégués pour la révision de la liste électorale du Tribunal de commerce: MM COIGNION et MAHIEU.

-Projet de création d'un cours complémentaire à l'école des garçons. LUMBRES 1833 habitants actuellement a enregistré 1 augmentation de 266 habitants de 1906 à 1911 et compte une école des garçons qui reçoit 142 élèves répartis en 3 classes. Le conseil approuve ce projet.

-Marais communal: Réglementation sur les taxes à payer par tête de bétail: un cheval (14f), un poulain (20f), une mule (12f), une vache (10f), une génisse (15f), un veau (15f), un âne(10f).

-Avis favorable accordé par le conseil au Président de La Fanfare "La Lyre de Lumbres" pour ériger un kiosque de musique au jardin public

1912, 26 octobre -M. BRONCQUART Henri est renommé médecin du bureau de bienfaisance pour 3 ans.

1913, 18 janvier:-Installation de M. THOMAS Louis comme membre du bureau de bienfaisance

1913, 16 mars -Election d'un adjoint au maire en remplacement de M. Petit Julien démissionnaire. M. COIGNION Désiré est élu.

1913, 8 mai - M. PIQUET est nommé membre du bureau de bienfaisance en remplacement de M. COIGNION adjoint.

- Approbation du compte administratif pour 1912. Recettes:36119,04F. Dépenses:26701,98F

- -Approbation du compte du bureau de bienfaisance pour 1912. Recettes: 4955,38F.Dépenses:2908,89F. Soit 1 excédent de 2046,49F.

1913, 1 juin -installation de Mlle MERLIER à l'école des filles comme institutrice en remplacement de Mme REGNIER nommée à Beaumetz les Aires

1913, 17 juillet -Le Conseil décide la construction d'une salle de classe à l'école des garçons pour un cours complémentaire, dans le fond de la cour avec emprise sur le jardin de l'école

1913, 23 août -Revalorisation du traitement du receveur municipal à 558F

-Vote pour l'ouverture d'1 chemin reliant les chemins de grande communication n° 131 et 202 et nommé chemin rural n°3 "de la gare"

-Traitement des porteurs de télégrammes:M. DAR COURT Henri, débitant de boissons s'engage d'assurer pendant 3 ans la distribution de télégrammes à partir du 01/10/1913 moyennant une rétribution annuelle de 300F.

1913, 1 novembre -installation de M. Tellier en qualité de stagiaire à l'école des garçons (emploi nouveau)

1913, 23 novembre -Proposition de M. le Maire pour vendre "la Montagne de Samettes"(6ha76a60)

Demande de la société de pêche "La truite lumbroise" récemment fondée pour obtenir le droit de pêche au marais communal et au marais de Samettes.

1913, 1 décembre -installation de Mlle MAYART à l'école des filles comme stagiaire (emploi nouveau)

1914, 1 février -installation de Mlle FERANT Elvire à l'école des garçons comme stagiaire en remplacement de M. Piquet nommé à Bayenghem.

1914, 21 février -Droit de pêche accordé à "la Truite Lumbroise" pour une somme annuelle de 20frs.

1914, 1 mars -Elections de trois délégués et d'un suppléant en vue de l'élection sénatoriale du 05 avril prochain: MM BRONCQUART Henri, PIQUET Jean-Baptiste et COIGNION Désiré sont élus avec M. MAHIEU Hippolyte comme suppléant

1914, 23 avril -Vote d'1 emprunt de 27000frs pour l'établissement du chemin rural n°3 de la gare qui comprend aussi la construction d'un pont métallique sur la rivière du Bléquin.

1914, 21 mai - approbation du compte du bureau de bienfaisance pour 1913. Recettes:4492,73F. Dépenses:2132,47F. Soit 1 excédent de 2360,06F.

- approbation du compte de la commune pour 1913. Recettes:32458,43F. Dépenses:23260,46F. Soit un excédent de 9197,97F.

1914, 18 juin -:vote d'1 emprunt de 3480F pour l'agrandissement de l'école des garçons (dépense évaluée à 5800F) contracté au Crédit foncier de France au taux de 4,30 % et remboursable en 30 ans à partir du 01/01/1915

1915, 5 mai - avis favorable au Commandant du 8ème parc des troupes anglaises pour le pâturage de ses chevaux dans le marais communal

-approbation du compte du bureau de bienfaisance pour 1914. Recettes:5019,76F.
Dépenses:2311,70F. Soit un excédent de 2708,06F

-approbation du compte communal pour 1914. Recettes:38098,45F.
Dépenses:21677,17F. Soit un excédent de 16443,38F

1915, 3 juin - division du marais communal entre Setques et Lumbres suite au désaccord entre les 2 parties sur l'augmentation du produit du pâturage.

1915, 22 décembre – Assistance obligatoire aux vieillards. Lettre de M. le préfet du 27 novembre dernier concernant MM NOYELLE Azéma, M. SOURDEVAL, LELEU Félix et VASSEUR Hippolyte tous trois bénéficiaire de l'assistance retraite. Ils peuvent prétendre à l'inscription à l'assistance obligatoire conformément aux dispositions de la loi. Une allocation de dix francs par mois à compter du 4 juillet 1916 pour SOURDEVAL mais refus pour les sieurs LELEU Félix et VASSEUR Hippolyte.

Approbation à l'assistance aux femmes : une allocation de repos

Eclairage des particuliers : le facteur rural M. Faucques Louis et Leriche Henri charcutier demandent plus d'éclairage électrique chez eux. Approbation du conseil.

1916, 7 janvier -installation de M. MERLIER comme instituteur stagiaire à l'école des garçons

1916, 2 avril- subvention pour les sapeurs pompiers, et le matériel d'incendie, de 80 F de la part du ministre de l'intérieur. Le conseil délibère pour l'utilisation de cette somme. Elle sera consacré à l'achat et à l'entretien du matériel d'incendie.

- assistance de trois francs accordée à M. LELEU Félix pour allocation aux vieillards.

1916, 23 avril -adoption du décret réglementant l'ouverture de débits de boisson suite aux directives de M. le Colonel, chef de la Mission militaire française: aucun café ne doit être ouvert dans un périmètre de 1 km autour des édifices religieux, des cimetières, des hospices et des écoles.

1916, 22 juin -approbation du compte administratif de 1915. Recettes:4652,17F.
Dépenses:1292,79F soit un excédent de 3359,38F.

-Approbation des comptes du bureau de bienfaisance pour 1915.
Recettes:34947,73F. Dépenses:20526,24F. Soit un excédent de 14421,29F.

1916, 24 juin -réglementation des eaux usées (interdiction de déposer des matières fécales sur les lieux publics)

1916, 6 août :réglementation du glanage : *le glanage est autorisé après l'enlèvement complet de la récolte (chaque jour du lever au coucher du soleil)

*interdiction aux fermiers de travailler leurs terres et aux bergers d'y conduire leurs troupeaux avant le passage des glaneurs.

1916, 27 décembre – liste nominative des personnes privées de ressources pouvant bénéficier de l'assistance médicale gratuite, faite par le médecin de bienfaisance

1917, 30 juin - approbation du compte administratif pour 1916. Recettes:6059,61F
Dépenses:2656,95F. Soit un excédent de 3402,66F

-Approbation des comptes du bureau de bienfaisance. Recettes:61858,65F.
Dépenses:37242,01F. Soit un excédent de 24616,64F.

-Vote d'un crédit de 300F à prélever sur les fonds libres pour distribution de charbon aux indigents de 1917.

1918, 7 avril -liste des propriétaires d'immeubles à loyer: MM AVOT Emile, industriel à Lumbres ;CANONNE Alexandre industriel ; CAROULLE Louis, cultivateur ; HUSSON Georges instituteur en retraite ; Martel Louis rentier et Neveu Oscar agriculteur

- liste des locataires non patentés: BERTELOOT Michel employé de bureau, DECROOS Alidor rentier, Delattre Louis clerc de notaire, Monsigny Eugène, contrôleur des Ponts, Merveille Léon principal clerc de notaire et THULLIER ALLOY fermier

- Liste des locataires patentés: DEWIDHEM peintre, Hautin Norbert négociant, PORTENART Edouard cabaretier, Simon Ernest représentant, THOMAS Omer employé et VILLIARD cabaretier

1918, 18 mai -installation de Mlle POULY comme institutrice titulaire adjointe à l'école des filles

1918, 16 juin – demande d'autorisation de vendre de la viande sur le marché le vendredi. Refusée. A titre de compensation leur boucherie restera fermée le mardi afin de maintenir les trois jours de restriction.

Subvention de la part du ministre de l'intérieur pour les sapeurs pompiers.

1918, 14 juillet -Nomination d'un délégué (M. BIAUSQUE Jean-Baptiste menuisier) et d'un suppléant (M. CANLER Emile) pour faire partie de la commission cantonale chargée d'évaluer les dommages résultants de la guerre.

-Approbation du compte administratif de 1917. Recettes:6440,99F.
Dépenses:1570,65F. Soit un excédent de 4870,34F.

-Approbation des comptes du bureau de bienfaisance pour 1917.
Recettes:53850,58F. Dépenses:30726,81F. Soit un excédent de 23123,77F.

-Vote des contributions directes pour 1919:
pour le salaire du garde-champêtre:950F

pour les services d'assistance:1600F
pour insuffisance de revenus:5000F
-Nomination de délégués pour la liste électorale pour 1919:Mr Piquet Jean-Baptiste

1918, 01 décembre – Nomination de délégués pour la liste électorale de 1919 : Piquet Jean-Baptiste ; HOCHART Ernest ; CAYONNE Alexandre ; DIDRY Joseph ; NEVEU Oscar ; AVOT Emile ; THOMAS Louis ; DUVAL Louis, DUPONT Charles ; MOREL Louis ; MAHIEU Hippolyte [conseillers municipaux] ; THUILLIER ALLOY[cultivateur à Lumbres] ; DECROOS [rentier] ; HOUILLER Florentin ; LECLERCQ, LARDEUR Ferdinand [cultivateurs de Lumbres], MOBAILLY [propriétaire à Quelmes] ; LEGRAND Henri [propriétaire à Elnes] ; TILLETTE Luc [propriétaire à Acquin] ; Tellier Louis [cultivateur à
- les dispositions prises durant la guerre concernant l'éclairage n'ont plus lieu d'être maintenues.

1919, 12 janvier -Demande formulée par la Société Anonyme "La Desvroise" pour savoir par quels moyens la Commune pourrait fournir l'électricité nécessaire pour actionner l'usine de Lumbres. Il faudrait en marche normale environ 600 kilowatts/heure pendant la journée de 6h à 18h et 300 kilowatts/heure pendant la nuit de 18h à 6h du matin. Cela en comptant sur 300 à 325 jours de marche par an.

De plus à la demande de M. Cambronne directeur de "la Desvroise" à Lumbres, la Commune donne son accord de principe pour vendre la partie ouest du marais communal de Samettes pour y construire des maisons ouvrières (entre le chemin de grande communication n°202, la rivière du Bléquin et le magasin des Ponts et Chaussées).

1919, 26 février M. le maire informe le conseil que le crédit de 2629F (budget prévu en 1918) est insuffisant pour l'achat du legs COUZIN. Il aurait fallu prévoir 588F de plus. Le conseil accepte.

-le Conseil décide de nommer le tronçon de la rue de Montreuil allant de la maison Demarthe maréchal à celle de M. Thomas COENYE à titre de reconnaissance au donateur de la commune.

1919, 23 mars –Subvention de M. le ministre de l'instruction publique de 2020F , pour agrandissement de l'école des garçons. Les travaux prévus quelques jours avant la mobilisation n'ont pas pu se faire pendant la guerre. Les travaux commenceront dès l'obtention du matériel nécessaire.

1919, 23 avril – De larges sessions de denrées accordées aux municipalités, aux sociétés coopératives, aux commerçants pour le ravitaillement de la population civile. Une condition est émise : revendre les denrées à des prix inférieurs ou égal aux prix maxima fixés par ses services. Une réunion de commerçants est fixée, le dimanche 27 avril : bouchers, charcutiers, épiciers.

- subvention de l'Etat de 2100F pour participation aux dépenses administrations résultant de l'Etat de guerre.

-subvention de 900F en faveur de la société agricole de l'arrondissement de Saint Omer pour l'organisation de son concours annuel qui a lieu à Lumbres cette année là.

1919, 21 juin -vote d'un crédit de 500F pour l'édification d'un kiosque de la fanfare dans le jardin public.

- en raison de la cherté des livres, il n'y a pas de distribution des prix pour les élèves dans les écoles publiques

-Approbation du compte administratif pour 1918. Recettes:7299,84F. Dépenses:4786,49F soit un excédent de 2513,35F

1919, 10 août- :approbation du compte du bureau de bienfaisance pour 1918. Recettes:51253,86F.. Dépenses:24428,89F. Soit un excédent de 26824,97F.

1919, 10 août – Approbation du compte administratif pour 1918 : recettes : 51253,86F. Dépenses : 24428, 89F. Soit un excédent de 26 824,97F

1919, 25 Août- lecture des budgets de bienfaisance

- Vote de l'inscription au budget de la commune des recettes des crédits nécessaires pour les chemins vicinaux pour l'année 1920.

Communication du Maire (M. BRONCQUART) d'une lettre reçue des P.T.T sur la réduction projetée par l'administration au service des correspondances télégraphiques, téléphoniques et postales dans la journée du dimanche. Les modifications ne sont pas acceptées entièrement : service minimum de courrier en ce qui concerne le service postale, le public aura le droit de se présenter au guichet n°8 et 10 pour retirer ses correspondances.

1919, 26 septembre -taxe forfaitaire fixé par le conseil municipal pour ceux qui reçoivent des télégrammes.

- La société de pêche « la truite Lumbroise » reçoit un nouveau bail de neuf années consécutives qui prendront cours le premier mars 1920 jusqu'au premier mars 1929 aux même conditions qu'auparavant Cette société est exonérée de loyer pour les années 1915, 1916, 1917, 1918 en raison de la guerre, l'autorisant par suite à ne payer à la commune que les loyers afférents aux années 1914 à 1919.

1919, le 01 octobre – Installation de Mme LACOMBE directrice de l'école publique des filles de Lumbres. Elle vient de l'école de Givenchy en Gohelle. Elle remplace Mme Piquet qui prend sa retraite ce jour.

- Installation de Mme MERLIER- WILQUIN titulaire adjointe à Beuvry. Elle remplace Mme HY en congé.

1919, 13 octobre –Maintien de la distribution postale du dimanche. Proposition d'un local pour que les gens puissent aller chercher leur courrier.

1919, 26 octobre – modification du règlement général du cimetière. Règlement pouvant être modifié annuellement. 1° Salaire du fossoyeur est fixé à cinq Francs par fosse. La fosse des indigents sera creusée gratuitement.

2° Il sera accordé quinze Francs au fossoyeur pour chaque exhumation ne remontrant pas plus d'un os et huit francs pour les autres.

3° Le garde sera chargé de surveiller l'opération. Il aura droit à la vacation dans les conditions fixée par la loi du 30 mars 1902 et le décret du 12 avril 1905. Le taux de vacation est fixé à cinq francs.

1919, 29 octobre –Installation de Melle WISSOSQ titulaire adjointe à Saint Etienne Audisques. Elle est nommée institutrice titulaire adjointe à Lumbres, école des filles. Ce poste est vacant.

1919, 12 novembre – Nomination de délégués pour la formation de la liste électorale 1920. Sont nommés : PIQUET Jean-Baptiste, HOCHART Ernest, CANVROURE Alexandre, LIDREZ Joseph, NEVEU Oscar, AVOT Emile, DUVAL Louis, DUPONT Nicolas, MARTEL Louis [conseillers municipaux], SOUDAN Amédée, THUILLIER ALLOY, HOUILLIER Florentin, LECLERQ Levis, LARDEUR Ferdinand [cultivateurs à Lumbres], DEROOS Alidor,[rentier], MOBAILLY [propriétaire à Quelmes], LEGRAND Henri [propriétaire à Elnes], VILLETTE Luc [propriétaire à Acquin], TELLIER Louis [cultivateur à Bayenghem]

Vote d'un crédit de quatre vingt francs pour frais d'impression.

Maintien de la distribution gratuite des télégrammes en dehors des limites réglementaires.

Le Receveur municipal est autorisé à employer la somme de 3521,60 francs pour les arrérages de rentes et l'excédent de recettes de l'année 1919 pour la succession COUZIN, pour l'achat des rentes.

Avis favorable à le demande de sursis d'incorporation sollicitée par M. WAROT Marius Jules Louis de la classe 1920. il peut continuer ses études sans interruption à l'institut industriel du Nord de la France à Lille.

1919, 10 décembre – Installation du conseil municipal : Mrs PIQUET (le plus âgé), SIMON , NEVEU, DAVIDSON, CAROULLE, LERICHE, LECLERCQ, COUSIN, HUSSON, HERMETZ, MERVILLE, LEFEBVRE, HOCHART, BRONCQUART, COIGNION, LECLERCQ (secrétaire)

élection du maire et de l'adjoint M. PIQUET est élu maire après trois scrutins. Les deux premiers scrutins égalité entre BRONCQUART et PIQUET, huit voix chacun sur les seize votants. AU troisième tour PIQUET 8 voix, NEVEU, 7 voix et BRONCQUART 1 voix. Egalité entre COIGNION et NEVEU pour être adjoint au trois scrutins. Sera élu adjoint NEVEU Oscar car il est le plus âgé.

nomination des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Ont été élu délégués : PIQUET Jean-Baptiste, BRONCQUART Henri avec la majorité des voix et NEVEU Oscar au troisième scrutin car il est le plus âgé. HUSSON Georges est élu suppléant au premier tour,

1919, 17 décembre- Nomination des commissions municipales :

1° Commission scolaire : pour surveiller la fréquentation des écoles. Sont élus membres de cette commission : MM BRONCQUART, COIGNION, HUSSON

2° Commission des finances : MM BRONCQUART, HUSSON, HERMETZ et Merville

3° Commission des bâtiments communaux : MM DAVIDSON, HOCHART, LECLERCQ,

4° Commission des fêtes et marché : MM COUSIN, HOCHART, HERMETZ, LERICHE, LECLERCQ ET SIMON

5° Commission de l'éclairage : MM COIQUIEZ, HERMETZ, LEFEBVRE, LERICHE, LECLERCQ LEON

6° Commission des chemins : MM BRONCQUART, COUSIN, CAROULLE, HOCHART, LECLERCQ LEON ET LECLERCQ OMER

7° Commission du marais et autres terrains communaux : MM CAROULLE, HOCHART, LEFEBVRE, ET MERVILLE

8° Cimetière et plantations : MM COIGNION, DAVIDSON, HUSSON, LEFEBVRE ET MERVILLE.

9° commission du ravitaillement MM HOCHART, HUSSON, LECLERCQ LEVIS, LERICHE ET SIMON.

- Désignation de deux délégués pour Conseil municipal pour faire partie de la commission administrative. Sont élus à la majorité : M. BRONCQUART Henri et M. COIGNION.

-Élection d'un délégué du Conseil municipal pour représenter la chambre de l'agriculture du Pas de Calais : M. CAROULLE Louis

1919, 26 décembre : bureau de bienfaisance : nomination de M. BRONCQUART comme médecin de bienfaisance.

La dépense pour la médecine gratuite de 1919 s'élève à 969,20F. Le budget primitif était de seulement 600F

1920, 5 janvier – Installation de M. Cardon à l'école des garçons. Il était titulaire adjoint à Fauquembergues. Il remplace M. MERLIER nommé à Granicourt.

- Installation de Mme ESBRAIRE institutrice à Seninghem. Elle est nommée institutrice titulaire adjointe en remplacement de Mme MERLIER nommée à Granicourt.

1920, 1^{er} février – Dépenses pour l'entretien des bâtiments communaux en 1919 s'élèvent à 1690,40F. Budget prévu 300F dont 290,95F ont déjà été mandatés. Différence prise sur les fonds libres de la commune. Le conseil vote un crédit de 190F à M. CONMAND le garde champêtre pour service assuré pendant la maladie du garde MAGNIER Edmond. Somme prise sur les fonds libres de la commune.

-Le conseil vote la somme de 795,20F pour « remaniement du chemin vicinal n°17 à a gare à Samette 5500 »

- le conseil accepte de donner la somme de trois francs par mètre carré à M. CLABAUX [savonnier] qui a fait abandon à la commune de 17 Mètres carré.
 - Proposition du préfet pour la construction d'un monument pour les Héros de la commune morts pour la patrie.
 - Le marais indivis avec Steques donne un revenu faible par rapport aux dépenses qu'il exige pour son entretien .M. HUSSON propose de relever la taxe par tête de bétail en prenant pour base un revenu de un franc cinquante par are de pâturage.
 - Augmentation du cantonnier M. PORTENART Edouard. Il passe de cinq francs à sept francs cinquante par jour.
 - Réclamation de M. FASQUELLE quant au mauvais état de la route qui conduit chez M. WILQUIN.
 - Élection de la commission municipale prévue par l'art. 2 du décret du 29 Mars 1911. sont désignés : M. PIQUET, maire, ; membre titulaire parmi les employeurs : M. AVOT, industriel à Lumbres ; membre titulaire parmi les salariés : M. PORTENART Ernest, comptable à Lumbres, membre suppléant choisi parmi les employeurs : M. CANVRURE Alexandre, industriel à Lumbres ; Membre suppléant choisi parmi les salariés : M. DAR COURT, contremaître d'usine à Lumbres.
- Le conseil autorise M. le maire à mandater à la fanfare « Lyre de Lumbres » la somme de sept cents francs pour la construction d'un kiosque au jardin public.

1920, 22 février- installation des nouveaux membres. M. le préfet a nommé THOMAS Louis, PETIT LECLERCQ, DEVIQUE Edouard et GAYMAY Alexandre membres de la commission administrative du bureau de bienfaisance.

Election d'un délégué à la commission cantonale. M. BRONCQUART Henri (64 ans) est élu.

1920, 22 février—Marais indivis : modification en additions au règlement :

1° changement du tarif par tête de bétail :

2° Marquage des bêtes : les bêtes seront marqués d'un chiffre.

- Monument aux morts : avis partagés pour l'emplacement du monument aux morts : près de l'église dans ce cas, aide financière du doyen. Soit au jardin public. Vote à la majorité pour le jardin public.

1920, 18 avril – accord pour des travaux à réaliser à l'école des filles, selon un rapport de Me ESBRAIRE, maçon à Lumbres : un mur et deux caniveaux

demande d'augmentation pour l'entretien du cimetière faite par M. VASSEUR Eugène.

Abrogation de l'ancien règlement du 8 mars 1881

1920, 30 mai – Election d'un nouveau maire M. PIQUET étant démissionnaire. Est élu au premier tour à la majorité des voix M. HUSSON Georges.

1920, 14 juin – subvention de 66F pour les sapeurs pompiers de la part du Ministre de l'intérieur.
Renouvellement pour dix ans à compter du 10 août 1920, de la concession de la ligne téléphonique dans le marais de Lumbres, indivis avec Steques moyennant l'allocation annuelle de cinquante francs.

Augmentation du fossoyeur M. VASSEUR Eugène : de 120F/an il passe à 200F/an.
Devis du peintre Dubois est de 128,60F. accepté à l'unanimité.

1920, 24 juin – Approbation du compte administratifs. Recettes : 5529,35F. Dépenses :2817,93F.
Soit un excédent de 2705,42F.

1920, 5 juillet – Approbation de compte administratif . Recettes : 65230,99F. Dépenses 36545,34F. Soit un excédent de 28685,65F.

Réglementation du glanage : heures autorisées pour le glanage : 8h du matin à midi et de 14h à 8h du soir, pendant le mois d'août. De 8h du matin à midi et de 14H à 19h.

1920, 19 août – M. HOCHART Ernest est désigné pour faire partie de la commission administrative du bureau de bienfaisance au titre de délégué du Conseil municipal en remplacement de M. BRONCQUART Henri démissionnaire.

Travaux prévus dans les écoles et la mairie: toiture, gouttières et chenaux. Budget : 5650F

Donation d'un terrain de 30mètres carré, de la part de M. CANVURE Alexandre père, pour la construction du monument aux morts. Conditions : aucune déposition ni gravure ni emblèmes contraires à la religion catholique.

1920, 25 septembre- enseignement agricole préscolaire à condition que ces cours soient donnés à M. PETIT directeur du cours complémentaire.

1920, 8 octobre – Installation de nouveaux membres : M. HOCHART Ernest remplace M. BRONCQUART Henri démissionnaire. LERICHE Jules et CAROULLE Louis. nommés par le préfet comme membres de la commission administrative en remplacement de MM THOMAS Louis et GAYMAY Alexandre démissionnaires.

Réouverture des la consultations des nourrissons suspendue pendant la guerre.
Tâche confiée à M. BRONCQUART qui accepte.

L'église ne peut donner son terrain prévu pour le monument aux soldats morts. Elle souhaite s'agrandir. M. le maire souhaite en finir avec cette histoire d'emplacement. Il propose un vote secret : jardin public avec kiosque.

1921, 13 janvier - M. le maire expose que la maison du marché à usage d'estaminet et appartenant à la commune est libre depuis le 1^{er} janvier dernier. Réparations de la maison des marchés très coûteuses rendues impossible par suite l'exécution d'alignement auquel elle serait assujettie.

La disparition de cet immeuble rendrait l'écoulement des eaux plus facile pour l'hygiène publique. M. le maire va demander au préfet l'autorisation de faire disparaître la maison du marché.

Achat de rentes : le receveur municipal est autorisé à utiliser la somme de 5752,15F représentant les arrérages des rentes et l'excédent des recettes de l'année 1920 sur la succession COUZIN pour l'achat de rentes cinq pour cent sur l'Etat.

Demande d'indemnités pour dommages causés au préau de l'école de garçons et à l'abreuvoir communal par les troupes britanniques pendant la guerre.

1921, 2 février – M. LERICHE Jules est nommé membre de la Commission administrative du bureau de bienfaisance.

-Ouverture de crédits de 300F pour la fête du cinquantenaire du 11 novembre.

- Demande acceptée de Mme Esbraire d'installer un abri pour y déposer du bois et faire la lessive à l'école des filles.

1921, 25 février –Dénombrement de la population. Crédit pris sur les fonds libres de la commune.

Les matériaux provenant de la démolition de la maison du marché seront mis en vente par lot.

1921, 9 avril – subvention du ministre de l'intérieur pour les sapeurs pompiers. Subvention prévue pour achat et entretien du matériel d'incendie.

1921, 18 avril – décision définitive de placer le monument aux morts au jardin public. Le vote du crédit de 2500F est effectué à prélever sur les fonds libres de la commune. Nomination d'un comité pour surveiller les travaux.

1921, 7 mai- M. BRONCQUART est désigné une nouvelle comme médecin de bienfaisance.

1921, 18 juin – Approbation du compte administratif. Recettes : 7443,41F. Dépenses 2481,74F. Soit un excédent de 4961,69F

- la commission vote la somme de 71,30F pour fermages 1918 dus par Mme veuve ESBRAIRE FASQUELLE Jules qui ne s'est pas acquitté des fermages pour raisons d'occupation de ses terres par les troupes britanniques pendant cette année de 1918.

Approbation des comptes administratif de M. le maire : Recettes : 131836,16F. Dépenses : 39431,33F. Soit un excédent de recettes de 92404,83F

1921, 1^{er} juillet –la foire de Lumbres initialement prévue entre le 4 et 7 octobre est reportée au 29 septembre c'est à dire à la veille de la grande foire automnale de Saint Omer.

1921, 11 juillet – vote crédit de 900F à prélever sur les fonds libres du bureau de bienfaisance pour secours aux indigents.

1921, 30 juillet – M. Cambronne directeur de l'usine la « Desvroise » propose des briques et de serres pouvant servir à combler certaines parties du marais rongées par les eaux du bléquin. MM SIMON, COIGNION, et LECLERCQ Omer sont mandatés pour examiner les lieux et de produire un rapport circonstancié.

- tirs aux canards et aux pigeons autorisés dans le marais communal attenant à la rivière de l'Aa sous la responsabilités personnelles des chasseurs. Société de chasse intitulée « la Saint Hubert de Lumbres. »

- MM HOCHART et SIMON sont désignés pour faire partie de la commission chargée de la révision de la liste électorale du tribunal de commerce pour 1922.

- Proposition de convocation de trois menuisiers à la mairie pour la fabrication des tables pour l'école des garçons. Le travail sera confié à celui qui offrira les conditions les plus avantageuses.

1921, 9 août – Acceptation du projet de M. ALLOY, Statuaire de même que devis l'exécutif de la dépense relative à la construction du Monument aux morts.

- Sur la proposition de M. LECLERCQ, conseiller municipal, l'assemblée décide contrairement à la délibération en date du 26 septembre 1920 de prendre si possible livraison des trophées de guerre offerts à la commune. M. le maire est chargé de faire la démarche.

1921, 30 août – Devis estimatif dressé par M. MONTIGNY, ingénieur des T.P.E. ayant pour objet la confection d'un égout entre le chemin du vicinal au marais et la maison de Melle FASQUELLE sur une longueur de 57M. Dépense : 1800F assurée par un crédit inscrit au budget administratif 1921.

-Approbation du devis de construction des fondations pour le monument aux morts. Devis proposé par M. BAGNANT, entrepreneur, s'élevant à 1877,40F.

-Autorisation de construction de trottoirs de deux mètres de largeur en bordure des maisons le long des chemin rural N°20 « rue du marché ».

-M. le maire expose que le coût de la main d'œuvre de ramassage et celui des transports le prix du rachat du Mètre cube de silex existant n'étant plus en rapport avec le coût de la vie. Demande que le prix s'élève à 14F pour le silex de ramassage et de 8F pour le silex d'extractions.

1921, 16 septembre- Crédit de 650F pour l'organisation de la foire de Lumbres du 7 octobre 1921.

M. BIAUSQUE Jean- Baptiste, menuisier, est autorisé à fabriquer les dix tables-bancs pour l'école des garçons.

1921, 29 octobre – Disposition pour le rhabillage des sapeurs pompiers

- Subvention de 50F à la fanfare « Lyre de Lumbres » pour la participation éventuelle à la fête du 11 novembre, dite fête de l'armistice.

1921, 26 novembre – Le mandat du médecin de bienfaisance expire. Trois candidats sont présentés : SALLE Robert, docteur en médecine, PONTIER Georges, docteur en médecine, BRONCQUART Henri, officier de santé.

- M. NEVEU adjoint au maire est nommé pour former avec le maire et le délégué de l'administration la liste électorale de 1922.

1921,10 décembre – Crédit prévu pour le rhabillage des sapeurs pompiers, de 6000F est insuffisant, il faudrait 7000F. Différence prise sur les fonds libres de la commune après accord de M. le préfet. Il est entendu que les vêtements restent la propriété de la commune.

1922, 22 février- M. PETIT LECLERCQ est nommé membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance.

-Insuffisance des frais médicaux gratuits pour l'année 1921. Il manque 595,75F sur les 1150F prévus.

1922, 27 février – M. le préfet donne une subvention de l'Etat aux départements et aux communes prenant des initiatives financières en faveur du relèvement de la natalité. Une prime de cent francs aux familles de quatre enfants et au dessus pour chaque enfant nouveau-né et ce à date du 1^{er} janvier 1922. Argent pris sur les fonds libres de la commune jusqu'à l'inscription d'un article spécial au budget.

- Subvention de l'Etat pour les sapeurs pompiers. Elle servira à l'achat et l'entretien du matériel d'incendie.

- Le conseil décide d'accorder une concession perpétuelle gratuite au cimetière de la commune à M. LEVOYER pour nombreux services rendus auprès des pauvres. Il est décédé le 21 Février dernier.

- Demande pour la compagnie du chemin de fer de la part de M. DAVIDSON pour l'ouverture d'une ligne pour le Vendredi afin de permettre à plus de personnes des alentours Gournay et Merck saint Liévin de venir au marché de Lumbres.

- une indemnité de trente francs sera donné à M. VASSEUR Eugène sur le crédit d'entretien, pour ouverture et fermeture des barrières du marais indécis (année 1921).

- éclairage public : installation de lampes à la charge de la commune. Réduction pour l'éclairage public de 28% sur l'index économique. Eclairage des particuliers : prix du KW 1F46. Pose du compteur et planchette une fois pour toute 8F. Location compteur 1F par mois. Branchement jusque 5 ampères 0F75 par mois.

1922, 29 mars : -Demande au Préfet pour rembourser M. BIFFENCEAU du cautionnement de 1000F déposé à la caisse des dépôts.

- Aménagement de la place du marché dressé par M. Monsigny, ingénieur au PTE à Lumbres. Le projet comporte : pose de trottoirs avec fil d'eau y compris le fournisseur de sable, terrassement, transport de terre par voiture au nouveau chemin, fournisseur, emploi et cylindre de

silex, modification aux trottoirs construits aux entrées, remise en état de ganage, sources vapeur imprévues : total des dépenses 11300F. Le conseil accepte ce projet car l'état de la place nécessite des travaux urgents.

- Sur la proposition du M. le maire, l'adjudication publique pour les travaux de terrassement du chemin n°3 de la gare est fixée au jeudi 20 avril.

- 3000F de subvention accordée à « Lyre de Lumbres » pour pourvoir les musiciens d'une veste.

-Liquidation du ravitaillement. Les denrées pendant la guerre se limitaient aux : charbon, farine, sucre. Ces opérations ont été confiées d'une part pour le charbon et la farine aux marchands détaillants et aux boulangers d'autre part. par conséquent, il y a lieu de donner décharge à M. le maire de sa gestion. D'approuver l'emploi de 3130F80 de bon qu'il est spécifié ci-dessus, le second versement étant reconnu d'utilisé publique.

1922, 19 avril- crédit de 1000F pour l'organisation de la foire de mai 1922. Somme prélevée sur les fonds libres de la commune.

-avis favorable donné à la demande de la subdivision des sapeurs pompiers pour l'organisation d'un carrousel dans le marais indivis à une date qui sera fixée ultérieurement.

1922, 29 mars – depuis la démolition du cabaret du marché- augmentation des accidents que la butte de terre forment emplacement dudit cabaret peut occasionner tant au point de vue de la circulation du chemin de grande communication n°131 qu'à celle qui s'effectue sur la place. Depuis cette démolition il y a aussi extension du marché qui a nécessité la vente dudit immeuble et à l'utilisation de son emplacement.

Le projet d'amélioration de la place est accepté. Demande qu'aucune adjudication ne soient faites afin que les travaux soient exécutés dans les plus brefs délais afin de ne pas gêner les foires, fêtes, kermesses, marché. Les travaux doivent être interrompus au moins une fois par semaine.

1922, 5 mai – installation de M. PECQUEUR instituteur stagiaire à Arques (HT ARQUES). Il remplace M. CARDON en congé.

1922, 30 mai – le conseil décide de prendre des mesures utiles pour empêcher les bestiaux de traverser la rivière et de pénétrer dans la propriété de Mme ALLAN.

-Deuxième décision : supprimer la taxe de pâturage du sieur BOURGOIS LEVEQUE en raison de court séjour, par suite de ventes de chevaux (une journée) dans le marais.

1922, 22 juin – Approbation du compte administratif du bureau de bienfaisance. Recettes : 9158,28F. Dépenses 3406,32F. soit un excédent de 5751,96F.

-la société d'électricité la « Béthunoise » propose un contrat de quarante années. Pourtant à la reprise de cette société, il était dit que le contrat ne serait pas changé jusqu'à son expiration. Insistance pour que les vingt-huit lampes soient mises à disposition de la commune au frais de la « Béthunoise. »

- la pose du monument aux morts pour la patrie est fixée pour la fin août.

1922, 8 juillet – Approbation du compte administratif. Recettes : 156189,20F. Dépenses : 72275,40F. soit un excédent de 83913,80F.

- Les dépenses ordinaires ont été arrêtés à la somme de 58600F que les ressources normales de la commune ne sont que de 48660F. ainsi il existe une insuffisance de 9940F. le conseil doit donc délibérer pour trouver les ressources nécessaires pour combler ce déficit. Le conseil décide d'imposer en 1923 les quatre contributions directes : Sur le salaire du garde-champêtre soit 1100F, sur les services d'assistance soit 2000F, sur insuffisance de revenus : 6840F Soit un total de 9940F.

- Inauguration du monument aux morts fixée au dimanche 3 septembre. Le conseil fixe la liste des noms à graver sur le monument : 61 noms.

- Le conseil fixe à 150F l'indemnité annuelle à payer aux instituteurs ou institutrices qui n'ont pas leur logement en nature par application du barème fixé par décret du 21 mars 1922.

1922, 13 août – élection d'un maire en remplacement de M. HUSSON démissionnaire. M. NEVEU Oscar ayant obtenu la majorité absolue est élu maire.

1922, 19 août – l'inauguration du monument aux morts pour la France est prévu le dimanche 17 septembre 1922. Ce qui signifie qu'il pourrait y avoir un grand rassemblement de personnes pour qui li faudra assurer la sécurité. Pour cela, la circulation la circulation sur le chemin de grande communication n° 151 sera interdite aux voitures et autres véhicules. Les véhicules pourront passer rue de Samettes.

1922, 27 août- élection d'un nouveau maire adjoint en remplacement de M. NEVEU élu maire. M. COIGNION Désiré est élu maire au bout des trois tours parce qu'il est plus âgé que M. ANNE ? Joseph

1922, 1^{er} septembre – Autorisation donnée à M. DELVART Léopold, propriétaire à Lumbres d'abandonner les deux mètres carré de terrain achetés le 4 février 1919 dans le cimetière communal pour y fonder la sépulture particulière et perpétuelle des membres de sa famille et de la remplacer par une plus grande concession dont il supporterait les frais généraux pour l'excédent.

- Subvention de la commune de 50F pour l'érection d'un monument national aux morts d'Orient et des terres lointaines.

- M. LARDEUR, conseiller municipal propose de changer le nom du jardin public. Il deviendrait le « square aux souvenirs » pour le monument dédiés aux « enfants de Lumbres ». le déplacement du kiosque s'impose.

- M. DAVIDSON Henri, rappelle que le conseil a exprimé à deux reprises différentes son intention d'établir le kiosque de musique dans l'ancien cimetière désaffecté depuis 40 ans.

- ces explications contradictoires sont données par plusieurs membres du conseil municipal, partisans ou adversaires de l'un ou l'autre de ces vœux. La discussion devient impossible.

1922, 3 septembre – Crédit de 1200F pour la foire de Lumbres du 29 septembre, argent à prélever sur les fonds libres de la commune.

1922,13 septembre – réunion d'urgence : pour l'emplacement du monument aux morts. Il est décidé que le monument aux morts sera placé sur le terrain près de l'Eglise et que l'inauguration aura lieu aussitôt que les travaux seront terminés.

1922, 15 septembre – demande du maire pour savoir s'il faut ou non continuer les travaux au jardin public. Le conseil à la majorité la suppression des travaux mais la deuxième partie de questions qui se portaient sur qu'il va t-il en résulter pour le statuaire ? n'a pas reçu de réponse.

1922, 29 septembre –interdiction de circulation pour les piétons sur le chemin rural n°9 dit « rue de la gare ». construction d'un pont sur la rivière du Bléquin pour le passage dudit chemin.

1922, 2 octobre -installation de M. HERICOURT à l'école des garçons. Normalien sortant. Il est stagiaire à Lumbres en remplacement de M. DENEUVILLE nommé à Aires (Rincq)

- installation à l'école des filles de Melle DESFONTAINES stagiaire à Auchel en remplacement de Mme WISSOCQ nommée à Audincthun (Wandonne)

1922, 12 octobre- recouvrement d'un macadam sur la place de Lumbres qui rendrait la circulation plus facile. Dépense supplémentaire de 1500F.

M. Aune attire l'attention sur le mode de chauffage de deux salles de classe à l'école des garçons. Ces deux classes sont chauffées par le même poêle. Une classe est chauffée avec le tuyau du poêle. L'autre classe possède le poêle mais son emplacement ne permet pas de chauffé toute la classe uniformément. Le conseiller propose que des travaux se sont pour placer le poêle au centre. Vœu accepté. Et demande envoyée à la commission des bâtiments pour exécution.

- Le conseil charge la commission du ravitaillement du soir de prendre les mesures nécessaires auprès des marchands détaillants de la commune en vue de fournir aux écoles de garçons et de filles le charbon et le bois nécessaire pour le chauffage des classes.

1922, 19 octobre – Le conseil approuve la résiliation du contrat du 1^{er} Mai 1898 qui comporte un privilège pour l'éclairage et cela aux conditions fixées par la lettre de la société la « Béthunoise » du 16 octobre 1922 concernant les avantages consentis par celle-ci et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer l'acte de résiliation. Tarif : 1500 F par an pour le forfait de 2000kilowatts heure. Prix accordé jusqu 'au 1^{er} janvier 1929 date d'expiration de l'ancien contrat. La société

Béthunoise fera à ses frais l'installation de 34 appareils avec leur lampe. Un appareil allumeur extincteur automatique et un compteur seront installés par cette société qui en conservera la propriété en la laissant gratuitement à disposition de la commune jusqu'au 1^{er} janvier 1929. A compter de cette date cet appareil sera laissé à la charge de la commune au prix en vigueur

-La classe des cours complémentaire compte 29 élèves depuis la rentrée. Mais elle est trop exigüe et mal éclairée, condition d'hygiène défectueuses. La situation financière de la commune ne permet pas de réaliser le projet prévu en 1914. il faut pourtant améliorer la situation. Il propose de faire classe dans la salle de la mairie, plus spacieuse et mieux éclairée et comme salle de mairie celle affectée au cours complémentaire. Avis favorable à cette proposition.

-Le conseil approuve l'achat de deux foyers pour les classes de l'école des garçons au prix de 300F, chacun, la fourniture de 1700Kilo de charbon au prix de 12,50F le quintal à fournir par chacun des détaillants

- M. ALLOY statuaire demande le règlement du monument aux morts qui est terminé et posé.

1922, 23 novembre – La commune d'Audruicq change le jour de son franc marché. Il aura lieu le troisième mercredi du mois au lieu du quatrième.

-il est convenu de payer Me ALLOY statuaire pour le monument aux morts : soit 10000F

- M. AUNE, conseiller municipal demande que la rampe de l'escalier de la mairie soit équipée de petits obstacles pour empêcher les jeunes de descendre à califourchon. Avis refusé.

- Depuis l'armistice, l'attention de la compagnie du Nord a été attirée à plusieurs reprises sur les horaires défectueux des trains qui desservent le ligne St Omer, Hesdigneul, Boulogne. Les horaires rendent difficile les communications de la région de Lumbres avec la région de St Omer. Les trains y arrivent à des heures trop matinales ou trop tardives ou encore obligent à un trop long séjour dans la ville ceux qui s'y rendent pour traiter une affaire de peu d'importance ou encore qui sont pressés de retourner au plus vite à leurs occupations coutumières. Légère amélioration en octobre 1922 quand la compagnie du Nord a ouvert une ligne à 8H36 et arrive à ST Omer à 9H8. ce train assure la correspondance du train Anvin-Calais qui part de Fruges à 6H30 et arrive à Lumbres à 8H15. Les habitants de Nielles les Bléquin ne peuvent venir au marché de Lumbres le vendredi qu'à 6H39 du matin ce qui est trop tôt, étant donné que le marché ne commence qu'à 9H30. Les horaires changent. Ce train amènerait les habitants de Nielles à Lumbres à 8H30 ce qui évite une attente de deux heures dans les cabarets. Pour cela, le train devrait partir à 8h15 de Nielles. Ce train ne fonctionne pas le Samedi. Ce qui devrait changer. Le samedi est jour de marché à St Omer, les habitants de Lumbres n'ont que le train de 6H39 arrivant à ST Omer à 7H12 soit trois heures avant le début du marché.

1922, 3 décembre – élection de trois délégués et d'un suppléant. MM NEVEU, COIGNION, CAROULLE sont élus délégués M. HUSSON est élu suppléant au profit de l'âge.

1922, 7 décembre –six jours de congé mobiles sont accordés aux maîtres et maîtresses des écoles : le lundi de la fête communale, et les cinq autres jours à la suite du jours de l'an.

1923, 11 janvier –M. LECIGNE est membre de la Commission de bienfaisance une fois que son mandat est expiré.

-Les frais de l'assistance médicale s'élèvent à 2100F, il y a un insuffisant de 144,40F. Le maire propose d'utiliser une partie des ressources générales de l'établissement.

-Après avoir délibéré la commission admet une non-valeur une somme de huit francs qu'il est impossible de recouvrer au lieu de l'exercice 1916.

- Demande de changement d'horaire à la compagnie de chemin de fer est faite.

- Une prime de natalité est accordée aux mères de famille à partir du troisième enfant vivant, depuis le 1^{er} janvier 1922. Ces primes sont accordées aux mères de famille d'enfants légitimes, ou légitimés, ou naturels reconnus. Il faut résider depuis, au moins six mois dans la commune et avoir au moins trois enfants lorsqu'il en naît un nouveau. Une prime fixée à 100F par enfant suivant au delà du 3^o vivant. Cette prime est versée en deux parties : la première de 50F au huitième jour de l'enfant sous condition d'amener un certificat de vie délivré par le maire puis le solde quand l'enfant à un an dans les mêmes conditions. Cette prime est donné dans les mains de la mère ou à défaut à la personne qui a la charge de l'enfant.

- modification du règlement du marais : la taxe annuelle à payer par chaque tête de bétail est augmenté de 10F dans chaque catégorie d'animaux. La commission passera dans les quarante jours qui précèdent le 1^{er} mai afin de contrôler le nombre de bestiaux.

Une amende de cinq francs par tête de bétail non amenée le jour du marquage. Chaque propriétaire aura un chiffre qu'il devra porter sur son récépissé.

Modification pour le droit de place de marché : il faut ajouter pour une voiture à deux roues : 0,20F, pour une voiture à quatre roues : 0,40F. Ajouter aux foires de mai à septembre de chaque année, il ne sera perçu aucun droit de place pour les animaux de toutes espèces amenés sur les emplacements désignés. En l'absence du maire ou de son représentant, deux membres de la commission seuls seront en droit d'assurer la police du marché et de statuer sur les difficultés qui pourraient se soulever.

1923, 18 février- Election de trois délégués et d'un suppléant. A la majorité absolue sont élus Mrs HOCHART Ernest, LARDEUR Ferdinand, LECLERCQ Oscar comme délégués et M. LECLERCQ Lévis en tant que suppléant.

1923, 22 février – mise en recette au budget primitif de 1923 de 6000F et d'un crédit de la même somme pour la construction du chemin rural n°3 de la gare et du pont sur le Bléquin sur lequel doit passer ce chemin.

Augmentation de l'effectif des sapeurs pompiers de 31 hommes, ils passeront à 51.

Lors de l'abattage d'arbres entre le marais de Lumbres et des près de Steques, la clôture séparant ces deux propriétés a été endommagée. Les dégâts sont trop élevés pour que la mairie de Steques puisse supporter seule les dégâts. Le crédit de 2000F sera pris pour les réparations.

Une somme de huit francs sur le rôle de pâturage mise à la charge du sieur FASQUELLE. Il n'avait pas de bêtes dans le pâturage. Une somme de 71,30F restant à reverser sur fermage 1918.dû au bureau de bienfaisance.

Subvention de 20F pour l'assistance nationale aux aveugles dont le siège est à Paris, 187 avenue du Maine XIV^e arrondissement et le bureau d'administration à Douai, rue d'Esquerhin n° 24

Elargissement de la rue d'Acquembron. Pour cela, le Conseil décide de racheter le terrain en bordure de cette rue. La valeur de ce terrain est de 300F, versée à la famille DEVIGNE. Il y a un vieux four sur ce terrain.

Le maire est autorisé à louer au prix de 200F une parcelle du marais de Samettes, se situant du côté d'Affringues. Location jusqu'au 31 décembre.

Le conseil vote la vente, en principe, d'une partie du terrain du marais de Samettes entre la ferme NOYELLE et une ligne droite tirée au pignon au couchant du café HOCHART pour aboutir à la rivière le Bléquin. Ceci afin de faciliter la construction de maisons ouvrières. En cas de vente, il serait imposé un délai aux acquéreurs pour faire leurs constructions.

Changement de phrase dans le procès verbal de la séance du 11 janvier dernier : la commission se réserve le droit d'accepter ou de refuser les bêtes après et pendant le marquage au lieu d'après le marquage.

1923, 17 mars – autorisation donnée au maire pour la vente de branches de saule et de vingt peupliers situés dans le marais indivis à la commune de Steques et le long de la route de Bayenghem.

Augmentation des effectifs des sapeurs pompiers

Lors de la dernière manœuvre de la pompe il a été constaté qu'elle n'était plus en état de rendre le service qu'elle doit fournir en cas d'incendie. Le lieutenant doit fournir un état du matériel d'incendie.

1923, 26 mars - Le conseil municipal vote un crédit de 290,48F à prélever sur les fonds libres de la commune.

Prix du pain fixé à 1,20F mais il y a une baisse du prix de la farine : donc le prix peut être baissé à 1,15F.

1923, 23 mai – absence des boulangers convoqués à la réunion qui leur avait été fixé pour fixer les prix du pain. Les boulangers doivent se mettre en rapport avec l'administration toutes les fois que les fluctuations du cours des farines appellent une modification du prix du pain.

Nouveau train Boulogne Saint Omer passant à Lumbres à 9H41/46 à partir du 1^{er} juin prochain.

la société Béthunoise informe le conseil que le prix du KW se trouve fixé à 1,47 F à partir du 1^{er} mai. Cette mesure aura un effet rétroactif dès l'approbation de la convention intervenue.

Rappelle que l'entretien du matériel des sapeurs pompiers appartient à la commune. Le nombre de poste d'incendie s'élève au nombre de trois dont deux appartiennent à des industriels.

Suite aux dispositions de l'article 2 de son règlement du 11 janvier 1923 sur les primes à la natalité et admet que le droit à cette prime est définitivement acquis au moment où la grossesse est constatée sous la condition que la grossesse se termine par une naissance d'un enfant vivant.

Crédit de 1500F pour la construction d'urinoirs au jardin public et place du marché.

Malgré les travaux exécutés au marais son état laisse à désirer. Crédit de 1923 pour l'entretien du marais était de 1500F alors que la dépense de 1922 était déjà de 2000F. il faudrait donc ouvrir un crédit de 2000F de plus.

Le conseil autorise M. le Maire de vendre au mieux des intérêts de la commune de vieilles planches usagers provenant des travaux du pont et qui ne sont plus bonnes qu'au chauffage.

Pour l'entretien des sépultures militaires l'État alloue une allocation de 5F par tombe et par an. Au cimetière de Lumbres, on trouve quatre tombes de soldats anglais. Le conseil adopte l'inscription au recettes et en dépenses, la somme de 20F.

M. COIGNION, adjoint au maire, se trouve dans l'impossibilité de siéger au bureau de bienfaisance. M. HUSSON Georges est élu comme étant son remplaçant.

Demande de MM LARDEUR et CAROULLE de mettre une boîte aux lettres au Val de Lumbres et à Liauwette. la dépense en résultant soit 175F sera imputée à l'article 95 du BP « dépenses imprévues ».

Possibilité de distraire une parcelle du Marais pour un tir à l'arc- la réparation d'un fossé au dit Marais, les travaux d'entretien du cimetière et l'emploi des cantonniers au Val de Lumbres et au chemin rural N°3.

1923, 22 juin – Approbation des comptes administratifs de 1922. Recettes 185063,24F. Dépenses 131342,84F . soit un excédent de 53720,40F.

1923, 26 et 28 juin - M. LERICHE proteste contre le crédit supplémentaire de 200F pour le service sanitaire des viandes. Il déclare au nom de tous les bouchers de Lumbres, ne pas accepter les conditions de taxation énumérées par M. BOURGOIS vétérinaire dont lecture est donné par M. le Maire.

M. LARDEUR s'élève contre le nouveau crédit de 250F pour solde des dépenses au « monuments aux morts ». Il regrette d'avoir à constater une fois de plus que les crédits mis par le Conseil à la disposition des commissions pour des objets déterminés sont de passés sans que celui-ci doit consulté. il rappelle les incidents auxquels ont donné lieu l'érection et l'inauguration du monument aux Morts. il dit que les volontés de la population lumbroise n'ont pas été prises en compte.

M. LERICHE se déclare adversaire de la distribution des prix aux enfants, M. le Maire expose les motifs pour lesquels la Commission financière a cru devoir proposer au Conseil Municipal le rétablissement de cette cérémonie.

Budget Additionnel 94 017,46F en recettes. En dépenses 93966,80F.

Le chemin conduisant de la rue de Samettes à la rue de la Gare, dit chemin rural n°3 n'est pas en état de viabilité et que des travaux de diverses natures doivent encore y être exécutés. Considérant que le passage établi sur la rivière le Bléquin est exclusivement réservé aux ouvriers occupés aux dits travaux et que les planches composant ce passage peuvent être facilement enlevées soit pour les besoins du service, soit pour toute autre cause.

1923, 27 juin – M. petit démissionne de ses fonctions de secrétaire de Mairie de Lumbres. M. Paranne Alfred est nommé secrétaire remplaçant. Son traitement est fixé provisoirement à 4000F par an et se trouvera relevé lorsque le Conseil Municipal aura voté les crédits nécessaires.

1923, 3 juillet – le traitement de M. PARANNE est fixé à 7200F par an.

1923, 22 juillet – Projet construction de pont sur le Bléquin.

1923, 26 juillet – M. MONSIGNY, ingénieur des travaux publics de l'État, sur la demande de M. le Maire expose au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles pourraient être établi le pont du chemin rural n°3 sur le Bléquin.

- le Conseil décide d'accepter le projet de construction de pont sur le Bléquin, chemin rural n°3. Le coût de cette construction s'élève à 20500F. Les travaux seront confiés à M. MONSIGNY.
- Le Conseil doit décider de garder ou non la taxe vicinale pour 1924.
- M. le Maire communique la circulaire relative à la révision quinquennale du taux d'allocation mensuelle aux familles nombreuses. Le taux de l'allocation mensuelle est de 7,50F.
- Un crédit de 4 700F a été voté et un de 200F pour l'assurance des sapeurs pompiers. Il a été pourvu à l'habillement de 51 hommes et gradés par délibération prise le 10 décembre 1921.

1923, 14 août – Le traitement du garde champêtre, M. MAGNIER Edmond est 3600F par an à compter du 1^{er} janvier 1924. Un supplément de traitement mensuel de 100F mensuel lui est accordé à compter du 1^{er} juillet au 31 décembre 1923.

1923, 14 août – La vitesse maximale est de 12KM/H pour les automobiles, motocyclettes, camions, et autres véhicules propulsés par des moyens mécaniques. Cette vitesse se limite à 6KM/H près des écoles, aux carrefours, dans les courbes et descentes et aussi en cas de brouillard.

1923, 8 septembre – Modification au projet de construction du pont sur le Bléquin. Accord fait à l'entrepreneur M. BAGNARD Ernest au sujet de la construction d'un tablier en ciment armé à établir conformément au plan, le prix s'élève au prix forfaitaire de 11 833F. Approuve avant sa mise en adjudication le dossier de construction des Garde-corps, des trottoirs et de chaussée s'élève à 77768F.

1923, 3 novembre – M. BOURGOIS, vétérinaire, en traitement à l'hôpital de Lille ne peut assurer les contrôles de tueries et de viandes. Il est demandé que ces contrôles soient réalisés par M. Sauvage Marcel vétérinaire à Lumbres.

1923, 13 novembre – Demande de M. Dhanens, entrepreneur à Blendecques pour le remboursement du cautionnement de la somme de 600F pour travaux de construction du pont du chemin rural n°3.

1923, 16 novembre- Les institutrices et instituteurs proposent au Conseil Municipal de fixer aux 2-4-et 5 janvier ; 2et 4 mars et 30 juin les six jours de congés mobiles et de reporter au 3 juillet la classe du 1^{er} juillet. Ceci est accepté.

- Le Conseil Municipal engage l'administration Municipale à faire des démarches pressantes en vue de la nomination par l'autorité supérieures des officiers des Sapeurs Pompiers et désigne MM COUSIN et LECLERCQ Léon, Conseillers Municipaux, ESBRAIRE et DECOOL, hommes de métier, comme membres de la Commission du matériel de protection contre l'incendie.

Autorisation donnée à M. le Maire pour acheter l'immeuble à M^o COURBOT Maginot, rue du Marché. Est ouvert un crédit de 4000F à prélever sur les fonds libres.

1924, 12 janvier – M. le Maire fait connaître qu'il a pris acquisition de l'immeuble de COURBOT Maginot au prix de 3900F en principal soit 4750F principal plus les frais.

Manque 2318,89F sur les crédits de l'assistance médicale. M. le Maire propose de pourvoir à ce manque en prenant sur les fonds libres de la commune. Afin d'éviter le dépassement considérable du crédit, le Conseil propose de réviser la liste des personnes pouvant bénéficier de l'assistance.

Création d'un cours d'enseignement technique par M. AVOT Auguste. Il demande le vote d'un crédit nécessaire. Vote d'un crédit de 300F au profit du chargé de cours. Crédit à inscrire pour 1924.

Augmentation du salaire de M. PORTENART, cantonnier de Lumbres. Salaire fixé à 12F par jour.

L' Autorité supérieure exige des conditions pour présenter au Conseil général le demande de bourse de l'enfant POYE à l'asile des sourds-muets. Il est indispensable que la famille et la commune participent ç ces frais de bourse. M. le Maire explique que les démarches faites par lui auprès de la famille sont très difficile mais il espère obtenir une aide de la famille à hauteur de 200F.

1924, 28 février – Subvention votée de 200F à prélever sur le budget Annuel 1924 pour le «Monument à la Victoire et aux Soldats de Verdun. »

Projet de vente du terrain de Samettes. Après un vote au scrutin secret, la décision est de vendre la totalité du terrain.

Agrandissement de l'église : demande faite par M. LAVOISSIER, curé doyen, d'une subvention pour participation aux travaux d'agrandissement.

1924, 22 mai Décision de vendre d'abord cinq parcelles du marais de Samettes situées à l'est du terrain et numérotées de 1 à 5 sur le plan. MM SIMON et MERVEILLE déclarent vouloir maintenir la précédente décision.

MM CAROULLE et COUSIN attirent l'attention sur la nécessité de prendre des mesures pour éviter la propagation de la fièvre aphteuse. La question du marquage des animaux est également examinée ainsi que quelques cas particuliers quant à l'application du règlement du Marais.

Le résultat communiqué par le comité organisateur de la tombola organisée au profit du Bureau de bienfaisance et dont le produit est de 1228F auxquels s'ajoutent 50F provenant d'une quête.

M. MONSIGNY, ingénieur fait connaître la somme nécessaire pour l'achèvement des travaux pour le pont et le chemin rural n°3 : 47 500F.

Subvention de l'État pour les Sapeurs pompiers fixée à 81F. Somme répartie en deux : 45F pour l'assurance des Sapeurs Pompiers, et 36F pour le matériel incendie.

Ratification de la décision officieuse d'accorder une concession perpétuelle à M. VALIN chef de la musique de Lumbres en hommage à son dévouement.

1924, 14 juin – Autorisation de vente de vieux matériel.

Autorisation de démolition de l'immeuble acquis, Rue du Marché, pour élargissement de cette voie, par adjudication publique.

Plainte de Me FOUACHE Henri contre le secrétaire de Mairie qui a refusé de transmettre à la Recette des Finances son certificat de vie. M. LERICHE ajoute avoir reçu de nombreuses plaintes au sujet de ce secrétaire. Il regrette que Me le Maire ne soit qu'une machine à signer, situation qui changera dit-il l'an prochain. M. le Maire proteste et invite le secrétaire à s'expliquer. Celui-ci expose que la transmission par lui des certificats de vie à la Recette des Finances est une simple complaisance et non une obligation. Le Conseil considérant que les certificats de <vie ont toujours été transmis par les soins de la Mairie décide le maintien de cet usage pour tous les intéressés.

1924, 28 juin – Compte du receveur municipal : Recettes 73 026,41F. Dépenses : 75 900,38F. Soit 2873,97F. Excédent précédent : 53720,40F.

Le Conseil municipal admet les Recettes de 102286,95F, les Dépenses de 99656,74. soit un excédent de Recettes de 2630,19F.

1924, 5 août - Le Conseil approuve les dispositions du Maire de l'enlèvement de marne par les cultivateurs, dans une pièce de terre, à la Mal Gouverne.

M. MONSIGNY fait savoir que pour la construction du pont et du chemin rural n°3, il y a une insuffisance de 10000F. . Le Conseil souhaite que le chemin soit terminer avant la fin de l'année. Pour cela, le Conseil décide de faire par voie d'avis affiché à la Mairie, appel d'ouvriers à la tâche.

Examen des différentes questions quant à la vente du marais de Samettes, à la maison de la rue du Marché, à l'assurance des Sapeurs pompiers et au matériel.

Augmentation de M. BITZBERGER, receveur Municipal d'un dixième en raison des nombreux services qu'il rend. Son travail étant de plus en plus important de la commune, des renseignements donnés et de son dévouement.

1924, 5 septembre – Le Conseil décide de porter à 14F par jour le salaire de MM PORTENART et BREBION, cantonniers de la commune.

M. le Maire demande l'autorisation d'élire un nouveau maire adjoint sans élection en remplacement de M. COIGNION décédé.

Après avoir pris connaissance de la circulaire du 27 juin 1924 relative aux taxes à percevoir au profit des communes sur distributeurs automatiques d'essence, le Conseil fixe : sur les appareils distributeurs fixes alimentés par une canalisation souterraine : 50F, sur les appareils partant d'une borne placée hors de la voie publique : hors traverse, 50F, en traverse : 100F.

1924, 26 septembre – M. LARDEUR Ferdinand est élu maire adjoint à la majorité. Il remercie le conseil de son témoignage de sympathie et tient à rendre hommage à M. COIGNION.

Les travaux pour le pont sont à réaliser dans les plus brefs délais. Pour cela, des ouvriers sont embauchés, payés à 2F de l'heure. Les cantonniers sont employés aux travaux et chemins communaux dont l'entretien laisse à désirer.

M. LARDEUR propose qu'un programme de travail. Chacune des commissions devrait présenter au Conseil un rapport sur les travaux jugés nécessaires. Le Conseil examinerait les questions posées, prendrait une décision, voterait les crédits et les travaux seraient, en cours d'exécution, surveillés par la commission intéressée. Il estime qu'aucun travail ne devra être entrepris avant l'achèvement de ceux en cours et que les prévisions de dépenses devront toujours être faites de façon à éviter les dépassements de crédits. Proposition acceptée. M. AUNE est désigné pour remplacer M. LARDEUR à la Commission des bâtiments, du marais et de l'éclairage.

1924, 17 octobre – M. L'Inspecteur primaire fixe les jours et heures du cours d'adultes de l'école des garçons. Le Conseil en décide l'affichage.

Pétition des habitants de la Rue du dépôt demandant l'entretien et l'éclairage de des chemins.

Le Conseil est amené à examiner l'opportunité de l'acquisition, par la commune de l'immeuble sis rue du Marché. MM SIMON, LARDEUR, MERVEILLE, et AUNE sont chargés d'étudier la question pour la prochaine réunion.

Acceptation de délivrer gratuitement des fournitures scolaires à l'élève WAROT André du cours complémentaire. M. LARDEUR présente des observations en vue de l'organisation régulière de la caisse des écoles.

L'Assemblée vote à l'unanimité la proposition de M. LECLERCQ Omer pour l'arrêt des trains d'Anvin à Calais à l'angle de la route de Saint Omer et rue Creuze.

1924, 21 octobre - traitement du Receveur Municipal fixé à 2310F et du Receveur du Bureau de Bienfaisance fixé à 194F.

Le Conseil accepte que M. BOYAVAL démolisse lui-même la maison de la Rue du Marché à ses risques et périls moyennant le droit de disposer des matériaux de démolition sauf les pannes qui demeurent la propriété de la commune. Le mur du fond devra rester debout afin de servir de clôture. Les travaux de démolition devront être terminés pour le 31 décembre. Melle LEFEBVRE consent à abandonner une parcelle de son terrain gratuitement à condition que le mur du fond soit maintenu jusqu'à sa mort et celle de sa sœur et que soit établi, à la nouvelle

limite de la rue et de sa propriété un mur de soutènement et d'appui surmonté d'un grillage. Ces conditions sont acceptées. M. MONSIGNY devra faire le devis de ces travaux.

M. CONSTANT serait disposé à céder à la commune le terrain dont celle-ci peut avoir besoin pour l'agrandissement du cimetière.

M. le Maire est prié d'examiner la situation de la famille du jeune WAROT André et de déterminer la façon dont elle pourrait être aidée.

1924, 19 novembre – La compagnie des chemins de fer refuse la demande d'un arrêt à l'angle de la route de St Omer et du chemin d'Acquin. Refus motivé par l'existence d'une rampe de 15mm, provoque un échange d'observations.

Les comités des Monuments de Verdun et de Larcette remercient le Conseil Municipal pour leur subvention.

Pétition des habitants de la d'Acquembronne à cause des inondations causées par les eaux du fossé partant de la rue de Saint Omer et aboutissant rue d'Acquembronne. M. le Maire informe qu'il n'a pas pu obtenir de M. MONSIGNY qu'il fasse le curage de fossé par le service des ponts et chaussées.

M. BOYENVAL informe le conseil qu'il a fait une mauvaise affaire en acceptant de démolir la maison Rue du marché. M. SIMON estime que la commune devrait se charger d'une partie des charrois vu la vétusté des matériaux. C'est accepté.

M. LARDEUR estime que pour les travaux d'agrandissement du cimetière se fassent le mieux possible il faudrait acheter la parcelle de M. LEFEBVRE Arthur ou M. CONSTANT. La commission propose d'acheter les deux. Le chemin d'accès serait soit construit sur le terrain de M. LEFEBVRE soit sur le terrain restant à ce dernier. Quant au passage à niveau en travers de la vie ferrée, il semble au Conseil que la compagnie d'Anvin à Calais, au profit des ouvriers de laquelle sont envisagées des créations, doit seule en assurer les frais relativement peu élevés. Il est fait remarqué par MM HUSSON, SIMON, et LARDEUR que le chemin à créer devant profiter au personnel de la compagnie d'Anvin à Calais, il paraît équitable que cette dernière fasse remise du terrain du chemin à la commune qui assumerait les frais très élevés de création et d'entretien du chemin à la commune qui assumerait les frais très élevés de création et d'entretien dudit chemin.

Nouveau tarif de rachat de la prestation en 1925, tarif déterminé par le Conseil Général dans la séance du 1^{er} octobre 1924. Le Conseil décide que la valeur des trois journées de prestations votées par le Conseil Municipal sera portée de 17650F à 21180F et le contingent pour les chemins de CG de 12446 à 14799F.

Sous la proposition des directeurs et directrices des écoles publiques arrête les congés facultatifs pour 1929 : les 2 et 3 janvier ; 23 et 24 février ; les classes du mercredi étant reportées au jeudi 26 février ; 29 et 30 juin, les classes du mardi étant reportées au jeudi 2 juillet.

Les médecins proposés pour l'assistance médicale gratuite sont : MM SALLE Robert, PONTIER Georges, TREZEGUET Eugène.

Le coût de la réparation de la pompe à incendie dépasse les 610F 35 alloués. M. le maire demande l'autorisation de prélever l'argent sur le Budget Primitif qui offre les disponibilités suffisantes. Les réparations exécutées ont remis la pompe à neuf malgré le fait que cette pompe ne donnait pas entière satisfaction depuis des années

Observations échangées sur la nécessité de développer l'éclairage de la commune à la sortie de l'usine aux ciments, au chemin rural n°3 dit nouveau Boulevard et éventuellement vers Liauwette et le Val de Lumbres. le déplacement de quelques lampes est également envisagé.

Le Conseil autorise l'abatage des arbres en façade de l'école des filles Rue d'Acqembronne.

Sur la proposition qui lui est faite par M. le Maire le Conseil décide d'une fête « arbre de Noël » qui se fera à l'École des filles et qu'une distribution de vêtements sera faite aux enfants indigents. 200F sont votés pour la fête et 400F seront demandés au B de B pour les vêtements.

1924, 13 décembre- La société la « Béthunoise » écrit une lettre disant son accord de reporter sur l'exercice 1924 l'excédent de 335KWH non consommés en 1923 sur le forfait de 2000KWH.

Une circulaire de la ville de Saint Omer sur la dotation DALEMAGNE.

M. le Maire est autorisé à faire des démarches pour acquérir la maison de M. Esbraire Louis au prix de 6000F, la promesse de vente, celle-ci fixant à fin juin 1925 la signature définitive de l'acte et l'entrée en jouissance, le propriétaire conservant jusqu'à cette date la faculté louer et recevoir loyer, mais en spécifiant que l'immeuble sera libre de toute occupation le jour de la signature du contrat.

Un pompier blessé ou souffrant d'une maladie contractée en service est de 16F par jour.

Proposition de travaux au Val de Lumbres

M. le Maire communique au Conseil le résultat des démarches entreprises par la commission chargée de préparer l'acquisition des terrains propres à l'agrandissement du cimetière. L'assemblée accepte le prix de 6000F demandé par M. CONSTANT pour son terrain, frais en sus, paiement différé sans délai avec intérêt de 6% courant du jour de la signature de l'acte jusqu'au jour du paiement.

1924, 30 décembre – Lettre de félicitation de l'Inspection académique pour remercier le Conseil Municipal pour l'organisation, à l'école des filles, de la fête de l'arbre de Noël.

Afin de terminer les travaux du chemin rural n°3 dit de « la gare » il sera nécessaire d'acquérir du macadam qui, étendu au commencement de 1925, sera compressé par le rouleau à vapeur.

Autorisation donnée au service des ponts et chaussée à établir à Montbreux un réservoir de goudron de 7m X 2 X 1m40.

1925, 22 janvier – Le Conseil décide de la vente à l'amiable des parcelles du marais de Samettes : au prix de deux francs le mètre carré. Il est obligatoire de construire dans les deux ans une maison d'habitation en dur, couverte en pannes, tuiles, ardoises ou autres matériaux analogues, aucune habitation en bois, torchis ou frisé. L'argent récolté de ces ventes sera affecté aux besoins du Budget communal, pour le paiement de la maison EBRAIRE, rue du marché et éventuellement à l'acquisition du terrain pour agrandissement du cimetière.

Le Conseil décide de lotir en jardins ouvriers la partie du Marais de Samettes restant en dehors des cinq lots réservés à la vente pour construction de maisons. La location est fixée au prix de un franc l'are et exempte de loyer. Les jardins seront réservés si possible aux familles nombreuses et nécessiteuses.

Le conseil décide de réduire à 8F au lieu de 40F la redevance par M. LEU DENEUVILLE pour 1923 ainsi que pour 1924, réduite de 90 à 58F reconnaissant que M. Magère n'a mis que deux vaches et non trois en pâturage au Marais, il réduit la redevance de 120 à 80F.

1925, 16 février –M. FOUACHE Elie surenchérit sur le prix du premier lot des terrains de Samettes. M. LEFEBVRE Eugène est totalement défavorable à cette idée. M. LARDEUR Alfred, maire de Steques, Commissaire-enquête donne un avis motivé tendant nettement à l'aliénation, en laissant au Conseil Municipal de Lumbres à décider sur le mode d'aliénation à intervenir.

M. CONSTANT demande un prix plus élevé qu'auparavant pour le terrain qui servirait à l'agrandissement du cimetière. M. MERVEILLE demande qu'il soit recouru à l'expropriation par utilité publique.

M. le maire informe des entretiens qu'il a eu avec le sous-préfet pour la création d'un cours complémentaire mixte. M. AUNE et LERICHE s'élèvent contre cette idée. Ils proposent un cour complémentaire uniquement pour filles et à l'école des filles.

M. SIMON rappelle l'abattage des arbres des arbres à réaliser.

1925, 28 février - Vote d'un crédit de 500F sur le BA 1925 pour examen hydrogéologique et un crédit prévisionnel de 7500F sur le dit BA 1925 pour acquisition et frais.

1925, 14 mars – M. Monsieur le Maire communique au Conseil la lettre de démission de M. BIAUSQUE, commandant des sapeurs pompiers. Le Conseil souhaiterait faire une démarche pour lui faire retirer sa démission ou qu'il attende la suite qui sera donnée à la demande en honorariat qui sera faite en sa faveur.

L'attribution des jardins à Samettes sera faite dans l'ordre des demandes écrites.

1925, 17 mai Résultats des élections et déclaration de l'installation de MM AVOT Eugène, CANONNE Jean, MERVEILLE Léon, LARDEUR Ferdinand, LECLERCQ Léon, FASQUELLE Joseph, COUSIN François, LERICHE Jules, DAVID Emmanuel, DANNEL Alfred, DUVAT Louis, LEFEBVRE Edouard, LECLERCQ Omer, BERTELOOT Eugène, FLAMENT Hilaire, SBRAIRE Eugène. M. DUVAT Louis doyen d'âge a pris ensuite la présidence.

Election du Maire : Mm CANONNE Jean 10 voix, DANNEL Alfred 6 voix. M. CANONNE est élu Maire. M. LARDEUR Ferdinand obtient 10 voix et M. DANNEL 6 pour être adjoint. C'est donc M. LARDEUR qui est élu Maire adjoint.

1925, 22 mai Composition des commissions. La commission financière : MM AVOT, MERVEILLE, LECLERCQ Léon, DANNEL, SBRAIRE. La commission des fêtes, foires et marchés : MM LECLERCQ Léon, COUSIN, LERICHE, LEFEBVRE, LECLERCQ Omer, BERTELOOT. La commission des bâtiments communaux : MM FASQUELLE, DAVID, LECLERCQ Omer, LEFEBVRE, FLAMENT, SBRAIRE. La commission des chemins et de l'éclairage : MM AVOT, MERVEILLE, COUSIN, LERICHE, LECLERCQ Omer. La commission du marais, du cimetière et des terrains communaux : MM MERVEILLE, FASQUELLE, COUSIN, LECLERCQ Omer, BERTELOOT.

MM DUVAT Louis et BERTELOOT Eugène, sont élus délégués du Conseil Municipal au bureau de Bienfaisance.

Subvention de l'Etat aux sapeurs pompiers de Lumbres : 106F

Le Conseil municipal décide la pose immédiate de stores dans la classe des filles.

Il décide aussi de l'installation d'un cabinet d'archives pour la justice de paix,
La réparation du mur de l'escalier de l'école des garçons.

1925, 23 juin M. le Maire fait part au Conseil du décès de M. BRONCQUART après une longue et douloureuse maladie. M. BRONCQUART, gravement atteint n'avait pas voulu, aux dernières élections, demander le renouvellement de son mandat et son abstention fut unanimement regrettée. Le Conseil sera présent aux obsèques et un achat d'une couronne sera fait au nom de la commune et de la municipalité, le paiement devant être pris sur les dépenses imprévues de l'exercice 1925

La date du 2 août est arrêtée pour le carrousel.

M. LECLERCQ Léon rappelle les vitesses excessives des voitures. Des panneaux de limitation de vitesse seront offerts par des fabricants d'automobiles.

1925, 29 juillet –Le Conseil rend hommage à M. BERTELOOT, membre du Conseil municipal, décédé et désigne M. LECLERCQ Omer pour le remplacer au bureau de bienfaisance.

Est fixée à cinquante francs la redevance due par M. ? pour canalisation et prise d'essence, route de St Omer.

Approbation du compte administratif du Receveur Municipal et du Maire pour 1924. compte se soldant par un excédent de 77045F56.

Rejet de l'indemnité de vie chère pour M. TARANNE, secrétaire de mairie, mais l'accepte pour M. MAGNIER, garde champêtre. Les salaires de MM PORTENART et BREBION, cantonniers passent à 15F par jour été comme hiver. L'indemnité de M. VASSEUR passe à 300F par an pour les fosses d'indigents et accepte le relèvement des frais de creusement de fosses et d'exhumation arrêtés comme suit : fosse et d'inhumation d'adulte : 15F, pour enfant 10F, pour exhumation adulte et enfant 15F.

1925, 12 août – MM PONTIER et TREZEGUET sont proposés comme médecins d'assistance pour remplacer M. SALLE, démissionnaire.

Décision d'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à M. LEFEBVRE Arthur, d'environ 70 M de long sur deux mètres de large, pour maintenir le sentier longeant la voie ferrée.

1925, 18 août est votée une subvention de 1000F à prélever sur les fonds libres de l'exercice 1925 au profit du Comité d'organisation du Carnaval d'été.

1925, 1^{er} Septembre Démission M. TARANNE, secrétaire de Mairie. M. le Maire propose de le remplacer par M. LEGER, greffier de justice de paix.

1925, 10 septembre Arrêté : délégation à M. Merveille, Conseiller Municipal . M. le Maire devant s'absenter pour un certain temps, et MM LARDEUR son adjoint et AVOT, premier inscrit étant dans l'impossibilité de le remplacer, M. MERVEILLE est désigné à remplir à partir du 12

septembre les fonctions d'officier d'Etat civil de la commune de Lumbres. Ceci jusqu'au 29 septembre 1925.

1925, 17 septembre Vote d'une subvention de 200F à prélever sur les fonds libres au profit du Comice agricole pour le concours du 29 septembre.

Le Conseil décide de participer à hauteur de deux mètres cubes de cailloux, à la réfection du chemin du château d'Acquembronne.

Décision de construction d'une fosse dans le cimetière pour recevoir les bouquets flétris et autres détritiques.

Autorisation pour le Maire de contracter avec la compagnie d'assurance contre l'incendie pour la maison Sbraire que la commune vient d'acquérir.

1925, 1^{ER} octobre reprise des pourparlers entre M. le Maire et M. LEFEBVRE Arthur à propos d'un chemin de six mètres de largeur latéral à la voie du chemin de fer d'Anvin à Calais, depuis la route Nationale N°42 jusqu'à la Rue Palais, aux quatre maisons et d'un chemin d'accès pour habitants de la cité ouvrière de la Compagnie depuis ladite Cité jusqu'à la Rue Creuse, le tout au frais de la commune de Lumbres. MM AVOT et LECLERCQ Léon disent qu'ils n'y a pas à revenir sur cette question.

Contrat passé avec l'agence « l'abeille » pour assurer le travail des cantonniers.

1925, 8 octobre accord du Conseil Municipal pour améliorer le chemin de Quelmes, au lieudit « Longuerecque ».

1925, 17 novembre – M. PETIT, directeur de l'école publique des garçons, envoie une lettre pour la fixation des congés mobiles : 2 janvier, 15 et 16 février (avec report des classes du mercredi 17 février au jeudi 18 février), les 25 et 26 mai, 28 juin (avec report des classes du mardi 29 au jeudi suivant), le 2 juillet.

Les cours d'apprentis sont rendus obligatoire par le Conseil.

La note de la « béthunoise » s'élève à 103F 02.

L'assurance des cantonniers et du garde champêtre avec l'agence « L'abeille » s'élève à 318F.

Le conseil a approuvé le devis des travaux à l'école des filles et des garçons de mille cent soixante neuf francs vingt cinq centimes.

1925, 22 décembre reconnaissance de l'utilité et de l'importance des travaux électriques pour l'installation et le développement.

Le conseil demande à MM FOULON, RETAUX, marchands de bois, et LEFEBVRE Eugène, courtier en bois, d'enlever les arbres qu'ils ont déposés sur le terrain à Samettes afin que les ouvriers puissent avoir accès à leur jardin.

Vote d'un crédit de 200F pour la fête de l'arbre de Noël à l'école des filles.

1926, 2 février Multiplication de pose de lampes notamment Rue Palais : 1 lampe au dessus du passage à niveau du chemin de fer à l'angle latéral et de ladite Rue Palais, 1^o lampe à l'angle de la propriété HOUSSIN MINET., 1 lampe au nouveau boulevard, 1 lampe au chemin du dépôt.

Le Conseil décide de louer à M. VERON Eugène (2 enfants) pour le prix de 25F par mois la maison SBAIRE à la condition expresse et acceptée par lui d'avoir à abandonner cet immeuble après avertissement préalable de trois mois.

M. LEFEBVRE, conseiller municipal, expose que dans le but de permettre à la Commune d'acquérir la maison Dégardin qu'elle s'était efforcée autrefois d'obtenir, il est en mesure de faire rétrocéder cette maison à la commune pour le prix de 7500F correspondant à celui d'achat, aux frais, et réparations effectuées. Proposition acceptée.

1926, 11 février Me LAVERSIN vient d'acquérir à l'insu de tous l'immeuble de la famille Peltier, lequel est indispensable à l'ouverture et au redressement du chemin vicinal de grande communication n°131 que la commune convoitait depuis longtemps. Cet immeuble doit compléter les acquisitions faites précédemment à l'effet d'améliorer la circulation très dangereuse en ce point de la traverse.

Demande de M. le maire sur l'impression qu'a laissé M. CHANCAY dans la Commune dans laquelle il a habité huit mois environ, et sur l'impression qu'il y a laissé. Il a été chef de la musique « Lyre de Lumbres ». Il est de notoriété publique que M. CHANCAY vivait avec une femme beaucoup plus jeune que lui. Il l'a présenté dans les meilleures maisons ainsi qu'aux membres de la société comme étant sa femme légitime. Il a déclaré avoir deux enfants morts pour la France, une fille morte sous les bombardements à Paris et sa femme morte de chagrin. Ce n'étaient que des mensonges car sa femme vit encore à Paris. Dernièrement elle recherchait son mari pour une instance de divorce qu'elle dirigeait contre lui. Au bouquet de musique de novembre 1924, M. CHANCAY a récité un analogue grossier en présence des jeunes éléments de la musique. Ce monologue fut encore plus grossier au bouquet des sapeurs pompiers. Il a répété ce monologue dans un concert personnel à lui, mais public, qu'il a donné dans une salle des fêtes de Lumbres en présence des pères et mères de familles et de leurs enfants. Il déclarait que la moitié de la société qu'il dirigeait ne «valait rien», que c'était une musique de pacotille qui était allée au concours de Lille avec un morceau de lecture à vue appris d'avance, etc. Il a renvoyé plus de la moitié des élèves du cours de solfège. il dirigeait la musique sans goût, que les musiciens, notamment ceux comptant plus de trente ans de présence, ont toujours prétendu qu'il était incapable de conduire une fanfare. Il faisait des dettes criardes. La morale, les bonnes mœurs, le prestige et le relèvement de la musique, la présence de M. CHANCAY à Lumbres était indésirable, depuis du moins fin novembre 1924.

1926, 14 février – Arrête pour nomination d'agents de recensement. Sont nommés MM LEJOSNE Benoît, et HAGART Albert, instituteurs en retraite, MAGNIER Edmond garde champêtre, LEGER Léon, LEGER André, étudiants. Tous domiciliés à Lumbres. M. LEJOSNE pour les rues Candide COUZIN, de Montreuil, Creuse et le chemin N°3, la rue de la gare., M. HAGART, les rues d'Acquembronne, du marais, d'Isle, du Marché et la place du marché. M. MAGNIER, le chemin latéral, la route de Nielles, Mombreux, la Rue de Samettes, la Rue Palais et la cité du chemin de fer d'Anvin-Calais. . M. LEGER Léon: la Route d'Acquin, la Route

Nationale, Liauwette et le Val. M. LEGER André : la Route d'Elnes, la Rue Saint Pierre et le chemin du Dépôt.

1926, 2 mars Le Conseil considérant les services que pourra rendre la Service Départemental de défense contre l'incendie, décide à l'unanimité des voix d'adhérer au règlement dudit service et vote le crédit de 25F destiné à assurer le personnel de ce service contre tous risques d'accidents en service commandé et accidents causés par tiers, ainsi d'ailleurs qu'il est spécifié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture du Pas de Calais, ne prenant toutefois aucun engagement pour l'achat ou l'installation du matériel ni pour tous autres frais ou dépenses de quelque nature que ce soit.

Le conseil vote la somme de 1031,95F pour la restauration de l'atlas cadastral de la commune par le service des contributions directes

Le conseil est d'avis de compléter le matériel de la Compagnie des sapeurs pompiers

1926, 16 mars Chemin latéral au chemin de fer Anvin-Calais : une bande de terrain peut être achetée pour la construction d'un chemin sur toute la longueur comprise entre le chemin vicinal ordinaire et la route Nationale N°42 soit 430 mètres.

M. LAVERSSIN proteste contre la promesse de vente qu'il a faite à la commune mais celle ci ne revient pas sur la question.

1926, 30 mars M. le Maire, M. CANONNE Jean doit s'absenter et M. LARDEUR le Maire adjoint ne peut pas le remplacer ni M. AVOT 1^{er} inscrit, M. MERVEILLE Léon est appelé à remplir à partir du 1^{er} avril 1926, les fonctions d'officier de l'État civil. jusqu'au 10 avril.

1926, 22 avril : - Crédit supplémentaire de 4585,67F sur les fonds libres de la commune.

Le Conseil décide que les détritissés et débris de verre pouvant se trouver dans le marais seront recueillis et déposés dans l'endroit prévu à cet effet.

M. Dubois Georges, géologue officiel présente sa note qui est acceptée soit 400F, pris sur les fonds libres du Budget Communal.

Vote d'un crédit de 1000F au profit de la société d'agriculture de St Omer pour le concours d'Arrondissement qu'elle se propose d'organiser à Lumbres le 18 juillet prochain.

les habitants de Liauwette demande le courant électrique. La société « Béthunoise » demande 1000F à forfait pour cette installation. La commune vote un budget de 500F pour cette dépense, la différence restante étant à la charge des habitants.

Subvention pour les Sapeurs Pompiers s'élevant à 114F .

Le Conseil vote une subvention de 50F à la caisse des écoles.

1926, 8 juin M. le Président propose la réalisation de l'acquisition de l'immeuble LAVERSSIN. Crédit de 27000F

1926, 1^{er} juillet Le Conseil décide d'augmenter le crédit qui est alloué aux directeurs et directrices des écoles pour la distribution des prix et de le porter de quinze cents francs à deux

milles cent francs. Il décide que la dépense supplémentaire de six cents francs pour la distributions des prix sera portée au budget additionnel de 1926.

Sur proposition de M. LERICHE, le Conseil décide de porter à 500F par mois le traitement du garde champêtre. La différence, soit 1680 sera inscrite au budget additionnel de 1926.

Approbation du compte administratif pour 1925 : Recettes : 191455,71F. Dépenses : 120810,45. Soit un excédent de recette de 70645,26F

Budget primitif pour 1927 : 113363F Les ressources normales de la commune ne sont que de 98644F. il y donc une insuffisance de 14719F. Il faudrait donc une imposition extraordinaire.

M. CAROULLE fait une nouvelle réclamation concernant les épines qui lui aurait été coupées. Le Conseil décide qu'il y a lieu de le mettre en demeure de régler les 150F qu'il doit à la commune sinon il sera poursuivi pour la totalité des trois cents francs qui lui ont été primitivement réclamé conformément au règlement du marais.

M. de Raismes fait construire une barrière pour fermer le chemin partant du café FLOUR-RUFFIN. La barrière devant clôturer le chemin à environ 102 mètres de l'entrée, au coude formé au coin du jardin occupé par M. AVOT. Le conseil décide de faire cesser les travaux jusqu'à ce que l'autorité compétente statue sur la question de la propriété du chemin.

1926, 27 juillet Le conseil municipal vote le budget additionnel de 1926 qui se chiffre à 94177,56F en recettes et dépenses.

1926, 24 août M. MARTEL Charles se plaint par lettre du mauvais état du chemin d'Acquembronne par suite de l'obstruction des tuyaux placés le long de la Route Nationale, à l'entrée de ce chemin.

Mme veuve LARDEUR VAILLANT remercie le conseil de la couronne offerte au décès de son mari M. LARDEUR, adjoint au maire, décédé le 2 août.

M. FLAMENT, Conseiller municipal, propose au Conseil l'achat d'un corbillard dont la nécessité n'est pas douteuse vu le développement de la Commune et l'accroissement constant de la population. Lumbres ne ferait que suivre l'exemple des chef-lieu des cantons voisins, mêmes moins importants.

La planche permettant le passage à pied sur le ruisseau de la Langrecque, informe M. LECLERCQ, a été enlevée et rejetée hors de leur emplacement habituel par un rieur OBOEUF Paul de Liauwette. Le conseil décide que la planche sera remise en place au frais de OBOEUF Paul. S'il refuse il sera poursuivi en justice.

M. LEFEBVRE Edouard fait connaître au Conseil que M. de RAISMES sollicite l'acquisition de la partie du chemin dit « chemin Royal » qui longe sa propriété depuis le coin nord est du jardin Warot jusqu'au coin nord est de la propriété de M BAGNARD. Il dit que ce chemin n'a plus aucune utilité pour la commune vu qu'il aboutit à une propriété privée (celle de DE RAISNES) et qu'il ne sert plus qu'à desservir quelques jardins. M. de RAISNES s'arrangerait d'ailleurs avec les propriétaires des terrains en question pour les assurer un passage. Le Conseil ne prend pas en compte la demande de ce monsieur

1926, 31 août Vote du remplaçant de M. LARDEUR décédé. Ont obtenu M. MERVEILLE Léon 8 voix, et M. DANNEL Alfred ; 6voix.

1926, 1^{er} octobre M. le Préfet a envoyé aux maires du Département une lettre rappelant qu'il est important de réduire les dépenses publiques afin de limiter au minimum indispensable les charges imposées aux contribuables et de soumettre à une révision méthodique les diverses catégories de revêtir, afin de leur faire subir toutes les réductions qui paraîtront compatibles avec les nécessités du service. De ce fait reconnaissant qu'il est d'utilité nationale de réduire les dépenses afin de limiter le plus possibles les charges des contribuables. Considérant que la commune de Lumbres compte 2200 habitants et une bourgade industrielle en plein développement et dans laquelle la population ouvrière est peu fortunée. Considérant que les dépenses prévues sont utiles et donc indispensable. Le Conseil décide de ne rien changer à son budget prévisionnel.

Le Conseil aimerait demander à M. de RAISNES de construire le mur qu'il avait promis le long de la Rue de Montreuil, depuis la ferme Allan jusqu'à la maison PORTENART, et il donne à M. le Maire tous pouvoirs pour reprendre les pourparlers avec M. de RAISNES.

1926, 4 novembre Le conseil décide de distribuer en nature au plus tard le 11 novembre courant, la somme de 580,75F disponibles au arrérages d'intérêt du legs COUZIN.

Lettre de M. ROBILLARD signalant des infiltrations d'eau dans les fondations du pignon de l'immeuble loué à la société « Au pLanteur de Coiffe », Rue du Marché. Le conseil, sur l'avis de M. MONSIGNY, ingénieur des travaux Publics de L'État décide qu'il sera donné satisfaction à M. ROBILLARD pour la pose de tuyaux sur une partie du parcours du ruisseau recevant l'eau du Marché et par un travail au ciment sur le reste du parcours, en face de l'immeuble en question.

Lettre de M. de RAISNES demandant s'il peut acheter une partie du chemin royal soit qu'il lui soit indiqué les limites de sa propriété. Le Conseil décide de lui vendre le chemin royal et charge M. MONSIGNY d'établir les limites dudit chemin.

1926, 26 novembre M. le receveur municipal informe le conseil que les opérations de remploi obligatoire en rente de 3% des arrérages annuels des rentes du legs COUZIN n'ont pas été effectué de 1922 à 1926. De plus, les crédits nécessaires n'ont pas toujours été inscrits aux années correspondes. La somme de 10649F devra faire l'objet d'une ouverture de crédit sur l'exercice 1926, par délibération du Conseil municipal, à convoquer d'urgence.

En raison de la pénurie des fonds libres, cette somme totale devra être imputée, en disposant des crédits ci après du budget traditionnel 1926 :Construction école des garçons : 5500F, achat de tables 4500, et sur le compte d'attente pour 649F.

Le conseil reconnaît exact le compte présenté par le Receveur municipal des recettes et des dépenses concernant le Marais communal et fixant à 1003,80F la part de la commune de Steques dans le produit du marais pour l'année 1926.

Taxe sur les chiens : le Conseil est d'avis s'il y a lieu de modifier les taxes actuelles existantes sur les chiens et de les augmenter dans les proportions suivantes : chiens de garde :5F, Chien de chasse : 10F, chiens de luxe :15F. Il décide en outre de tripler la somme si le propriétaire des animaux ne déclare pas dans les délais exigés par la loi et les règlements, en sa possession.

Le Conseil municipal, invité par lettre de M. le Préfet du Pas de Calais à désigner et d'organiser les cours obligatoires pour les besoins des professions industrielles et commerciales de la localité, décide de nommer MM AVOT Auguste, SBRAIRE Eugène et FLAMENT Hilaire, conseillers municipaux.

La compagnie la « Béthunoise » a régler les travaux d'extension de l'éclairage . ces travaux reviennent à 1883,25F, plus 150F pour la ligne du chemin de fer d'Anvin- Calais.

M. le directeur de l'école des garçons , et la directrice de l'école des filles proposent les jours de congés mobiles pour 1927 : Les 3 et 4 janvier ; 1^{er} mars (mardi de Carnaval), 7 juin (mardi de la pentecôte) avec report des classes du mercredi 8 au jeudi 9 juin, le 27 juin (lundi de la fête communal), la veille de la nouvelle année 1928.

M. PETIT, directeur de l'école des garçons est autorisé à installer la lumière électrique sous les préaux de l'école. Il peut brancher ses fils sur le compteur de la Mairie.

Melle la directrice de l'école des filles envoie une lettre concernant les vieilles tables d'école, ainsi que la culture des jardins séparant l'école de la Rue d'Acquembronne. Le Conseil décide de déléguer DAVID Emmanuel pour voir l'état des tables. Les anciennes directrices prenaient en charge l'entretien du jardin. Cette année sera M. PORTENART qui le fera. Mais l'entretien de ce jardin restera à la charge des directrices d'école.

1926, 5 décembre Élection des délégués. Sont élus délégués MM FLAMENT Hilaire, CANONNE Jean, LECLERCQ Léon . M. MERVEILLE est élu suppléant.

1926, 20 décembre séance remise car nombre de conseillers est insuffisant.

1926, 28 décembre M. le président donne à l'assemblée connaissance de l'état de la situation financière relativement au paiement du salaire des cantonniers communaux. le budget prévu est insuffisant. Il faudrait 1250F. Il sera imputé un crédit de 2806,14F .

Devis de M. BIAUSQUE Jean Baptiste pour les 26 tables aux écoles de garçons et de filles de la commune, d'élevant à 44498F. Devis accepté.

Il n'a pas été prévu au budget la dépense pour l'assurance de Responsabilité de la commune. Il n'est pas question d'ajourner cette dépense. Le règlement s'élève à 267,85F.

200F sont votés pour l'organisation de l'arbre de Noël à l'école des filles. Argent pris sur le crédit des fêtes.

1927, 25 janvier M. le Préfet envoie une lettre déclarant d'utilité publique le terrain avoisinant à l'Est le cimetière communal et appartenant à M. CONSTANT-DEBAS, négociant à Lumbres. Ledit arrêté ordonne l'acquisition soit à l'amiable soit par voie expropriation. Le Conseil souhaite que M. le Maire fasse l'acquisition à l'amiable.

Le Conseil décide l'acquisition d'une plaque de marbre pour le monument aux morts.

Changement au niveau du règlement dans le marais indivis avec Setques : nul ne pourra mettre plus de 10 bestiaux à moins d'autorisation spéciale de la commission. La taxe à

payer pour chaque tête de bétail est fixé à 10F dans toutes les espèces d'animaux. Une bête de remplacement ne pourra être acceptée qu'après deux visites du vétérinaire espacées de dix jours.

1927, 18 février M. le Maire fait part de son entretien avec M. DEBOS Constant au sujet de la parcelle qu'il veut vendre. Il reste intransigeant par rapport au prix qu'il demande pour la parcelle de terrain qui pourrait servir à l'agrandissement du cimetière. Il exige 10000F. Somme que le conseil estime trop importante. L'expropriation est envisagée. Le conseil donne l'autorisation au Maire pour toutes procédures et de proposer la somme de 2450F à M. CONSTANT. Il pourrait obtenir une concession à perpétuité de trois mètres de longueur sur deux mètres cinquante de largeur.

M. BOURGOIS demande à la commune des tuyaux pour faire l'écoulement des eaux chez lui. Le Conseil refuse.

M. VERMERSCH fait part grâce à une lettre, de son projet de création d'une ligne d'autobus : St Omer, Arques, Blendecques, Wizernes, Hallines, Esqueredes, Steques, Lumbres et vice versa. Mais il ne pourrait mettre ce projet à exécution que si la commune vote une subvention raisonnable. Sinon cela occasionnerait un gros capital et entraînerait des frais d'exploitation importants. Le Conseil ne s'oppose pas à ce projet mais ne peut voter une subvention à cause du manque de ressources de la commune.

Le Conseil décide de créer des jardins ouvriers dans la partie du marais de Samettes situé à l'ouest de la route. Ils seront d'abord offerts et accordés aux anciens exploitants de jardins dans la partie vendue du marais de Samettes et ensuite aux familles les plus nombreuses, dans l'ordre de leur demande.

Vote de différents crédits supplémentaires : 1200F de plus pour les femmes en couches ; 35F pour abonnement à diverses publications ; 200F pour assistances aux vieillards ; 100F pour les familles nombreuses ; 400F pour le chauffage des classes.

1927, 29 mars Lettre du Sous Préfet pour qu'un délégué soit élu pour la révision de la liste électorale de la Chambre Départementale d'agriculture. M. COUSIN François, cultivateur à Lumbres, est élu.

M. PETIT, directeur d'école, envoie une lettre demandée par l'inspecteur primaire de St Omer, pour demander qu'un conseiller municipal fasse partie du Comité de Patronage du Cours complémentaire de garçons de Lumbres. M. AVOT Eugène, industriel à Lumbres est désigné.

Assurance de la maison LAVERSIN qui a été achetée récemment. Elle doit être démolie mais par mesure de sécurité et au cas où l'incendie se propagerait chez les voisins, il est vu comme préférable de prendre une assurance contre l'incendie à la Compagnie « l'abeille » pour une valeur de 2000F et de s'assurer contre le recours des voisins pour une somme de 10000F. Le Conseil décide de donner congé à M. TAVERNE, locataire de la maison de M. LAVERSIN, pour le 1^{er} octobre prochain, date de l'expiration du bail.

M. DUFOUR PAGARD demande l'autorisation de céder à Mme veuve CAROULLE la concession qui lui a été accordée à lui, le 13 juillet 1926. Le Conseil accepte.

Pétition des ouvriers de la compagnie des chemins de fer ANVIN – CALAIS pour que la commune entretienne mieux le chemin qui conduit de la Rue St Pierre au Dépôt et le chemin conduisant de la Rue Palais à la cité ouvrière de la Compagnie d'Anvin – Calais. Pour le chemin dit du dépôt, c'est à dire le premier cité, le Conseil ne prend aucune décision pour

l'instant. Pour la Rue Palais à la propriété sur laquelle La Compagnie générale des voies ferrées d'intérêt local a fait édifier vingt maisons d'habitations, le Conseil décide de porter la largeur à six mètres. Même décision pour le tronçon de chemin existant sur une largeur de trois mètres depuis la limite Nord-est de la propriété de la Compagnie du chemin de fer jusqu'au niveau de la Route Nationale N°42.

Le Conseil décide de revenir, pour le marquage des animaux, à l'emploi de chiffres en fer chauffé et appliqués sur les cornes des animaux ou à leur sabots.

Subvention de l'Etat pour les sapeurs pompiers de Lumbres de 113F.

1927, 2 juin M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le sous Préfet de st Omer, au sujet de la subvention de l'Etat pour la construction d'une classe à l'école communale des garçons : 2020F cette somme est susceptible d'être supprimée si le projet est abandonné. Le Conseil décide de poursuivre ce projet.

M. de RAISNES se propose d'intenter une démarche en justice contre la commune si celle-ci refuse de lui vendre une parcelle du chemin dit « chemin Royal ». Le conseil décide de mesurer la longueur de ce chemin par M. MONSIGNY afin de connaître exactement le point où ce dernier se termine. La question de vente du terrain est remise à plus tard.

Approbation du compte administratif pour 1926 : recettes : 191 785,97F, Dépenses : 154 408, 70F. Soit un excédent de recettes de 37 377, 27F .

1927, 30 juin Le conseil vote le remplacement de la taxe des prestations pour la totalité par la taxe vicinale dans les conditions déterminées par l'article 5 de la loi du 31 mars 1903.

Le Conseil décide de porter à 9500F, le traitement annuel du secrétaire de Mairie et à 8550 F celui du garde champêtre. Et ce à partir du 1^{er} juillet 1927.

M. Le Président fait connaître les dépenses ordinaires du Budget primitif : 122 098F, les ressources normales de la commune sont de 84148F et donc il y a une insuffisance de 37950F.

Le budget additionnel de 1927 se chiffre en recette et en dépenses à 49378,98F.

M. BREBION Eugène est nommé comme garde-messier. Il aura un traitement de 100F ainsi qu'une rémunération variable de dix à vingt francs selon l'importance de chaque contravention par lui relevée et ce pour chaque contravention.

1927, 30 juillet Le devis établi par M. BIAUSQUES Jean-Baptiste pour les 26 tables des écoles des garçons et des filles s'élèvent à 4490F. Le Conseil approuve et ouvre un crédit au budget primitif de 1927 sous le N°58 « mobilier scolaire et matériel d'enseignement ».

enquête administrative les 5, et 6 juillet dernier au sujet de l'installation d'une nouvelle ligne téléphonique avec points d'appui sur les immeubles sis Rue Henri Russel, et de Montreuil lesdits immeubles appartenant à MM LECOINTRE, DEMONT-XATEL, et à Mme veuve LEGROIS DUROY. Le Conseil donne un avis favorable à cette installation.

Demande de subvention de la part de M. LONGRAIN, président d'honneur du syndicat d'élevage au sujet de l'organisation, d'un concours fixé au 14 septembre prochain.

M. le Maire donne connaissance au Conseil des observations qu'il a fait au sujet du grenier situé au dessus de la salle de la justice de Paix et du cours complémentaire. Ce grenier est vaste mais difficile d'accès. Il propose la construction d'un escalier pour y accéder. Projet accepté.

Demande du 28 juillet de la part de M. CONSTANT d'installer un distributeur d'essence du type S.A.T.A.M. sur son trottoir. Le conseil accepte.

M. AVOT Eugène demande l'avis du Conseil municipal au sujet de la demande de la pose d'une signalisation par appareils lumineux des trains de la ligne d'Anvin à Calais à leur approche au passage à niveau de la Route Nationale N°42.

1927, 13 septembre Le conseil se propose de prélever sur les fonds libres de la commune la somme de 800F pour M. SAILLARD promu au grade de Capitaine.

La commune déclare la somme de 1047F par revenant à la commune de Steques pour le produit net des Marais

M. MONSIGNY fait la proposition de supprimer les escaliers qui se trouvent disposés sur le quai du Bléquin et permettant de descendre à la rivière pour y puiser de l'eau. Ces escaliers sont devenus inutiles faute d'emploi. Le conseil approuve à la condition que le puisard qui se trouve à l'extrémité du quai soit maintenu et même un peu approfondi.

1927, 10 octobre Réception définitive des vingt six tables confectionnées par M. BIAUSQUES.

Achat d'une couronne d'une valeur de 55F pour M. LECLERCQ Léon décédé.

Le conseil souhaite faire baisser dans toute la mesure possible, le niveau des eaux dans les réseaux de fossés du Marais en invitant la commune de Steques et, notamment M. CANONNE, à effectuer tous les tirages possibles.

Arrêté pour la fête de l'armistice : A huit heures distribution de pain aux indigents et à dix heures : rassemblement de la musique, des anciens combattants et des sapeurs pompiers.

1927, 13 novembre élection de délégués. Sont élus MM LECLERCQ Omer, MERVEILLE Léon, FLAMENT Hilaire.

1927, 29 novembre M. PETIT, directeur de l'école des garçons a donné une proposition pour les congés mobiles pour les instituteurs : Lundi 2 et mardi 3 janvier, Mardi 21 février après midi, 29 mai, 25 juin, Le lendemain de la Toussaint après midi, lundi 31 décembre.

Aménagement du cimetière agrandi : frais trois mille francs

1928, 31 janvier Vote malgré l'arrêté du 9 janvier 1927 d'un crédit supplémentaire sur les fonds libres de la commune : 975F pour complément de traitement fixe à reverser ; 98F pour complément de dixième alloué.

Insuffisance de crédit signalé par le Receveur municipal : 70F pour les frais de registres de l'Etat civil, 132F pour les frais de confection des Robes ; 371F pour la contribution des biens communs ; 48F de la part de la commune de Steques dans produits du Marais ; 18F assurance de Responsabilité communal, 1000F dépenses d'assistance aux vieillards ; 138F pour le contingent pour protection santé publique.

Le conseil donne tous pouvoirs au Maire pour signer et régulariser la police d'assurance contre l'incendie concernant la vieille maison acquise de M. LAVERSIN et pour Rue de Montreuil. La somme de 14,25F sera pris sur les dépenses imprévues.

Vote d'un crédit de 528F pour régulariser le salaire du cantonnier pris sur les fonds libres de la commune.

Le conseil examine les différents articles de l'arrêté municipal du 12 novembre 1909 concernant le cimetière. Il pense qu'il serait nécessaire d'un créer un nouveau avec des modifications d'articles : l'article 9 pour salaire et vacation du fossoyeur, article 9 pour les prix des concessions et ajouter un nouvel article concernant le classement des concessions dans le nouveau cimetière, l'article 1éconcernat les superficies des diverses catégories de concessions.

Report du bail de M. TAVERNE, dans la maison LAVERSIN jusqu'au 25 mars 1928.

Décision de mettre en vente en avril des têtes de saules et de coupelles de bois blancs croissant le long de la route de Quelmes et du Val de Lumbres.

Le Conseil décide de faire ramasser des cailloux pour l'entretien des chemins de la commune et ce à raison de 10F le mètre cube. Une dépense de 6000F à prévoir pour l'entretien du chemin N°3 de construction récente.

Le cantonnier devra planter 200 pieds de Canadas.

Les débris déposés à l'entrée du Marais seront enlevés au plus tôt par le cantonnier BREBION

La vente de timbres anti tuberculeux n'a pas été satisfaisante. Pour cela, le conseil propose de les acheter au prix de 150F.

MM LECLERCQ Omer et LERICHE Jules sont désignés pour assister à l'adjudication du marais de Samettes fixé au 16 février prochain.

Le Conseil décide d'acheter un calorifère pour la classe des cours complémentaires dirigé par M. PETIT, directeur de l'école publique. La somme prévue est de 450F pris sur les fonds libres de la commune.

1928, 11 avril Décision d'hospitalisation du fils DELENGAINE DELPIERRE atteint de délire et d'anémie cérébrale.

Décision de réparations à apporter à la barrière côté Steques et charge M. BIAUSQUE de faire les réparations. Installation d'un tourniquet installé le long de la rivière dans la clôture du marais du côté de Steques, afin de permettre le passage des piétons et notamment des pêcheurs. La société de pêche est autorisée à installer une fosse à abreuvoir dans le marais au frais de la société de pêche.

MM FASQUELLE, DAVID, LECLERCQ et FAMENT sont désignés pour constater les réparations qui sont à faire à l'école des filles et que signale Mme la directrice.

Achat prévu d'un uniforme pour LELEU Emile nommé Lieutenant des Sapeurs Pompiers de Lumbres.

Acceptation de la demande de la ville de ST Omer pour l'ouverture d'un franc marché mensuel.

1928, 4 mai M. DELENGAIGNE souhaite que son fils Jules, Alfred soit interné au frais de la commune et du département. La commune l'avait placé à l'hôpital St Louis à St Omer, qui vient de le renvoyer à sa famille. Demande acceptée.

Prime d'assurance pour le personnel communal, garde champêtre, cantonniers s'élève à 366,80F, prime d'avenant due à la même compagnie « l'abeille ». soit au total la somme de 416,40F prévu au budget 1928.

La commune doit 3442F 06 à la compagnie d'éclairage la « Béthunoise ». Le conseil reconnaît qu'il y a urgence à payer cette somme.

1928, 18 juillet Demande d'un cour complémentaire pour jeunes filles ou admission de jeunes au cours complémentaire des garçons ,sur une lettre de MM BAYARD Alfred, CAROULLES Achille, DEVIGNES Jules et HERICOURT Jules. Le conseil accepte l'admission des jeunes filles au cours complémentaire avec les garçons s'il y a de la place.

Approbation des comptes administratifs. Recettes : 153 162,56F. Dépenses : 117 776,63F. soit un excédent de recettes de 35 385,93F.

Approbation du compte de gestion présenté par le receveur municipal. Recettes 115 785,29F. dépenses : 117 776,63F. Soit un excédent de dépenses de 1990,34F. En 1926, il y avait un excédent de recette de 37 377,27F. Ce qui signifie un excédent de recette de 35 385,93F.

Approbation du compte du bureau de bienfaisance. Excédent de recette de 2738,73F. Le conseil approuve le budget primitif de 1929 pour recettes et dépenses s'élevant à 4006F.

Le conseil doit à M. DEWALCKENAERE, tailleur de St Omer, pour la confection d'uniformes d'officiers des sapeurs pompiers ; 1457,50F à prélever sur les fonds libres de la commune.

1828, 4 septembre demande d'hospitalisation du fils DELENGAIGNE à l'hôpital de saint Venant. Le conseil accepte.

Changement au règlement de la prime de natalité : La prime est offerte à toutes les mères de nationalité française quelle que soit leur situation, la prime est conservée aux parents qui ont quitté le département ou la commune depuis moins d'une année accomplie.

M. MOBAILLY de Quelmes demande l'autorisation de construire une digue sur la rivière pour irrigué ses champs. Cela lui est accordé mais il doit se rapprocher des ponts et chaussées.

Vote d'une subvention de 500F pour le syndicat d'élevage pour le Concours du mois de septembre.

Le conseil décide de percevoir comme droit la somme de 25F par représentation du théâtre KLATT récemment installé sur la Place du Marché.

M. Le Président signale la vétusté de la passerelle du Bléquin et l'urgence des travaux à réaliser. Le tablier de cette passerelle sera établie en entier en béton de ciment sur l'armature qui existe déjà.

Le Conseil décide d'acheter à M. LEFEBVRE Alfred vingt mètres cubes de silex vendu à dix francs le mètre cube soit un total de 790F.

Suppression du troisième poste de cantonnier, car les travaux qui avaient nécessité sa présence sont terminés. M. le Maire doit le signifier à M. PEROU.

Vente aux enchères des deux immeubles : LAVERSIN et SBAIRE après démolition.

1928, 10 octobre. Présentation d'une note de 318F des sapeurs pompiers de St Omer qui se sont déplacés pour l'incendie du moulin FATOUX le 30 août dernier.

Avis favorable à l'installation d'une lampe électrique à l'entrée de l'impasse conduisant à la ferme Gilliocq- Allan au marais de Samettes, non loin de la maison récemment édifiée par M. PETIT directeur de l'école à Lumbres. Le devis s'élève à 302F.

Déplacement d'une lampe électrique placée non loin de la passerelle au chantier Foulon. La lampe sera placée du côté de la propriété HOCHART.

Proposition d'achat d'une moto pompe au prix de 42000F. 1/3 sera donné par l'Etat. Le Conseil décide de convoquer les maires des communes environnantes afin de voir s'ils peuvent être intéressés et dans ce cas participer à l'achat.

Avis favorable donné au Lieutenant des sapeurs pompiers M. SAILLARD pour l'achat d'un casque et d'une tenue d'incendie.

Secours de 100F pour la commune de Roquebillière (Alpes Maritimes) dont une partie des habitations ont été détruites lors de la catastrophe du 24 novembre 1926.

Lettre de Mme HAUDOS, directrice de l'école des filles, demandant certaines réparations aux logements des institutrices et au mobilier scolaire. M. FOUACHE, zingueur reposera des fermetures aux portes. M. BIAUSQUE Jean Baptiste réparera les portes. Les chaises seront empaillées par M. BOYAVAL, ouvrier. M. Sbraire est délégué pour déterminer et faire exécuter les réparations d'une chambre de Mme BERNARD.

Restauration prévue de la demi-rotonde de la justice de Paix au moyen d'un lambris en bois de 1,10mètre au dessus de l'estrade supportant la table du tribunal.

M. LEFBVRE DELHELLE consent à céder au prix de 7400F une vieille maison sise chemin vicinal N°20 dit du marché. Cet immeuble est indispensable pour améliorer la circulation intense et très dangereuse dans ledit chemin

1928, 12 novembre Arrêté du Maire : les cortèges et attroupements sont expressément interdits dans tout le territoire de la commune de Lumbres.

1928, 23 novembre Subvention votée pour le syndicat d'élevage pour son concours qui a eu lieu le 18 septembre dernier (300F)

Proposition du maire de nommer le jardin Public en l'honneur de feu M. VALIN, chef de la musique de Lyre de Lumbres, le « Square Aimable Valin »

Les 6 jours de Congés mobiles des instituteurs(trices) des écoles de Lumbres : Mercredi 2 Janvier 1929 ; Mardi gras le 12 février après midi, 21 mai, mardi de la pentecôte, les lundi et mardi de la fête communal : 24 et 25 juin ; le 4 novembre après midi ; mardi 31 décembre.

M. HAVET, docteur, se met à la disposition de la commune pour la pesée des nourrissons à Lumbres. C'est refusé. Le conseil décide de laisser cette tâche au docteur PONTIER.

Il est dû à M. DAVION –HERMANT, menuisier, la somme de 120F pour constructions des cercueils pour les indigents.

Assurance auprès de la compagnie « l'urbaine et la Seine contre les accidents des sapeurs pompiers de la Commune.

Prix pour une tenue de feu(casque, 42 à 59 : 2478F, Veste : 42 à 65 :2730F ; ceinture 943,50F) soit au total 6151,50F. question renvoyée au conseil des finances.

Le rue d'Acquembronne est insuffisamment éclairée. Le conseil verra ce qu'il est possible de faire.

1928, 17 décembre Demande de subvention pour les chômeurs. Le conseil vote un crédit de 1000F pour venir en aide aux familles de la commune. L'aide sera donnée sous forme de bons en nature.

Mise en vente du timbre anti-tuberculeux comme l'année précédente avec l'aide des élèves des écoles, de M. MAGNIER, garde champêtre, les timbres non vendus seront à la charge de la commune. Pour cela, vote d'un crédit de 300F à prendre sur les fonds libres de la commune.

Décision de vendre à l'amiable ou sa valeur minime un arbre situé au Val de Lumbres en face de la maison SONILIACQUE.

M. BOURGOIS a donné sa démission de vétérinaire pour cause de vieillesse. M. SAUVAGE Marcel le remplacera.

1929, 11 février Le conseil décide de l'acquisition de la maison DELHELLE. Acte fait devant M. LEMAIRE, notaire à Lumbres.

Le conseil décide de faire procéder aux réparations nécessaires dans la cour de l'école des garçons, au moyen de graires provenant de la carrière FOUACHE.

Lettre des institutrices adjointes et instituteurs adjoints recevant par la commune une indemnité de logement. Dans cette lettre, ils souhaitent un relèvement de cette indemnité. Le Conseil décide de la porter au double soit cinquante francs par mois. Un crédit de 1500F est voté.

Résultat de la vente des timbres anti-tuberculeux : 376F. Vente de vignettes « vivre » : 150F soit un résultat de 526F. Il reste en timbre invendus : 224F. Le conseil les achète avec l'argent pris sur les fonds libres de la commune.

Approbation du décompte de 3489,58F pour les travaux du cimetière.

Construction d'un pont sur le chemin vicinal qui conduit de Lumbres à Steques afin de permettre aux habitants et aux voitures de Quelmes et de Zudausques de se rendre à Lumbres.

Autorisation d'installer une ligne électrique aérienne de 1500 volts de Lumbres à Bainghem le Comte.

M. le Maire de Calais envoie une lettre relative à la fourniture gratuite aux élèves des écoles supérieures de cette ville étrangers à la ville de Calais, des livres classiques, des cahiers et de tous les objets dont ils peuvent avoir besoin. Ceci nécessiterait une subvention de chaque commune intéressée. Le conseil refuse.

Installation sans plus de délai de la pompe prévue depuis longtemps pour le cimetière communal. Un puits de dix mètres environ sera d'abord creusé, avec un revêtement intérieur de tuyaux de ciment et qu'ensuite le travail sera continué par un forage si l'eau n'est pas rencontrée. La pompe spéciale dite « pompe à rallonges » sera fournie par l'entrepreneur qui aura présenté le devis le moins élevé à qualité égale.

Charge de 800F sur les 2000F pour la commune pour le placement de l'enfant PAGE à l'institution des sourds et des muets. Le reste de la somme étant donnée par le département et de la famille (150F)

Achat d'un véhicule pour l'enlèvement des boues et immondices. Coût 400F.

Achat d'une petite bibliothèque pour l'école des garçons pour abriter les archives et registres de la Mutualité scolaire. Crédit de 500F pris sur les fonds libres de la commune.

Poursuites judiciaires contre MM MONROY Jérôme, marchand de charbon à Lumbres, DEWILDE Joseph cultivateur à Quelmes, BOURGOIS MOUTON, et PRINCE COUVREUR cultivateurs à Steques pour infraction au règlement du Marais.

M. LEFAIRE Roger souhaite placer son fils atteint de tuberculose pulmonaire à l'hôpital Saint Louis à St Omer. Le conseil accepte car la situation du père est digne d'intérêt : il a dépensé ses économies pour le règlement de frais d'opération et de maladie de sa femme décédée un an auparavant.

Aide de 100F donnée à Mme DUCROCQ TAVERNE dont le mari est décédé récemment d'une longue et coûteuse maladie.

1929, 26 mars demande d'ouverture de crédits supplémentaires de 1893,78F à prélever sur les fonds libres de la caisse municipale.

Le conseil décide de prélever sur les fonds libres de l'exercice 1929 pour rétablir la subvention de l'état au cours professionnel obligatoire pour l'année 1927, la somme qui avait été mise au budget soit 1500F.

M. COUSIN François, cultivateur est élu pour la révision de la liste électorale de la chambre de l'agriculture.

Vente de trente portions de branches de saules sis dans le marais indivis avec la commune de Steques.

Le conseil décide de céder les matériaux de la maison DELHELLE pour la somme de deux cent francs. Un pan de mur séparant cette propriété de celle de WINTREBERT sera réservé jusqu'à environ un mètre de hauteur.

Achat des casques et des tenues spéciales pour les pompiers de la compagnie. La dépense s'évalue à environ 7000f. Somme à prélever sur les fonds libres de la commune.

Le salaire journalier des cantonniers passe à 20 F par jour au lieu de 16F par jour. Ce à compter de 1^{er} mars 1929.

Des avis seront placardés en des endroits apparents pour offrir des cailloux à ramasser au prix de 12F le mètre cube.

Il sera réclamé à M. DEWILDE Joseph de Quelmes la taxe simple pour quatre génisses mises par lui indûment dans le marais : 240F ; à M. BOURGOIS Clément, de Steques, pour deux génisses la taxe simple de 120F ; à M. PRINCE COUVREUR Lucien une somme de 50F à titre d'infraction ; à M. MONROY de Lumbres double taxe pour une pouliche ne lui appartenant pas et introduite par lui dans le marais soit 200F.

Réparations du chemin Latéral et de celui de Monbreux à l'aide de graviers qui pourront être achetés à M. FOUACHE et qui seront extraits de sa carrière par les cantonniers.

MM DAVID et FLAMENT sont désignés pour aller voir les travaux à effectuer pour la réparation de la barrière de l'école des garçons.

M. DAVION posera le lambris au bas du mur de fond de la Justice de Paix.

Le conseil demande à M. MONSIGNY, ingénieur, d'entretenir avec M. WINTREBERT des pourparlers afin d'obtenir de lui pour la commune le cabaret dit « la blanche Boule ».

Il reste dû à la compagnie d'éclairage la somme de 4125,25F pour l'éclairage des rues et des bâtiments communaux

Traitement de 600F pour M. SAUVAGE Marcel vétérinaire qui assure depuis le 1^{er} juillet l'inspection des tueries particulières et le service sanitaire d'inspection des foires et marchés.

1929, 16 avril location des droits de place aux foires et marchés de la commune de Lumbres pour une période de trois ans qui commencera le 1^{er} juillet 1929.

MM DAVID et FLAMENT trouve la barrière de l'école des garçons irréparable. Elle sera remplacée par une grille et un portillon en fer d'une valeur d'environ 1500. pour cela un crédit de cette somme est voté.

L'ouverture du marais est fixé au 1^{ER} mai prochain.

Mme veuve RIBREUX a offert à la commune vingt mètres cubes de cailloux ramassés sur ses terres. Elle recevra la somme de 240F. (soit 12F/M³). Ces cailloux seront employés à réparer le chemin du Bas du Val.

Les vins d'honneur offerts à l'occasion du congrès des sapeurs Pompiers seront fournis par MM CONSTANT et EVRARD dont les factures seront réglées sur le crédit des fêtes. Même prix et conditions pour la location des droits de place sur la marché de Lumbres et ce jusqu'au 30 juin.1929.

1929, 30 avril approbation des différents comptes (pas des chiffres).

1^{er} mai 1929 Arrêté du municipal stipulant que les tueries d'animaux de la commune sont placées de façon permanente sous la surveillance de M. SAUVAGE Marcel en remplacement de M. BOURGOIS Edouard qui a démissionné.

1929, 19 mai sont élus conseillers municipaux : MM COUSIN François, LERICHE Jules, FASQUELLE Joseph, CANONNE Jean, DAVID Emmanuel, FLAMENT Hilaire, HENNUYER Alfred, DE CHAMBRURE Abel, DANDEL Alfred, CARON Louis, HOCHART Auguste, LEFEBVRE Edouard, SBAIRE Eugène, JOLY Julien, MERVEILLE Léon, DUSSAT Louis. M. DUSSAT Louis le plus âgé, a ensuite pris la présidence. M. CANONNE Jean est élu maire à la majorité des voix (M. COUSIN François a obtenu 7 voix). M. MERVEILLE est élu maire adjoint (M. LERICHE a obtenu 7 voix)

1929, 28 mai la composition de différentes commissions : à la commission financière, MM DANDEL SBAIRE, JOLY, DE CHAMBRURE, CARON Louis ; commission des fêtes, foires et marchés : MM FLAMENT, LEFEBVRE, HOCHART, LERICHE, HENNUYER, COUSIN ; commission des bâtiments communaux : MM DAVID, SBAIRE, HOCHART, LEFEBVRE, FLAMENT, FASQUELLE ; commission des chemins et d'éclairage : MM COUSIN, LERICHE, JOLY, HOCHART, CARON, DE CHAMBRURE ; commission du marais, du cimetière et des terrains communaux : MM COUSIN, HENNUYER, HOCHART, CARON, DE CHAMBRURE, LEFEBVRE, FASQUELLE.

Election au bureau de Bienfaisance : MM DUSSAT Louis et DE CHAMBRURE sont élus délégués du conseil municipal au bureau de bienfaisance.

Sur la proposition du conseiller municipal LEFEBVRE, le conseil décide demander à M. LAVOISSIER, curé doyen de Lumbres de céder une parcelle à déterminé au nord ouest de sa propriété afin d'atténuer la courbe de la Rue de Montreuil au voisinage de l'Eglise, endroit très dangereux pour la circulation

Demande faite à M. BRACQUART chef cantonnier de surveiller les cantonniers communaux comme par le passé.

M. COUSIN fait observer que les travaux en ciment effectués à l'abreuvoir sont minés par les eaux et ils ont besoin de réparations.

1929, .13 juin Direction des travaux confiés à M. BRACQUART Omer, chef cantonnier. Son traitement est fixé à 1200francs par an.

Avis de M. le Préfet pour supprimer la gratuité des places quand les commerçants mettaient un étalage devant leur boutique. C'est un article qui sera rayé du cahier des charges.

Règlement du cimetière : salaire du fossoyeur 15F/fosse. La fosse des indigents est creusée gratuitement. Ce fossoyeur recevra 20F pour chaque exhumation de corps inhumé depuis moins d'un an et 15F pour les autres. Le taux des vacations du garde champêtre sont fixé à huit francs. Une catégorie de concessions trentenaires renouvelables dans les mêmes conditions que les concessions temporaires de quinze ans est établie et les prix du mètre carré est fixé à quarante francs.

Des travaux de toute urgence doivent être réalisés aux deux écoles : pour l'assainissement des classes, le renouvellement du parquet et des fenêtres. La dépense est évaluée à 9000F et la commune n'a pas de fonds disponibles pour y faire face. Le Conseil décide de solliciter de l'administration supérieure l'autorisation d'employer la somme de 8798, 17 F portée au budget additionnel de 1929, comme plus value sur centimes pour remboursement d'emprunts pour les années 1927 et antérieures, pour les travaux sus-énoncés.

La place nouvelle sera mise à niveau et la surveillance des travaux est confiée à M. BRACQUART, chef cantonnier.

Demande pour accorder la gratuité des fournitures scolaires classiques pour les élèves de l'école laïque de filles et garçons (signé : MM SBAIRE, HENNUYER, COUSIN, DANNELE, DUSSAT ? DAVID, et LERICHE. Question renvoyée à la commission des finances.

1929, 18 juillet maintien de la taxe vicinale.

Excédent provenant des ressources spéciales de la vicinalité 19 166,46F, restes à recouvrir 3924,02F. soit un total de 23 090,48F. Les recettes et crédits supplémentaires non prévus au budget de 1928 seront inscrits au chapitre additionnel de ce budget.

Les dépenses prévues présumées pour les chemins s'élèvent à 29 638f.

Approbation du compte administratif. Recettes 184 424,99F. Dépenses 128 102,92F. Soit un excédent de recettes de 56 322,07F qui sera porté au budget additionnel de 1928.

Vote du budget primitif de 1930. Les dépenses ordinaires s'élèveraient à 140 018F, les ressources ordinaires sont de 103 063F, il y aurait donc une insuffisance de 36 953F.

Pour le salaire des garde champêtres une somme est prévue de 8550F, pour les services d'assistance une somme de 9000F, pour insuffisance de revenus une somme de 19 403F Soit un total de 36 953F

Approbation du compte administratif pour le bureau de bienfaisance. Un excédent de recette de 1140F,41F

Budget additionnel de 1929 : 1620.01F

Vote du budget primitif 1930 : 4165F

Projet de réparations à effectuer au logement du directeur de l'école des garçons ainsi qu'aux écoles. M. MONSIGNY est chargé de faire les devis.

Le conseil envoie à l'étude de la Commission des Bâtiments un projet de construction de nouveaux locaux scolaires. Le Conseil nomme comme membre de la Commission des Bâtiments scolaire MM LERICHE, DANDEL et DE CHAMBRURE.

Trois délégués devront représenter le Conseil municipal au sein de la Commission locale professionnelle de Lumbres : MM FLAMENT, SBAIRE, et DAVID.

Lecture faite d'une note de M. le Sous Préfet relative à un vote d'une subvention au profit des quatre monuments de Lorette, Douaumont, Dormans et Hartimaunswillerkopf. Le Conseil vote une subvention de 100F pris sur le budget additionnel de 1929.

Don des herbes poussant dans la partie annexée du cimetière à M. CLABAUX Nestor qui en a fait la demande. Ceci est accepté à condition formelle d'entretenir les bordures des chemins et de se conformer au règlement du cimetière. Les mêmes conditions sont proposées à M. MILAMON en ce qui concerne l'herbe de l'ancienne partie du cimetière et faute par lui de les accepter, l'exploitation de la totalité de l'herbe croissant dans le cimetière sera accordée audit M. CLABAUX.

M. SBAIRE émet le vœu que la totalité des fournitures scolaires soit faites gratuitement à tous les élèves fréquentant les écoles publiques de la commune. Avis donné au scrutin secret par mention « oui » ou « non ». Sept ont répondu « oui » et sept ont « non ».

1929, 27 août Lettre du Président de la société « la truite Lumbroise » qui demande un bail du droit de pêche dans le marais indivis avec Steques pour une période expirant le 1^{er} mars 1938 et aux anciennes conditions. Ceci est accepté à raison de 20F de fermage par an payable à terme échec entre les mains de M. le Receveur municipal.

Le Conseil décide d'accorder aux sapeurs pompiers, le complément de la tenue qu'ils demandent. Ceci sera fait par voie de soumission amiable des négociants de Lumbres.

La pompe de la maison du Directeur d'école des garçons sera remplacé par une nouvelle de 90m/m.

Le puits du cimetière sera approfondi car il se trouve à sec.

Hospitalisation de HERICOURT Edmond pour cause de maladie grave pouvant nuire à la santé de sa femme et de ses enfants. Demande de M. HERICOURT Edmond d'hospitaliser sa fille Pierrette atteinte d'amygalite chronique. Le conseil demande l'autorisation à M. le Préfet. Placement à l'asile d'aliéné de Sommelet de TANFIN Ildevert, Renée Timothée au frais de la commune. C'est accepté et M. Tanfin Ernest devra payer 1F50 par jour pour le traitement et l'entretien de son fils.

MM DANDEL et LEFEBVRE sont désignés pour être délégués du Conseil municipal pour la révision de la liste des électeurs au Tribunal de commerce et à la chambre de commerce.

1929, 16 septembre Procès verbale d'installation. M. COURQUIN remplace M. Petit directeur d'école des garçons parti en retraite.

1929, 24 septembre Des écriteaux sur lesquels les propriétaires ou gérants d'immeubles et les exploitants de pensions de familles doivent faire connaître les logements vacants, dans les immeubles qui leur appartiennent ou qu'ils administrent seront apposés à des endroits tels qu'ils soient facilement lisibles de la rue. C'est à dire le plus près possible de la voie publique riveraine de l'immeuble à une hauteur minimale de 1M50 et maximum 2M50 au-dessus du niveau de la dite voie. Panneaux de forme carrée ou rectangulaire et d'une surface de 8 décimètres carrés au minimum. Les chiffres devront indiquer les prix, le nombre de pièces. Ces chiffres devront mesurer au moins deux centimètres. Ceci est valable pour les écriteaux des gérants ou exploitants des hôtels, pensions de familles et locaux meublés afin d'indiquer leur profession, ou pour indiquer qu'il existe dans l'immeuble soit un hôtel soit des appartements meublés. L'apposition des écriteaux ne sera pas obligatoire lorsqu'un enseigne fixe, même placée à plus de 2M50 du sol, mais néanmoins lisible de la rue indiquera le caractère et l'utilisation de l'immeuble. Toute infraction aux prescriptions sera punie de l'amende civile de 100 à 3000F.

1929, 30 septembre location des terres appartenant au bureau de Bienfaisance.

1929, 21 novembre Présentation d'un modèle de grille en fer à quatre panneaux destinés à fermer l'entrée de la cour de l'école des garçons. M. MERVEILLE fait observer qu'il y aurait lieu de revenir sur la décision précédemment prise au sujet d'une grille en fer, que le genre de grille à installer soit dépendre du plan d'ensemble qui sera adopté pour l'agrandissement des locaux de l'école des garçons. Il propose en conséquence le renvoi de cette question à la commission des bâtiments pour étude.

Vente de timbres anti-tuberculeux.

M. le Directeur et la Directrice des écoles proposent les 6 jours de congés mobiles : Vendredi 3 et samedi 4 janvier ; lundi et mardi de carnaval ; lundi de la fête patronale, 31 décembre.

Pas de fournitures gratuites pour les indigents du cours complémentaire. La fréquentation de ce cours n'étant pas obligatoire, les fournitures doivent par conséquent resté à la charge des parents.

Lettre de M. le Doyen, LAVOISSIER, :Ceci est accordé. Pour la fourniture gratuite pour les enfants indigents de l'école privée. Avec sa lettre M. LAVOISSIER a également envoyer la réponse de M. Le Ministre de l'Instruction Publique.

Demande de Mme LECLERCQ PETIT pour hospitaliser son fils LECLERCQ Léon atteint de téoarthrite tuberculeux du genou droit.

Vote d'un crédit de 1000F pour règlement à M. DECOOL entrepreneur à Lumbres, de la note présentée par lui pour l'installation de la pompe au cimetière.

M. LOISEL Pierre demande sa propre hospitalisation. Il sera hospitalisé à l'hôpital St Louis de St Omer.

M. ROLAND, négociant à Paris 2 Rue de la Roquette, est choisi pour la fourniture des vêtements d'officiers et de casques à la compagnie des sapeurs pompiers. La dépense sera couverte par un crédit de 7000F inscrit au budget additionnel de 1929.

Le Conseil décide de ne pas verser la somme de 100F au docteur HAVET qui a apporté des soins à M. BOUTE BRONCQUART inscrit sur la liste d'assistance médicale gratuite,

pendant 1927 et 1928. Pendant ces années là le docteur PONTIER assurait seul le service des assistés.

1930, 23 janvier MM SBAIRE, LERICHE, HENNUYER et DAVID ont voté contre la fourniture gratuite aux indigents de l'école privée ainsi que MM DANDEL et COUSIN. Ils protestent contre le principe de ce vote, ils refusent de signer le procès verbal du 21 novembre 1929. La commune de Steques a fait savoir qu'elle souhaitait un relèvement de la taxe de partage des bestiaux mis au marais indivis : pour une vache : 60F, pour une génisse : 60F ; pour un cheval : 70F ; pour un mulet : 70F ; pour un veau :50F ; pour un poulain 120F.

Crédit de 425,70F pour régler une note de fournitures de livres de M HENISSART, libraire à Arras, pour les élèves indigents de l'école des garçons. Cette somme sera prise sur les fonds libres de la commune.

1082F sont dû à M. NURIT Edouard, serrurier à Lumbres, pour transformation de la grille du cimetière. Somme retirée sur les fonds libres de la Commune.

M. le Directeur de l'école des garçons signale le mauvais état de la toiture de sa maison. Les ardoises et les planches seront remplacées par des tuiles posées sur des lattes en bois. La somme sera prélevée sur les fonds libres de la commune. La somme sera inscrite au budget additionnel. C'est M. AVERLANT qui fera les réparations.

« La jeunesse sportive lumbroise » envoie une lettre demandant l'autorisation de placer un abri qui servirait de vestiaire au Marais. Un abri de sept mètres de long sur deux mètres quatre vingt de large qui se situerait près de la haie clôturant la propriété de Mme veuve VILQUIN. Cet abri serait utile lors des rencontres avec des équipes étrangères et pour la remise du matériel. Signé M. DANDEL.

Date limite pour envoyer les dossiers de construction à M. le Ministre de l'instruction publique est fixée au 30 avril 1930. M. MONSIGNY sera chargé d'établir un projet de plan et d'un devis des futures construction scolaires. L'école des garçons est devenue insuffisante à cause de l'augmentation constante de la population.

M. BRACQUART, chef cantonnier, est chargé de nettoyer et le chemin latéral en face de la scierie exploitée par M. FOULON.

1930, 25 février –M. le Préfet envoie une lettre au sujet du fils PAGE, placé à l'institut des sourds et muet et aveugles d'Arras. Ayant atteint sa treizième année, il peut bénéficier de l'assistance prévue par la loi du 14 juillet 1905. Cette modification serait plus avantageuse pour la commune et le département car c'est l'Etat qui prendrait en charge une grosse partie de la dépense.

A l'initiation de M. LERICHE un concours de veaux gras est organisé à Lumbres pour le lundi 17 avril 1930. Une subvention de 300F est votée.

Les ouvriers qui travaillent pour la commune aux travaux des voies et chemins demandent que leur salaire soit porté à 23F par jour. Le conseil accepte considérant le coût constant de la vie.

M. le recteur demande par lettre la création de logements pour étudiants. Le conseil ne peut accepter pour des raisons budgétaires.

M. le Sous Préfet demande la collaboration de Lumbres pour des habitations à Bon marché. Les logements à Lumbres sont de plus en plus rares, les familles nombreuses éprouvent des difficultés pour se loger, les loyers ne sont pas proportionnels au salaire des

ouvriers et beaucoup de logement n'offrent pas la salubrité nécessaire. Il serait possible de remédier à cette situation en construisant des logements bon marché. L'initiative privée n'est pas suffisante pour la construction. Si la demande de création dans l'arrondissement de St Omer d'un office intercommunal d'habitations à bon marché serait favorablement accueillie la commune prend l'engagement de verser un capital de deux milles francs payable en une seule annuité.

M. MONSIGNY, présent à la réunion, expose les principales lignes du plan pour la construction scolaire. Il reprend l'ancien projet qui consistait à maintenir les anciennes constructions scolaires en y ajoutant de nouvelles constructions au-dessus de l'entrée de la cour de l'école et de la salle de la mairie. Il fait part des difficultés pour la réalisation de ce projet et en fait ressortir les difficultés matérielles au point de vue de sa réalisation. Il estime que ce projet reviendrait à 70000F. Ensuite, il fait part de son projet personnel qui consiste à la construction de quatre nouvelles salles indépendantes dans le jardin au sud de l'établissement actuel. Il démolirait la maison du Directeur d'école des garçons, démolition presque totale de la Mairie et la construction sur l'emplacement de ce dernier d'une nouvelle maison d'habitation pour le directeur d'école avec belles dépendances longeant la maison de Mme veuve Mieur ?. La dépense est estimée à 210000F. Mais la commune pourrait bénéficier d'une large subvention. Le conseil accepte par principe ce plan.

La construction de l'école des filles qui a eu lieu en 1907, a par manque d'étude du projet et de surveillance, occasionné de tels mécomptes qu'à la suite d'une visite de M. Le Préfet, Mr MONSIGNY, ingénieur a été chargé par lui de prendre la direction des travaux et de les terminer. Le 27 août 1913, à la demande de la commune présentée par M. JONNART, président du conseil général, il a été chargé de dresser un projet de construction pour l'installation d'un cours complémentaire approuvé le 24 juin 1914, et adjugé le 22 juillet suivant. Par suite de la guerre les travaux n'ont pas pu se réaliser. Les travaux réalisés par M. MONSIGNY depuis plus de 25 ans qu'il s'occupe de la commune de Lumbres, ont donné entière satisfaction. Pour toutes ces raisons, le Conseil demande au Sous Préfet de bien vouloir confier les travaux à M. MONSIGNY.

1930, 1^{er} mars Arrêté Municipal : Circulaire de Ministre du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales recommande la suppression temporaire du commerce des perroquets. ARRETE : dans l'intérêt de la santé publique sont interdits temporairement l'introduction et la vente de s perroquets et perruches sur la commune de Lumbres. Un arrêté ultérieur déterminera, avant le 1^{er} octobre prochain, la durée de cette interdiction, M. le commissaire de police ou le garde champêtre est chargé de l'exécution du cet arrêté.

1930, 13 mars pour permettre au préfet d'intervenir dans le règlement des dépenses d'assistances médicale gratuite à domicile, M. le Maire doit envoyer : les mémoires des médecins et pharmaciens établis pour l'année 1929, le relevé des dépenses effectuées au cours des 1926 et 1927 pour honoraires médicaux et fournitures pharmaceutiques, une délibération sollicitant l'aide du département. Le conseil estime que la dépense pour 1929 s'élève à 9923francs. La somme prévue au budget primitif de 1929 est de seulement 6000F. Soit un déficit de 3923F.

Il est dû à la société « béthunoise » pour les trois derniers trimestres d'éclairage de l'année 1929 une somme de 2356,84F. Les crédits différents figurant aux budgets 1929 sont épuisés. Il y a lieu de voter un crédit spécial pour le règlement.

Vote d'une subvention de 500F pour la catastrophe du Sud Ouest de la France. Le Conseil décide de créer un comité local dont M. le Maire aura la présidence. Une quête sera faite dans toutes les maisons de la commune par les membres du Conseil Municipal.

Subvention de 100F destinées à constituer des primes et récompenses aux figurants de la fête de la mi carême.

Une somme sera à prévoir pour réparations et ménagements des locaux scolaires désaffectés, pour y installer les services de la Mairie et une salle de réunions. Cette question est renvoyée à la Commission des bâtiments dont la réunion est fixée au 18 mars prochain

M. FLAMENT, conseiller municipal fait part d'une demande d'une personne pour acheter à la commune la parcelle de terrain se trouvant ruelle du marché à l'Ouest de la propriété de Mme LEFEBVRE. Le conseil refuse cette vente et souhaite clôturer cette parcelle de terrain sur toute sa longueur contre la rue par un mur en ciment de deux mètres de hauteur. Un crédit de 800F est voté à cet effet.

1930, 5 avril Procès verbal d'installation : Vu l'arrêté de M le Préfet, du 4 avril, qui nomme M. BLONDEL, instituteur stagiaire en congé au remplacement de M. DEVIN, intérimaire

1930, 9 avril Aménagement d'une parcelle du Marais communal pour terrain de sports, de jeux, de football, de préparation militaire. Devis de 13 116F. Le Conseil demande une subvention de l'Etat pour payer ces travaux. Un crédit de 150F sera prévu chaque année pour l'entretien du terrain.

Projet de l'administration des Postes relatif à la création d'un circuit de poste automobiles rurale dans la région de Lumbres, Fauquembergues, Théroouanne. Le Conseil donne son accord et vote une subvention annuelle de 500F.

Le Conseil décide de délimiter la propriété de la commune du côté de la propriété de M WINTREBERT dite « la blanche boule » et de demander l'assistance à cette opération de M PELTIER, ancien propriétaire d'une parcelle de terrain appartenant à la commune. Il renvoie à l'étude de la commission des places et marchés la question du stationnement des véhicules sur la petite place nouvelle.

Lettre de M Le Préfet concernant l'organisation avec les exploitants de cinéma d'une semaine dite « demande d'aide » fixée du dimanche 20 au dimanche 27 avril inclus, et durant laquelle les places subiraient une majoration de 0F50 pour celle dont le coût ne dépasse pas 3F et de 1F pour les places d'un prix supérieur à 3F. Le Conseil ne veut pas donner suite à cela puisque la quête effectuée chez les particuliers a produit 4 757,10F et que le Conseil a voté une subvention de 500F (soit un total de 5257,10F)

Acceptation, à titre d'essai pendant un an, de l'offre de la société « Béthunoise » de pourvoir à l'entretien de l'éclairage public à raison de 6,50F de l'heure par ouvrier. Mise à l'étude de l'éclairage des particuliers, route de St Pierre et tronçons est de la route nationale

Il n'y a plus rien dans la caisse du Bureau de Bienfaisance. Pour cela vote d'une subvention de 1000F pour rétablir la situation.

Le Conseil décide d'imposer à M. DECOOL, plombier, l'arrangement et la mise en état de la pompe qu'il a installée au cimetière mais qui ne fonctionne pas.

1930, 10 juin Règlement général du cimetière : chaque inhumation dans une fosse séparée. Des fosses de deux mètres de long et quatre vingt centimètre de large. Pour les enfants en bas âge, elles auront un mètre carré seulement. Trente à quarante centimètres séparent les fosses, à la tête et aux pieds. Le salaire du fossoyeur est fixé à 15 par fosse. Gratuité des fosses des indigents. Aucune exhumation ne sera faite sans avoir été ordonné par le Maire, l'autorité administrative ou l'autorité judiciaire. Le garde champêtre sera chargé de surveiller l'opération. Il a le droit à des vacations payées huit francs. Il sera accordé vingt francs au fossoyeur par exhumation ne remontant pas à plus d'un an et 15 francs pour les autres. Le cimetière sera divisé en deux. L'une de 24 ares pour les exhumations ordinaires, l'autre est destinée aux sépultures particulières pour lesquelles des concessions sont demandées. Aucune concession ne pourra avoir lieu qu'au moyen du versement d'un capital dont deux tiers au profit de la commune et un tiers au profit du Bureau de Bienfaisance. Pour les concessions perpétuelles : 80F le mètre carré, concessions trentenaires 30F le mètre carré, concessions temporaires de quinze ans 10F le mètre carré. Les concession de trente ans et de quinze pourront être renouvelées. Les pierres sépulcrales ou autres signes indicatifs de sépulture qui peuvent être placées sur les fosses communes, sans l'aide de maçonnerie, devront être enlevées au bout de cinq ans à compter de l'inhumation. C'est aux familles de nettoyer et entretenir les terrains concédés. Si des familles décident de les faire nettoyer par la commune, elle paiera dix francs. Par an. Il est défendu de jeter les fleurs sèches ou autres débris que les familles désireraient enlever des tombes de leurs parents pour les remplacer par d'autres. Les enfants de moins de douze ans ne pourront entrer au cimetière qu'accompagné de ses parents.

1930, 26 juin Certains acquéreurs de terrains au Marais de Samettes devaient faire construire une maison d'habitation au bout des deux ans mais ils ne l'ont pas fait. Le conseil décide de faire signer aux acquéreurs une pétition tendant à leur faire obtenir une prorogation de six mois et s'engageront à verser cinquante francs au Bureau de Bienfaisance, le tout sous réserve de l'approbation de M le Préfet.

Maintien de la taxe vicinale pour 1931

Assistance aux vieillards : circulaire de M. le Préfet, au sujet des modifications prévues par la loi de finances du 16 avril 1930, insérée au journal officiel du 17 avril, concernant l'assistance aux vieillards, aux infirmes, et aux incurables privés de ressources, pour lesquels l'allocation mensuelle doit être portée au minimum de 30F (50F avec la majoration de 20F à la charge exclusive de l'État.) Le taux actuel de 50F correspondrait à une allocation de 30F avec la majoration de l'État de 20F. Chiffre inférieur à celui qui correspond à la population de la Commune qui est officiellement de 2223 habitants. De plus le relèvement à 2400F, maximum de cumul des ressources autorisés est susceptible de provoquer de nouvelles admissions à l'assistance.

Circulaire de M. le Préfet au sujet des femmes en couches pour lesquelles l'allocation doit être portée au minimum de 2F50 par jour. Cette allocation est actuellement de 0F50. Le taux actuel correspondrait à une allocation de trois francs chiffres inférieur à celui qui correspond à la population de la commune. Il y a donc lieu de fixer à trois francs par jour l'allocation journalière à partir du 21 avril 1930.

Mme PRUDHOMME demande au Préfet une aide pour l'hospitalisation volontaire de son mari à l'asile du Sommelet. Elle Souhaiterait que ce placement un placement d'office qui serait à la charge à hauteur de 30% pour la commune, et un total de huit francs par jour. Le Préfet précise que Mme PRUDHOMME devrait participer au frais de placement. Le

Conseil considère que les époux PRUDHOMME possède deux belles maisons à Lumbres d'une valeur de quatre vingt mille francs et que par conséquent les dettes de ces époux ne sont pas justifiées. De plus ces époux ont un commerce de charbon et un commerce d'entreprise de transport qui paraissent florissants. Le Conseil accepte de payer pour 1930 une somme de 500F à condition que la preuve de leur déficit lui soit fournie.

Le sous Préfet précise à la commune que les plans et devis des travaux pour les bâtiments scolaires ne peuvent être faits par M. MONSIGNY mais par un architecte.

Lettre le M. L'Inspecteur primaire de ST Omer qui précise qu'il a vu lors de sa dernière visite l'état de la toiture de la maison du directeur d'école et qu'il serait urgent d'y remédier. Il a noté l'effectif scolaire : Cours préparatoire : 59 élèves ; Cours élémentaires : 55 élèves, Cours moyens : 44 élèves, Cours complémentaires : 29 élèves. Il dit qu'il faudrait donc prévoir deux nouvelles classes pour le 1er octobre prochain. Le Conseil décide de poser sur la maison du directeur de l'école la toiture pour laquelle un crédit de 3000F a été voté le 23 janvier 1930.

Renouvellement avec la compagnie « le phénix » l'assurance de l'école des filles, sous réserve que les sommes pour lesquelles les différents bâtiments sont assurés seront révisés et augmentés d'après leur valeur actuelle.

Renouvellement au prix ancien soit de 50F, la concession accordée à M. CANONNE pour la traversée du marais communal par leur ligne téléphonique.

Pour les chemins vicinaux : excédent de recettes de 27143,21F. Ce qui sera utilisé pour l'entretien de ces chemins vicinaux.

Approbation du compte administratif. Recettes : 225 302, 22F . Dépenses : 148 889,86F. Soit un excédent de recettes de 76 412,36F.

Vote du Budget primitif : dépenses ordinaires 159 959F. Les ressources sont de 107 079F. Soit une insuffisance de 52 880F.

Vote du budget additionnel 1930 : Recettes 92 570, 11F Dépenses 92 570,11F

Le compte administratif du bureau de bienfaisance se solde par un excédent de recettes de 380,66F. Le budget additionnel s'élève à 1985,66F. Le Conseil est d'avis d'approuver le budget primitif 1931 : 6 052F

1930, 7 août Frais dû à M^o MALLET, avoué à St Omer, pour les formalités de purge d'hypothèques légales concernant l'acquisition de la maison DELHELLE faite par la commune.

Vote d'un crédit pour subvention aux sapeurs pompiers de 293,70F destinés à régler une note de réparations aux vêtements des hommes.

Crédit de 527,35f pour M. GALLET, menuisier à Lumbres, concernant les réparations faites par lui à la maison d'habitation du Directeur de l'École.

Lettre de M. SBAIRE pour passer un contrat pour l'exploitation du monopole des Pompes funèbres.

Lettre de l'Inspecteur Primaire de St Omer qui rappelait l'effectif des élèves de l'école primaire des garçons qui s'élevait au 1^{ER} juillet à 156 sans compter la classe complémentaire. Cet effectif sera de 175 à la rentrée. Demande de création de deux nouvelles classes. Construction de deux baraques dans la cour en attendant la construction projetée d'un groupe scolaire et demande à M. l'inspecteur d'Académie la création de deux postes d'adjoints.

M. VANDENBERGH, architecte départemental à St Omer, est chargé des devis et des plans pour les constructions scolaires.

1930, 21 août Aménagement du terrain de sports au marais : devis 13116F. Demande d'une subvention de l'État de dix milles francs. Le reste de la somme sera à la charge de la commune au moyens de dons en espèces offerts par les personnalités de Lumbres qui s'intéressent aux questions sportives.

Devis établis par MM DAVION, GALLET et CAUX, menuisiers à Lumbres pour construction, dans la cour de l'école des garçons, de deux bâtiments en bois destinés à servir de salles de classes en attendant la construction du groupe scolaire projeté. Devis de M. DAVION : 6230F pour chaque bâtiments. Celui de M. GALLET : 6198F. Celui de M. CAUX 6198F . Crédit de 14000F voté pris sur les fonds libres du budget communal. Une construction sera faite par M. GALLET et l'autre par M. CAUX.

Devis de M. DAVION pour fourniture de vingt tables, de deux bureaux, et de deux tableaux noirs pour l'école des garçons de la commune : 3918F.

Crédit de 1800F pour l'achat et l'installation de trois calorifères à l'école des garçons.

Le capital pour l'assurance « le Phénix » s'élève à 198000F . Crédit voté. La somme restant a payé pour cette année est de 99F10 dû à l'augmentation.

1930, 21 août M. MAGNIER Marius est nommé employé de bureau à la mairie de Lumbres à compter du 1^{er} août 1930 avec un traitement annuel de 4000F.

1930, 10 septembre demande de M. Le Préfet de St Omer de nommer au scrutin secret un délégué titulaire et un délégué suppléant au conseil de discipline du personnel municipal. M. JOLY Julien est élu à l'unanimité des voix comme délégué titulaire. M. DANNEL Alfred a été élu délégué suppléant.

Les plans de M. VANDENBERGHE, architecte, pour l'école des garçons, sont présentés. Le plan retenu est celui avec de larges fenêtres dans la toiture. Trois logements de maîtres sont construits au lieu de quatre initialement prévus. Deux de ces logements seront érigés au deux coins de la cour vers midi et le troisième au coin Ouest de la cour actuelle.

Assurance contre l'incendie à la compagnie de « l'Europe » pour les deux baraquements nouvellement construits dans la cour de l'école des garçons ainsi que le mobilier qui les garnit.

Mme HAUDAS, directrice de l'école des filles envoie une lettre concernant la fourniture de douze nouvelles tables et de quatre bancs.

Mr DUFOUR PAGART demande a être remboursé de sa concession qu'il a acheté le 13 juillet 1926 au prix total de 156,25F. Par suite d'un changement familial, cette concession ne lui servira pas ni à aucun des siens. La commune devrait lui rembourser la somme de 104,16F soit les 2/3 du montant total du prix de la concession, l'autre fraction, soit 52,09F représente la part du Bureau de Bienfaisance et M. DUFOUR devra en solliciter le remboursement. Cette opération pourrait être avantageuse pour la commune car le terrain redevenant libre pourrait éventuellement faire l'objet d'une concession à perpétuité au prix de 80F le mètre carré soit 250F pour les trois mètre carré cent vingt cinq. Cette demande est acceptée.

Le crédit prévu pour les assurances des bâtiments communaux est devenu insuffisant après l'augmentation de l'assurance des écoles. Il faudrait un crédit supplémentaire de 50F.

1930, 10 novembre Proposition des six jours de congés mobiles de M. et Mme les directeur(trice) des écoles publiques : Vendredi 2 et samedi 3 janvier, 17 février après midi, mardi 26 mai, lundi de la fête patronale, lundi 13 juillet, 2 novembre après midi.

Réception définitive des vingt tables confectionnées par M. DAVION Léon, entrepreneur de menuiserie à Lumbres, pour l'école des garçons. Réception définitive également pour les baraquements à l'école des garçons.

MM COUSIN François, DANNELE Alfred sont élus pour réviser la liste électorale.

Vote d'un crédit de 3000F pour le chauffage des classes. Le crédit prévu étant insuffisant.

Vote d'un crédit de 300F à titre de subvention pour le syndicat d'Élevage du canton de Lumbres pour l'organisation du concours du mois de septembre 1930.

Distribution au prorata de fournitures classiques pour les élèves indigents des deux écoles publiques de Lumbres.

1930, 16 novembre Élection de délégués. Sont élus à la majorité des voix MM MERVEILLE, HOCHART, FLAMENT. Élections des délégués suppléants. Est élu : M. de CHAMBRURE.

1930, 4 décembre Vente de timbres anti-tuberculeux comme l'année précédente. De plus un bal sera organisé le premier janvier prochain au cours duquel les carnets non vendus seront offerts aux acquéreurs d'un billet d'entrée.

Vote d'un crédit de deux cents francs pour l'organisation de la fête de l'arbre de Noël de l'école publique des filles.

M. VANDENBERGHE, architecte à St Omer expose ses plans et devis des nouveaux bâtiments scolaire.

1931, 13 janvier Étant donné que deux nouveaux postes d'instituteurs adjoints ont été créés, le budget prévu pour indemnités aux logements des instituteurs est insuffisant. Crédit supplémentaire de 300F voté pour le quatrième trimestre 1930 et un crédit de 1200F pour 1931.

M. Cousin expose que le chemin latéral entre le café Tricot et la passerelle est complètement dépourvu d'éclairage. Il serait désirable qu'une lampe électrique soit installée vers le milieu de l'espace non éclairé, c'est à dire aux environs de la scierie FOULON.

Abandon d'un terrain à M. SBAIRE. Ce terrain avait été remis à la commune par la compagnie des chemins de fer. M. SBAIRE souhaite acquérir ce terrain pour construire un bâtiment le long du chemin de grande communication N°192. Demande acceptée car cela s'avère avantageux pour la commune. Mais à la condition que M. SBAIRE se conforme aux obligations imposées par l'administration au sujet des dimensions de l'aqueduc et de son entretien.

Communication à l'assemblée des nouveaux plans et devis concernant les bâtiments scolaires.

1931, 8 février Arrêté : nomination d'agents de recensements. MM MAGNIER Edmond, garde champêtre, LEGER Léon, commis greffier de Paix, MAGNIER Marius, employé de la Mairie, LEGER Louis, secrétaire de mairie, tous demeurant et domiciliés à Lumbres sont nommés agents recenseurs pour la commune de Lumbres.

1931, 12 février Vote d'un crédit pour le recensement de la population qui aura lieu le 8 mars 1931. Crédit de 2550F pour le personnel et la rétribution des auxiliaires plus 250F pour les fournitures des imprimés par la préfecture.

Crédit de 200F pour régler les dépenses faites à l'occasion des fêtes publiques en 1930.

Crédit de 300F pour le Comité qui pourra se former en vue de l'organisation, sur l'initiation de M. COUSIN , conseiller municipal, d'une fête pour le jour de la mi-carême ou de toute autre fête similaire.

Crédit de 3400F pour l'achat d'une machine à écrire marque « mignon » pour le service de la Mairie.

Crédit de 482F pour le traitement du receveur Municipal à verser au Trésor et dixième personnel et ce à compter du 1^{er} janvier 1930.

Crédit de 500F pour les enfants assistés année 1930.

Vente de branchages de saules croisant dans le marais indivis avec Steques.

Proposition de création d'un marché aux porcs gras qui pourrait être installé sur la petite place le mercredi de chaque semaine. Le conseil accepte puisque c'est pour le bien de la commune qui connaît un développement et qui est insuffisamment desservie par les foires et marchés existants dans les localités voisines. Les communes les plus proches où se déroulent ce genre de marché sont St Omer (14km), Fauquembergues (14km), Desvres (21km) et Ardres (19km). La création projetée ne provoque aucun préjudice. De plus Lumbres se trouve dans une région où l'engraissement des porcs se pratique sur une vaste échelle, des fortes livraisons de porcs gras se font chaque semaine.

Vente aux enchères publiques de quarante portions de branches de saules sis dans le marais indivis avec la commune de Steques.

Lettre de M le Sous Préfet concernant une inspection médicale dans les écoles. Le conseil décide qu'il n'y a pas lieu d'avoir un nouveau service médicale étant donné qu'il y a déjà trois médecins à Lumbres et que les indigents peuvent bénéficier du service médical gratuit.

Demande de M. AVERLANT Achille pour placer sa pupille DENIS Louise, atteinte de tuberculose pulmonaire. Demande acceptée.

Le conseil doit ce jour :- se prononcer définitivement sur le projet de construction des bâtiments scolaires destinés à l'installation de l'école primaire spéciale aux garçons de la commune et de deux logements d'instituteurs.

- voter pour l'exécution de ce projet, indépendamment de toutes les ressources communales disponibles et de la subvention de l'État, un emprunt à long terme, remboursable au moyen d'imposition extraordinaires.

Considérant que le projet présenté répond à un besoin réel. La commune possède au lieu dit « le village » dans le jardin de l'école existant actuellement, un emplacement très convenable pour la maison d'école et les logements à construire. Le devis de ces travaux est estimé à sept cent cinquante cinq mille trois cent deux francs cinq centimes au détail estimatif. Le Receveur

municipal n' a aucune ressource pour payer ce devis. La subvention de l'Etat peut être estimée à 415 000F. Le conseil vote un emprunt de 340000F à la « caisse Nationale des retraites pour la vieillesse » gérée par la caisse des dépôts et consignations au taux de cinq pour cent amortissable en trente ans. Cet emprunt nécessite une annuité de vingt deux mille trois francs pendant trente ans. Un prêt de 415 000F à la « Caisse départementale d'avances aux Communes » au taux de quatre pour cent, remboursable au fur et à mesure de l'encaissement des subventions de l'État.

1931, 9 avril Demande de M. FAYEULLE PILLIER du placement de son fils, Jules 22ans dans un sanatorium car il est atteint de tuberculose pulmonaire.

Vente, le 10 août 1927 à Mme veuve MILLE -DARRAS, huit ares quatre vingt cinq centiares de terrain au Marais de Samettes à Lumbres, moyennant le prix principal de mille cent trente francs (1130F) payables dans les deux mois de la vente avec intérêts au taux de six pour cent passé ce délai. Elle a payé aux mains du receveur, le 29 novembre 1927 sans les intérêt qui s'élevaient à sept francs soixante quinze en raison qu'elle n'a pas pu prendre les jouissances du terrain à l'époque fixée au contrat. Le conservateur réclame à Mme MILLE les sept francs soixante quinze centimes d'intérêts dont s'agit qui se sont trouvés compensés avec un retard de sa prise de possession de l'immeuble.

Le Conseil désigne M. COUSIN François délégué à la Commission chargée de dresser la liste électorale de la Chambre départementale d'agriculture.

Subvention sollicitée par M. le Sous Préfet pour le centenaire de Jules Ferry. Le Conseil vote une subvention de 50F.

Ouverture de crédit de 11,65F destiné à porter à 398,65F, montant de la prime due à la Compagnie d'assurances « L'abeille » : assurance responsabilité communale.

Crédit de 1350,50F pour régler la note de M. DEWIDHEM Edouard, peintre des bâtiments pour l'année 1930.

Récompense de cinquante francs pour les enfants qui auront vendus le plus de timbres anti-tuberculeux.

Demande de M. le Maire au Conseil pour revoir la question de l'inspection médicale dans les écoles. Mais le Conseil décide de maintenir sa première décision du 12 février 1931.

M. le Maire donne connaissance d'une lettre de M. BANELLE, Directeur de cinéma Parlant, actuellement en représentation à Fruges. Il demande l'autorisation d'installer son établissement à Lumbres, pour une période de huit jours, pendant la fête patronale de juin et le premier dimanche de mai pour une période de six jours. Le Conseil refuse à cause du tort que pourrait occasionner cet établissement au commerce local. Par contre, il l'autorise à s'installer à partir du lundi 6 juillet au 12 juillet. Le Conseil n'autorise pas non plus l'installation pour le mois de mai car le théâtre Cartillier sera présent.

Il est du à la société Béthunoise la somme de 3 280, 60F pour fourniture de courant, location du compteur et de branchement et travaux divers pendant l'année 1930.

Création d'un marché aux porcs et veaux gras. : le Conseil décide de remplacer le texte de sa délibération du 12 Février dernier. Création de ce marché le mercredi de chaque semaine à partir de 8Heures.

Le Conseil décide de faire nettoyer par les cantonniers le jardin de plaisance de l'Ecole des filles, de faire élaguer les arbres de la cour, de régler la note N°375 due à M. DEWIDHEM pour tapisserie de la cuisine de la Directrice. Il décide de régler le coût de l'installation électrique de la maison occupée par la Directrice, sous reverse que la note lui sera

soumise. M. COUSIN accepte de s'occuper avec l'aide des cantonniers de la vidange des cabinets d'aisance. La Commission des bâtiments se rendra à l'école des filles pour se rendre compte des travaux à réaliser aux urinoirs et aux logements des maîtresses.

Il est dû à la société « Béthunoise » pour l'année 1929 une somme de 2456,84F

1931, 19 mai la commune de Théroouanne demande l'autorisation de créer un marché aux veaux le Mercredi. Le Conseil accepte à condition qu'il se fasse le Mardi en même temps que le marché aux porcs déjà existant à Théroouanne ou un autre jour que le mercredi qui sera le jour de marché aux veaux et aux porcs gras à Lumbres.

Demande de la commune de Licques de créer un marché aux veaux le lundi en même temps que le marché actuel. Le conseil accepte.

Demande de prolongation pour le théâtre Cartillier jusqu'à fin Mai 1931. Accordée jusqu'au 25 mai inclus à condition que M. Cartillier fasse une représentation au profit du bureau de bienfaisance.

Décision d'assurer contre les accidents du travail les employés de la Mairie à la compagnie « l'Europe ».

Délibération sur l'avantage qui résulterait pour la commune du partage du Marais indivis avec la commune de Steques. L'état d'indivision ne permet pas d'envisager pour cette belle et vaste propriété les améliorations indispensables à un meilleur rendement. S'il y avait un lot particulier pour les communes cela permettrait à celle-ci en y faisant les sacrifices qu'elle jugerait utiles de tirer de sa propriété tout le parti possible et le bénéfice le plus large. M. le Maire est chargé de faire les pourparlers avec la commune de Steques.

1931, 9 juin ouverture de crédits pour dépenses obligatoires. Celui prévu n'est pas suffisant. Le total des dépenses supplémentaires sont de 513, 30F pris sur les fonds libres de la commune.

Autorisation donné à la société la « Béthunoise » pour installer des pylônes sur le trottoir en face de sa construction au marais de Samettes.

Demande de subvention, de la part de M. SIMON, secrétaire de la section locale de la Fédération nationale des Mutilés et Invalides du travail. Subvention qui permettrait au délégué du groupement du Pas de Calais d'assister au congrès qui se tiendra à Avignon du 7 au 14 juin 1931. Vote d'une subvention de 100F

Subvention demandée par M. NEVEU, président de la société de Secours Mutuels de Lumbres, Elnes, Wavrans etc... sollicitant à titre exceptionnel une subvention de 500F pour 1931 pour permettre de rééquilibrer les finances de cette société. Une subvention est déjà prévue au budget primitif d 1931 pour cela une subvention complémentaire de 350F est votée.

Lettre du directeur de l'école des garçons demandant sur quel crédit il peut compter pour l'achat des livres étant donné que le nombre de classes à augmenté ainsi que le nombre d'élèves. Le Conseil porte le crédit à 2350F au lieu de 2100F.

Demande de M. CODEVELLE pour le placement dans un sanatorium pour sa femme DAVID Clémence (24ans) et leur fille CODEVELLE Lucienne (6ans) atteintes de tuberculoses pulmonaire. Demande acceptée. Le Conseil demande au sous préfet l'autorisation de les placer à Morlaix.

Approbation du règlement du cimetière dressé par le Maire le 10 juin 1930.

Reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice est de 18 024,03F. Les recettes supplémentaires sont de 18 024,03F. Les dépenses supplémentaires sont de 18 024,03F.

Approbation du compte administratif : recettes 232 961,71F. Dépenses :176 509,86F. soit en excédent de Recettes de 56 455,85F

Approbation du compte de gestion présenté par le Receveur Municipal. Excédent de recettes de 56 455,85F

Vote du budget primitif : les dépenses ordinaires sont de 152 766F. Les ressources normales de la commune sont de 105 416F. Il y a une insuffisance de 47 350F.

Vote du budget additionnel 1931 : Recettes de 62 402,45F. Dépenses 62 402,43F.

Bureau de bienfaisance :excédent de dépenses de 47,50F. Budget additionnel : 1052,50F. budget primitif: 7661F.

1931, 28 juillet Aménagement du terrain de sport. Et de jeux de la commune. La dépense s'élève à 15127F.

Acceptation du projet de la Béthunoise. Cette société s'engage à prolonger les canalisations de la distribution d'énergie électrique à basse tension existant dans la commune de 240 mètres le long du chemin de grande communication 131. Le Conseil s'engage à verser, à fonds perdus et dans le mois qui suivra l'approbation par M. le Préfet de la subvention à intervenir une somme de 1115F.

Ouverture de crédit pour payer M. LEROY PRUDHOMME, boulanger à Lumbres, la note de 360F pour le pain aux indigents de l'année 1930.

Crédit de 71,80F pour la compagnie d'assurance «l'abeille» pour la prime d'assurance incendie échue la 18 août 1931.

1931, 6 octobre Inondation le 5 août 1931 dans la vallée de « Bléquin »

Taxe sur les chiens 30F pour les chiens d'agrément et chiens de chasse. Huit francs pour les chiens servant à la garde des troupeaux, habitations....

Réparation de la canalisation traversant la Rue de Montreuil entre la boucherie de M BÉ et la maison de M. COUSIN.

Demande de sollicitation de la Compagnie des chemins de fer pour avoir une signalisation au passage à niveau.

Ouverture de crédit pour payer la note de 100F à Mme BOULANGER, libraire à Fruges pour fournitures d'imprimés pour la Mairie.

La commune a accordé une concession perpétuelle à Mme veuve DESPOUILLIERS pour 150F. Ces beaux-fils demandent le remboursement de cette concession étant donné qu'ils ont acheté une concession plus grande pour toute la famille. Le conseil accepte afin de le revendre. Le remboursement est accordé au 2/3 de son prix.

1931, 28 octobre Le président expose que le règlement du marché de la commune de Lumbres est incomplet et insuffisant pour les besoins de l'époque. Arrêté L'emplacement sera entre les Rues du Marché et de Montreuil. Le maire ou son représentant pourront seuls décider d'un nouvel éventuel emplacement. Les jours de foire, les chevaux, ânes et mulets pourront être exposés sur la route de Montreuil en face de la maison DEWIDHEM, et les porcs sur le terrain communal entre le Rue du Marché et la Rue de Montreuil. Le marché aux porcs et aux veaux gras se tiendra sur le terrain communal sus-indiqué, le mercredi de chaque semaine, depuis huit heures jusque

midi. Il est interdit et spécialement aux revendeurs et intermédiaires d'aller au devant des vendeurs, sur tout le territoire de Lumbres, pour leur marchander et acheter leurs comestibles, denrées au animaux, avant leur exposition sur le marché. Il est défendu d'exposer en vente des denrées, marchandises aux animaux, sur toute partie de la voie publique autre que les emplacements désignés par le présent arrêté, fut-ce même dans les cours d'hôtel, auberges et autres endroits inaccessibles au public. Après le déchargement des voitures d'approvisionnement, et à la première injonction de la police locale, les marchands sont tenus de ranger celles ci sur les emplacements désignés à cet effet, de manière à ne pas gêner la circulation. Les voitures d'approvisionnement ne pourront plus passées après 9H30. Les emplacements ou chaque nature de marchandise devra être exposée sur le marché seront désignés par le garde champêtre. Les marchands devront se placer suivant les lignes qui leur seront tracées et sur les emplacements qui leur seront assignés par le garde champêtre. Il est interdit aux étalagistes de crier leur prix et d'appeler les passants ou les clients par des cris ou des signaux quelconques. Tout emplacement non occupé pendant trois marchés consécutifs pourra être donné à un autre marchand. Les places devront être occupées avant 9H30, ils seront considérés comme libre au-delà de cette heure. Les ventes de denrées et marchandises commencent à 9H45. Interdiction au revendeur d'entrer sur le marché avant 10H15. Trois coups de cloche commenceront la vente.

1931, 8 décembre Enquête de 15 jours au sujet du curage de la rivière « le Bléquin ». M. le Préfet oblige le curage du « Bléquin » non seulement entre le pont de la rue de Montreuil et celui de Samettes mais jusqu'à la limite du territoire de la commune d'Affringues et aussi jusqu'au confluent du Bléquin et de l'Aa.

M. MERVEILLE fait observer qu'à son avis le curage jusqu'au territoire de la commune d'Affringues est coûteux et inutile vu que les terrains traversés par le « Bléquin » en amont du Pont de Samettes sont à usage du pâturage et qu'une crue de la rivière ne peut leur causer aucun dommage. Après délibération, le Conseil décide de faire le curage de tout le Bléquin

M. CANNONE Charles souhaite abandonner une superficie d'environ cinq hectares au profit de la commune de Lumbres, de Steques

Congés mobiles des instituteurs(trices) des écoles publique : Le samedi 2 janvier, une demi-journée au mardi gras, une demi-journée le 2 novembre, un jour le mardi 17 mai, le mercredi 18 mai, le lundi 27 juin, le 31 décembre.

M. le Président expose à l'assemblée qu'il serait équitable de faire bénéficier les écarts de la Commune des avantages de l'électricité. L'État et le Département donnent des subventions aux communes qui réalisent l'électrification de leurs hameaux et écarts.

MM DANIEL et COUSIN sont nommés délégués pour réviser la liste électorale et comme délégué suppléant M. JOLY.

Les prix des viandes à Lumbres sont plus élevés qu'à ST Omer où les frais généraux sont pourtant plus élevés qu'à Lumbres.

Le Conseil est appelé à prononcer définitivement sur le projet de construction des bâtiments destinés à l'installation de l'école primaire spéciale aux garçons de la commune de Lumbres et de deux logements d'instituteurs.

Vote d'un crédit de 300F destinés à régler une note de fourniture de Tilleuls par M. KAUFFER pépiniériste à Samer. Achats faits pour le jardin public.

Achats de huit tables pour l'école des garçons et une pour l'école des filles.

Le Conseil donne avis favorable pour la construction d'un pont sur la route de Quelmes au lieudit « longuerèques » afin d'éditer aux véhicules la traversée du ruisseau qui se

forme sur la route, endroit impraticable pour les automobilistes et dangereux pour les voitures hippomobiles.

Il reste des timbres anti-tuberculeux à écouler. Ils seront donnés au bal de début d'année.

Vote d'un crédit de 200F pour organiser les fêtes à l'école publique des filles pour la fête de l'arbre de Noël.

1932, 12 janvier le Conseil a décidé de poursuivre la division du Marais communal indivis avec la commune de Setques. M. CANONNE Charles, Henri, industriel à Lumbres, propriétaire de quatorze hectares soixante quinze ares cinquante deux centiares de pré sis terrain de Setques, au lieudit "les Prés de Setques" grevés d'une servitude de pacage de secondes herbes au profit des habitants de Lumbres et de Setques, ladite servitude s'exerçant à partir du 1^{er} août, a fait connaître aux commissions de Lumbres et de Setques qu'il désirait également sortir d'indivision et qu'il a proposé de céder aux dites communes, à titre d'échange, une contenance de cinq hectares trente et un ares quatre vingt dix centiares en pleine propriété, à prendre à un mètre de la rivière de l'Aa, sous la condition que les communes lui cèdent en contre échange, tous les droits à la servitude de pacage Sur le surplus de la propriété qui restera lui appartenir, réserve faite par lui de tous les arbres montants considérés comme bois à œuvrer existant sur la partie à céder et suppression des servitudes résultant de la destination du père de famille.

Les commissions, après une étude approfondie de la question d'après les documents qui leur ont été soumis et le mode de jouissance qui existe depuis un temps immémorial entre les deux communes, lequel accorde les trois quarts du produit net du Marais à la commune de Lumbres et un quart à Setques, compte tenu de la valeur des territoires à partager, ont reconnu que l'offre d'échange de M CANNONE est avantageuse et qu'il y a lieu de l'accepter. La commune de Lumbres prendra la partie du couchant et Setques pris au levant. Quand les deux terrains seront délimités une clôture fermée de piquets en ciment armé reliés entre eux par des ronces artificielles. Dans cette clôture sera aménagée un passage pour piétons muni d'un tourniquet suffisant pour empêcher le passage de tout bétail mis en pâturage. Les frais de ce partage sont répartis comme suit : un quart pour Setques et trois quarts pour Lumbres.

La crise du chômage vient de toucher une dizaine de personnes parmi lesquels se trouvent des jeunes gens venant de terminer leur service militaire. Il faut venir en aide à ces personnes et les assister par le travail. Il existe dans la commune des travaux à réaliser ne nécessitant pas de main d'œuvres spécifiques : entretien et remise en état de chemins ruraux. Aucun budget n'est prévu pour ces travaux qui peuvent s'élever à 10000F. ce sera un chantier communal le sous préfet donne une aide de 25% pour payer ces personnes.

Proposition de la société la « Béthunoise » de brancher l'éclairage sur des minuteriers. Une minuterie coûterait 500F. il en faudrait deux.

Les bestiaux mis au pacage dans le marais ont causé dans le jardin de Mme veuve WILQUIN dans lequel ils se sont introduits des dégâts qui s'élèveraient à 60F et il demande au Conseil son avis sur l'opportunité de payer ces dommages.

Demande de Mme HAUDAS, directrice d'école des filles concernant les peintures et tapisserie des logements d'institutrices et sollicitant leur renouvellement. C'est M LEFEBVRE qui est chargé d'évaluer les travaux.

1932, 28 janvier Vote d'un crédit de quatre cent francs au profit du comité des Fêtes, en vue de l'organisation, sur l'initiative de M COUSIN, conseiller Municipal, d'une fête, le jour de la Mi-Carême, ou de

toute autre fête similaire, il décide que la dite somme sera prélevée sur les fonds libres du budget communal.

Achat d'un calorifère destiné à une salle de classe de l'école des garçons et il vote à cet effet un crédit de cinq cent cinquante francs à prélever sur les fonds libres du budget 1932 et à inscrire aux dépenses du Budget additionnel.

Il est dû une somme de quatre cent quatre vingt cinq francs cinq centimes à la société « Béthunoise » pour l'année 1931.

Ouverture de crédit pour dépenses supplémentaires : quatre mille trente francs.

1932, 24 février Vote d'un crédit de mille quatre cent quatre vingt cinq francs destinés à régler la note de M. DAVION, menuisier à Lumbres, pour fourniture de neuf tables d'école.

Ventes de branches de saules dans le marais indivis.

M COUSIN François est désigné comme délégué à la commission chargée de dresser la liste électorale de la chambre départementale d'agriculture.

Demande de M PILLIER Marcellin pour enfermer sa fille Marcelle à St Venant. Mais le Conseil refuse car il considère qu'elle n'est pas un danger pour elle et sa famille.

1932, 10 mars Le cas d'aliénation mentale de PILLIER Marcelle s'est aggravé. Le docteur RAVIART la considère, comme dangereuse pour la sécurité publique, elle est en observation à l'hôpital de St Omer. Son père propose la somme de deux francs par jour pour sa part au frais de séjour, d'entretien et de traitement. Le Conseil estime que le père peut donner quatre francs par jour. Dans ce cas, la commune accepte.

Demande de M PILLIER Marcellin pour enfermer son fils Marceau à l'asile de Sommelet, atteint d'aliénation mentale. Le Conseil accepte à condition que le père donne quatre francs par jour.

La société la « Béthunoise » s'engage à fournir l'énergie à 46 foyers lumineux situés sur le parcours de ses canalisations. Le remplacement des lampes usées, brisées, brûlées sera à la charge de la commune ainsi que l'entretien de l'appareillage. La pose, la location et l'entretien des compteurs sont à la charge de la commune. La facture sera présentée de façon semestrielle mais les relevés se font mensuellement. Le contrat établi est valable cinq ans.

Vote d'un crédit de cinq mille francs pour solder les sommes restant dues pour l'assistance médicale gratuite de l'exercice 1931.

M LEFBVRE, conseiller municipal demande qu'un ancien projet soit réalisé. Celui d'améliorer le tournant près de l'église. Ceci peut être obtenu en demandant à la société des Immeubles de la Région du Nord et du Pas de Calais la cession d'une bande de terrain lui appartenant qui se situe au tournant. Ainsi un trottoir pourrait être créé qui permettrait une meilleure circulation des piétons. Un mur pourrait être édifié afin de retenir les terres du talus et de grouper ainsi un terrain très utile à la circulation.

1932, 5 avril : Partage du Marais indivis avec Setques, les terres de M CANNONNE. Le mur sera au frais de M CANONNE et il en sera totalement propriétaire.

Trois entrepreneurs ont fait des propositions pour la construction du mur au tournant de la Rue de Montreuil. M SBRAIRE Jean propose d'effectuer le travail à raison de 155F le mètre cube., M CORDONNIER à raison de 148F le mètre cube, et M BAGNARD à raison de 158F le mètre cube. L'exécution du travail est confiée à M CORDONNIER. Le Conseil vote un crédit de six milles francs sur les fonds libres de la commune.

Vote d'un crédit de 300F pour le concours de veaux gras qui aura lieu en mai prochain.

Demande d'hospitalisation de HERICOURT Marius pour sa fille HERICOURT Marie Madeleine qui est atteinte de tuberculose pulmonaire. HERICOURT Marius offre deux cent francs par mois pour sa part contributive dans les frais d'entretien et de traitement de sa fille. Demande acceptée.

1932, 24 mai : Lettre de M PETIT, président de la « Jeunesse Sportive Lumbroise » (J.S.L.) Il fait remarquer qu'une subvention de l'État avait été accordée pour l'aménagement du terrain de sport en date du 9 avril 1930, mais qu'elle se fait attendre. La société J.S.L. entend poursuivre, au moyen de ses propres ressources, les travaux déjà importants d'installation qu'elle a effectués, pour la pose d'une main courante autour du terrain, conformément au projet (plan et devis) dressé à cet effet. Il resterait que la J.S.L. récupérerait le montant de la somme engagée sur le produit de la subvention de l'État qui, le cas échéant, serait versée à la commune. Le Conseil accepte la main courante à condition que des ouvertures suffisantes soient aménagées dans cette clôture afin de permettre au bétail mis au pacage dans le marais d'y accéder. Le Conseil accepte de reverser toutes les subventions qui lui seraient versées par l'État pour l'aménagement des terrains de sports.

M LEBAS, entrepreneur d'autobus Hesdin Béthune se propose de créer un service d'autobus Boulogne St Omer avec arrêt à Lumbres. Le point d'arrêt est fixé par le Conseil sur La Route nationale en face du café DEMARTHE.

Demande de nomination d'un expert et un arpenteur pour dresser le plan des immeubles à partager et le procès verbal d'expertise et d'attribution des lots. C'est M. MERVEILLE Léon, clerc de notaire, qui est nommé et comme arpenteur c'est M TIRON, géomètre à Boulogne sur mer.

Réparations du pont au-dessus du « Coron des alouettes », du pont du Val et de celui du Marais.

1932, 14 juin : Lors de la commission du Marché du 26 mai dernier, il a été émis l'avis qu'il y aurait pour la commune un grand avantage à exploiter en régie le marché hebdomadaire et à ne pas le remettre en adjudication publique. Cette commission a revu les tarifs en vigueur pour la perception des divers droits de place. L'exploitation en régie directe du Marché hebdomadaire et généralement de tout droits pouvant provenir de l'occupation tant de la Place du Marché que des chemins et terrains qui sont propriétés communales. Les prix des droits de place sont : un franc pour tous les étalons, chevaux hongres et juments, poulains, ânes, mulets, bœufs, vaches, génisses, veaux, porcs gras. Trente centimes par porc coureur non renfermé en cage, vingt centimes par porc de lait renfermé en cage, bête à laine seule ou avec agneau, chèvre, bouc. Quinze centimes par lapin, coq, poule, poulet, pigeon, perdrix, perdreau, lièvre, canard, cane. Trente centimes par oie, dindon, dinde, dindonneau. Chaque panier censé occupé un mètre carré contenant des œufs paiera quinze centimes et en plus dix centimes par quart de vingt six œufs. Chaque panier contenant du beurre paiera cinq centimes par demi-kilogramme. Chaque panier manne ou sac censés occupés un mètre carré et contenant des fruits, des graines, ou tous autres produits, paiera vingt cinq centimes. Un franc par mètre ou fraction de mètre de façade sur deux mètres de profondeur pour tout emplacement de terrain occupé par tous marchands pour l'étalage de leurs marchandises soit sous hayons soit autrement. Cinquante centimes par mètre carré ou fraction de mètre carré pour tout excédent de surface occupée en sus des deux mètres de profondeur. Deux francs pour toute voiture attelée ou non attelée et par voiture automobile stationnant sur la Place. Un franc pour toute voiture attelée et non attelée et par voiture automobile stationnant sur tous autres emplacements (réservés ou non) dans un rayon de deux cents mètres de la place du marché. Dix centimes par mètre carré et par jour pour les voitures de saltimbanques, ménageries, carrousels.

Procédure intentée par MM ANNE Joseph, comptable, et DEGREMONT Marcellin , charcutier contre la commune pour les inondations du 5 août 1931. Ces deux maisons, situées sur le Nouveau Boulevard, ont été les plus touchées lors de l'inondation. M DEGREMONT a eu un mur de renversé sur une longueur de 22 mètres. Ses marchandises mises dans le sous-sol ont été détériorées par les eaux et recouvertes de limon et la maison a été gravement dépréciée dans son ensemble. Les murs de clôture de M ANNE ont été renversés, l'eau a envahi les caves et un préjudice considérable a été ainsi occasionné. Dégâts constatés par procès verbaux de WATEL, huissier à Lumbres, en date du 6 août et du 26 novembre 1931. Depuis 1926, depuis la construction du chemin vicinal N°3, dit Nouveau Boulevard, c'est la troisième fois que des inondations se produisent à cet endroit. Un rapport a été écrit par un ingénieur subdivisionnaire et adopté le 28 octobre 1931. Or ce rapport comporte des erreurs manifestes. Étant donné que le chemin a été construit par les soins de la commune, MM DEGREMONT et ANNE estiment que c'est à la commune de payer les dommages et intérêts. Le Conseil rappelle que ces messieurs ont fait construire leurs maisons deux ans après la construction de ce chemin et que par conséquent ils connaissaient les inconvénients. Le Conseil estime donc que la commune doit se défendre

1932, 7 juillet Lettre du Comité de la jeunesse Sportive Lumbroise. La société a bien construit un mur pour les animaux mais celui-ci n'a pas eu le temps de sécher que les animaux ont fait des dégâts coûteux. Il a été posé une clôture extérieure provisoire en fils de fer, sans passage pour le bétail. Mais les propriétaires des animaux, mécontents que leurs bêtes soient privées d'un peu d'herbe, ont cisailé ces fils de fer. De ce fait, la société sportive demande à avoir l'intégrité du terrain moyennant une redevance annuelle équivalente à la valeur du pâturage perdu. Ceci part à l'étude de la Commission du Marais.

Excédent venant des ressources spéciales de la vicinalité : 22 430F47. Prélèvement sur les contingents de prestation de grande Communication en 1931 : 3070F, soit un total de 25500F47. L'état des chemins vicinaux nécessite une dépense de 40491F pour 1933.

Approbaton du compte administratif présenté par le maire. Les recettes sont de : 249544F24. les dépenses : 184 609F70. Soit un excédent de 64 934F54. Ceci constitue le reliquat définitif de l'exercice et qui sera reporté aux chapitres additionnels du budget 1932. Le bordereau de Receveur municipal porte en recettes 249 544F24 et en dépenses 184 609F78 soit un excédent de recettes de 64984F54

Vote du budget additionnel de 1932 : Recettes : 79904F54. Dépenses 79904F54.

Bureau de bienfaisance : excédent de recettes de 9126F89. Budget primitif : 6854F

1932, 16 juillet Arrêté pour le marché aux porcs et veaux gras. M LEGER Louis, secrétaire de mairie, est nommé Régisseur pour la recette des droits de place sur le marché de Lumbres, à compter du premier septembre 1932. MM MAGNIER Edmond, garde champêtre et MAGNIER Marius, employé à la mairie, sont nommés agents receveurs des divers droits de places sur ledit marché.

1932, 19 juillet lecture de l'arrêté préfectoral pour l'autorisation de la création d'un marché aux porcs et aux veaux gras. Le Conseil municipal remercie M Cadet pour son intervention auprès des pouvoirs publics. En remerciements, il lui sera offert un extrait de la délibération. Vote d'un crédit de quatre mille francs. Les bouchers et charcutiers seront convoqués car ils peuvent émettre des avis utiles au sujet de ces questions.

Vote pour la continuation des travaux de curage de rivière et d'assainissement qui n'exigent aucune main d'œuvre spécialisée. Travaux qui seront effectués par les personnes au chômage.

Un crédit de cinq mille francs est voté. Demande de la subvention de l'État à hauteur de 50% mentionné dans la lettre de M le Préfet.

Les ordures ménagères que le service communal fait enlever, chez les particuliers, chaque semaine ne devront plus contenir aucune matière dure : verre, vaisselle cassée, ferraille... Ces matières seront enlevées une fois par trimestre pour être déposées sur des emplacements spécialement aménagés pour éviter tous accidents aux particuliers et aux bestiaux.

1932, 22 juillet : Arrêté concernant la circulation : il y a nécessité de créer des emplacements pour le stationnement des véhicules pendant le marché d'approvisionnement mais la commune ne possède aucun terrain suffisamment étendu susceptible d'être affecté à cet usage. Les Rues Candide COUSIN et des 2coles conviennent au stationnement des véhicules automobiles, les terrains entre la Rue de Montreuil et la Rue du Marché convient au stationnement des véhicules attelés. La circulation des voitures automobiles et des voitures attelées est interdite de 8H à 13H, le jour du marché d'approvisionnement de Lumbres, sur les Rues Candide Cousin et des écoles qui demeurent affectées au stationnement des véhicules automobiles. Les conducteurs de véhicules sont tenus de se stationner sur les emplacements qui leur sont désignés.

1932, 1^{er} août : Des offres avantageuses ont été faites au sujet de la location des droits de place sur les foires et marchés de Lumbres, décide de revenir sur sa décision prise dans sa délibération du 14 juin dernier par laquelle il avait décidé d'exploiter en régie directe le marché hebdomadaire. Les prix sont fixés comme suit : lot unique : vingt cinq mille francs.

M le Président demande de bien vouloir fixer les prix payés aux chômeurs pour leur journée de travail. Le prix reste à dix huit francs par jour pour ceux de plus de vingt ans (plus un franc par enfant) et de réduire à dix francs le prix de journée de ceux de moins de vingt ans. Quinze jours de délai sont donnés à M AVERLANT Paul, 19 ans, et M. AVERLANT Paul, 15 ans pour se procurer du travail, les intéressés devant être avertis par M. le maire. Le Conseil décide de ne pas admettre comme chômeurs M. MOREL Pierre comme travaille à son compte personnel comme tonnelier, et qui a une pension d'invalidé de guerre. M. le Maire expose que les dépenses faites pour l'assistance médicale gratuite ne font qu'augmenter surtout depuis deux ans. Les personnes inscrites dans la troisième partie de la liste d'assistance médicale sont toutes bénéficiaires des assurances sociales, qu'elles peuvent intervenir pour leur quote-part dans les frais médicaux et pharmaceutiques de leur famille, qu'il y a lieu de les rayer de la liste des assistés. Tous ceux de cette liste seront supprimer sauf la famille DUVIVIER-DUVIER et VERRON Marcel, et Madame DUVIVIER et VERRON souffrant en ce moment de maladies graves. Le Conseil décide de mettre à la charge du budget communal les frais de traitement spécial préconisé par le docteur TREZEGUET (injection de sels d'or « Cristallin ») pour MOREAU Marcel.

Vote d'une subvention de cinquante francs pour les familles des victimes de la catastrophe des « sous-Marins Prométhée » à prendre sur les fonds libres.

Une bascule est à installer sur la place du Marché aux porcs et veaux gras. M HUBERT la laisserait pour trois mille cent francs. Elle a une force de 21 500kilos, longueur deux mètres trente sur un mètre dix, deux postes francs.

1932, 12 août Les chômeurs employés aux travaux de la commune sont allés voir M. le Maire à son domicile pour protester contre les deux jours par semaine de chômage qui leur sont imposés. La décision ne changera pas sauf pour les chômeurs avec enfants qui n'auront qu'un jour de chômage par semaine, M.

AVERLAND Paul, 19 ans, restera à la commune jusqu'à son départ pour le règlement et décision de renvoi maintenue pour AVERLAND Paul, 15ans.

M. MAGNIER a pour mission de surveiller les chômeurs. Il doit faire preuve d'une grande fermeté et exiger d'eux un travail suffisant, il existe un refus d'obéissance ou d'insuffisance de travail.

Placement dans un sanatorium de M. CHARLEMAGNE Robert, 25 ANS, atteint de tuberculose pulmonaire.

M BLONDEL aimerait installer « une ligne électrique », en vue d'installer pour une durée de six mois, dans le marais communal, un chantier de travaux en ciment armé, moyennant une redevance de neuf cents francs pour la durée de l'occupation.

1932, 24 août : Mémoire de MM ANNE et DEGREMONT. Ils écrivent au Conseil pour leur faire savoir qu'ils ne relèvent pas le fait que la commune dit que le chemin a été construit en 1923 et que ces messieurs ont fait construire deux ans après. Et que par conséquent, c'est à eux à prendre leur précaution sachant que ce terrain était marécageux. MM ANNE et DEGREMONT disent que c'était à la commune de prendre des précautions par qu'ils savaient que des constructions seront réalisées à cet endroit. Des tuyaux de seulement soixante centimètres de diamètre ont été installés pour l'évacuation des eaux ce qui est manifestement trop petit. Ils souhaitent faire une expertise afin de démontrer la faute de la commune. Ils ne recherchent que la vérité. Ils aimeraient que cette expertise soit réalisée par trois experts indépendants. Le Conseil dit qu'il y a lieu de résister aux prétentions des adversaires et rejeter cette demande. La réponse écrite du Conseil est qu'il n'existe aucun Nouveau Boulevard à Lumbres que ce chemin est appelé le chemin rural N°3. ce chemin ne sert qu'à permettre aux habitants de Samettes d'aller à la gare de façon plus directe. Le nom de Nouveau Boulevard est non officiel. Ce sont les habitants qui ont demandé la construction de ce chemin bien avant la guerre. Le Conseil municipal ne pouvait pas prévoir les constructions comme l'affirment MM ANNE et DEGREMONT. Ce ne sont pas les seuls à avoir été touchés par les inondations. Tous les sinistrés ont été examinés de la même façon. Il n'y a pas eu d'exception pour MM ANNE et DEGREMONT. Le Maire prend seul la responsabilité de cet écrit et pense qu'il s'agit plutôt d'une animosité de l'un de ces deux messieurs contre l'ingénieur des Ponts et chaussées. Selon le maire, ces messieurs ne peuvent s'en prendre qu'à eux même. Il précise qu'en plus la catastrophe du 5 août 1931 ne se renouvellera peut être jamais.

Les travaux prévus pour l'ouverture du marché aux gras (le 7 septembre 1932) sont à prévoir. Les veaux seront attachés à une chaîne fixée à des poteaux en ciment armés d'une forte barre de fer surmonté d'un anneau, que ces poteaux seront placés à deux mètres de la limite de la propriété de M WINTREBERT, que les porcs seront attachés à une chaîne fixée à des poteaux ne dépassant que fort peu la surface du sol et placés à environ deux mètres de la propriété de M BE, M FLAMENT, conseiller municipal accepte de surveiller l'exécution de ce travail et d'amener à pied d'œuvre les matériaux nécessaires. Le Conseil décide d'installer la bascule publique contre le mur de la remise de M BEE, au nord du terrain où se tiendra la marché. M SBRAIRE, conseiller municipal accepte de surveiller ces travaux. La baraque devant protéger cette bascule sera construite en bois et couverte de tôle ondulée, une double porte sera ménagée à chaque extrémité pour l'entrée et la sortie des animaux, et qu'un panneau de un mètre vingt se relèvera en auvent sur le devant de l'abri, au moment de la pesée des animaux. M MERVEILLE, adjoint au maire est chargé de passer avec M BEE tous les accords relatifs au mur contre lequel sera appuyé l'abri de la bascule.

M le Président rend compte à l'assemblée de la situation qui lui créent certains chômeurs qui soit par défaut de production de certificats patronaux soit par des prétentions inadmissibles, ne peuvent être considérés comme chômeurs au sens véritable du mot. Le Conseil décide de mettre un frein à ces irrégularités. Aucun chômeur nouveau ne sera reçu dans le Marais jusque fin septembre

La perception des droits de place sur le marché aux porcs et veaux gras qui aura lieu le mercredi s'effectuera au moyen de tickets d'un franc, prix fixé par la délibération du Conseil municipal du 14 juin 1932.

Demande de GILLIOCQ pour être remboursé de sa concession car sa femme sera inhumé dans une concession que sa mère a achetée. M GILLIOCQ devant quitter la commune n'aura plus l'utilité de cette concession. Le Conseil accepte. Il devra lui rembourser la somme de deux cent quatre vingt six francs six centimes soit les 2/3 du total s'élevant à quatre cent trente francs. Le remboursement du 1/3 restants sera à demander au bureau de bienfaisance.

1932, 11 octobre : Réception définitive de la bascule pour le marché aux gras. Elle vient de St Omer, de MM HUBERT et VASSEUR frères.

Ouverture d'un crédit de cinq cent francs pour les divers fournisseurs d'imprimés administratifs.

Crédit de cinq cent francs pour le service des primes à la Natalité, le crédit de mille cinq cent francs prévu au Budget n'étant pas suffisant.

Sur l'avis de M MERVEILLE, le Conseil décide de restreindre l'éclairage des rues et de couper l'allumage aux deux minuteriers pendant la durée de l'éclairage lunaire et sans tenir compte de l'état plus ou moins nuageux du ciel.

Le Conseil charge la commission des chemins de se rendre sur le chemin partant de la route Nationale à Liauwette et passant par le Val de Lumbres pour se rendre compte des dégâts causés par M CAROULLE, cultivateur à Lumbres, sur les talus et aux accotements.

Approbation du Conseil pour abandonner à la société des immeubles de la Région du Nord et du Pas de Calais, le mur récemment construit, Rue de Montreuil, au tournant près de l'église, à charge par ladite société de ne rien réclamer à la commune pour prix de terrain qui a été pris sur sa propriété pour l'amélioration de la courbe de la route et d'effectuer audit mur toutes les réparations et travaux d'embellissement et d'entretien.

Demande faite par M AVERLAND Paul ouvrier papetier à Lumbres d'un jardin au marais de Samettes. Il aura le terrain de M LUGUET Désiré qui vit seul et qui jouit d'une parcelle de terrain que lui cède « la Desvroise ». Le loyer de ces jardins passe à quinze francs par an au lieu de la gratuité.

« La Desvroise » possède en ce moment des silex provenant de son chantier d'extraction qu'elle accepte de vendre au prix minime de treize francs le mètre cube. Le Conseil accepte l'offre de la « Desvroise ».

Fin des travaux de curage signalé par M MONSIGNY chargé de surveiller les travaux mais qui souhaite que la commission compétente vérifie sur place.

Le Conseil décide de réserver aux chômeurs actuellement inscrits sur la liste communale de ramasser des cailloux indispensables à la réflexion des chemins. Il fixe le prix à douze francs du mètre cube de ces cailloux, à la condition qu'il soient amenés à rue et prêts à être chargés.

Il devient urgent de délimiter la propriété communale utilisée comme marché aux animaux gras et la propriété « la blanche boule » appartenant à M WINTREBERT, d'Esquerdes.

1932, 3 novembre MM DANDEL et COUSIN sont nommés délégués pour la révision de la liste électorale.

Il devient urgent de fermer par une grille en fer la cour de l'école des garçons. Le Conseil va faire appel à M VANDEBERGUES, architecte à St Omer, auteur des nouveaux plans des bâtiments scolaires.

Nomination de JOLY Julien, conseiller municipal pour être délégué au bureau de bienfaisance pour remplacer M DUSSART décédé.

La fête anniversaire de l'Armistice sera célébrée comme les autres années.

Le prix d'une journée de travail pour les chômeurs employés à la commune : quinze francs pour les hommes âgés de dix huit ans et douze francs pour ceux âgés de moins dix huit ans.

Le Conseil décide de réparer le chemin de Mombreux à l'aide de silex de carrière à se procurer au propriétaire dont les prix sont reconnus les plus avantageux. Remise en état de tous les chemins de culture ou « vide changes » dont l'état laisse beaucoup à désirer.

MM HOCHART et LEFEBVRE font savoir que des réclamations ont été faites par les parents de garçons à l'école car les baraques provisoires sont froides et il y aurait à y remédier par la pose dans ces classes de plafonds en toile tapissée de papier, afin d'y atténuer le froid provenant directement de la couverture formée de plaques de fibrociment. Les travaux sont acceptés à condition que cela ne coûte pas plus de quatre francs le mètre carré.

L'emplacement du marché au gras se trouve dans un état de malpropreté à cause des intempéries de la saison. Cela ne peut pas continuer sans avoir de conséquences désagréables pour la bonne continuation du marché aux bestiaux gras. Il est de toute nécessité d'améliorer cette partie du marché par un pavage approprié à la nature du bétail qui s'y trouve exposé en vente. Ce sera un pavage d'un béton de gravier et ciment sur une épaisseur de quatre centimètres. M SBRAIRE évalue ce travail à vingt francs le mètre carré, non compris le terrassement et consent à se charger de son exécution aux conditions indiquées.

Placement de tuyaux en ciment, Route Nationale, sous l'entrée du sentier latéral au chemin de fer d'Anvin à Calais, près de la maison HERICOURT Marcel, afin de permettre l'écoulement des eaux pluviales de la route.

1932, 17 novembre Budget de l'année 1933 est à revoir selon le Sous Préfet. « Les droits de place dans les halles, marchés et abattoirs » sont portés à 25000F mais doivent être fixés à 37500F qui est le chiffre réel de la location du 26 août 1932 soit une augmentation de 12 500F. Les « Fonds commun de contributions indirectes provenant de la suppression des droits d'action » sont portés à 10000F mais cela être de 23000F soit une augmentation de 13000F, et le produit du Marais et pâturage peut être augmenté de 100F. Soit un total d'augmentation de 25600F « les centimes pour le service d'assistance » porté pour 18400F peut être écrit à 18000F. Soit une réduction de 400F. « Part de la commune sur le produit de l'Impôt sur le chiffre d'affaires » porté pour 18000 peut être ramené à 12000F soit une réduction de 6000F. soit un total de réduction de 6400F. Ce qui amène les recettes totales à 19200F. Avec cette somme le chemin N°3 va être réparé à l'aide de Tarmacadams et de goudron.

M PIQUEMAL Paul Jean, demeurant à Montreuil sous Bois, est de nouveau nommé concessionnaire des Droits de Place sur Le Marché de Lumbres moyennant le fermage annuel de trente sept mille cinq cents francs au lieu de onze mille sept cents francs précédemment, payable en douzième de 3125F chaque mois et d'avance. Le conseil décide que le titre de 400F de rente française de 4% en 1929 N° 86 149 déposé par M PIQUEMAL est suffisant et qu'il n' y a as lieu d'exiger un supplément de cautionnement.

Les congés mobiles des écoles publiques : le lundi 2 janvier, le mardi 3 janvier, le mardi 6 juin, mercredi 7 juin, le lundi 26 juin, le mardi 27 juin.

Le Conseil décide d'avancer d'une demi heure le marché aux veaux gras du mercredi. Le Marché sera donc ouvert à partir de 9H30 au lieu de 10H à compter du 30 novembre.

1932, 22 décembre lettre du notaire HAVET de Lumbres pour la vente de la propriété FLAMENT. Le prix demandé est de 35000F. M. le maire a répondu en disant qu'il aurait aimé acquérir cette demeure parce qu'elle est à proximité du Marché. Mais le prix demandé est trop important. M. MERVEILLE, conseiller municipal fait observer que la propriété de M FLAMENT est tenu en usufruit par Mme veuve CAROULLE de 88 ans. Elle en loue une partie avec un bail de neuf ans. Il faut donc tenir compte des droits de cette dame. M le Maire fait savoir que « la Blanche Boule » de M WINTREBERT, brasseur à Esquerdes, lui a été offerte pour le prix de 100000F (cent mille francs) et que le petit café AVERLANT, propriété du même et attenant à la propriété de M. FLAMENT, lui a été offert pour 50 000F. le conseil est près a offrir trente mille francs pour l'acquisition de la dite propriété de la FLAMENT- LEFBVRE, place du marché.

Vote d'un crédit de trois mille francs destiné à couvrir la part de la commune de Lumbres dans les frais faits ou à faire pour arriver au partage du Marais indivis avec la commune de Setques .

Selon la demande de M COUSIN, conseiller municipal, la somme pour la directrice d'école pour l'organisation des fêtes de Noël et portée à 300F. La part du bureau de bienfaisance restant fixé à deux cents francs.

Vote d'un crédit de quatre cent francs à prendre sur les fonds libres de la commune pour l'organisation des fêtes publiques. Le crédit prévu est épuisé.

1933, 10 janvier : le Conseil reconnaît l'exactitude de la liste des personnes inscrites au chômage. Il propose de les occuper dans la mesure du possible à différents travaux communaux comme le balayage des marchés le mercredi et vendredi, des chemins de la commune. Il décide de mettre à l'étude l'élargissement du chemin de Mombreux où la commission se transportera avec M MONSIGNY, ingénieur, voyer communal, afin de constater sur place les possibilités de travaux à entreprendre en vue de cet élargissement. Le Conseil décide de leur laisser trois jours consécutifs de repos pour leur permettre de chercher du travail ou à s'occuper à quelques travaux rémunérés. Ils travailleraient le mercredi, jeudi, vendredi et samedi. Vote d'un crédit de cinq milles francs pour la création d'un nouveau chantier communal qui comprendra tous travaux et fournitures pour l'entretien et la remise en état par les chômeurs de la commune, des chemins ruraux de Lumbres.

Demande faite à M. le Maire pour qu'il fasse un arrêté pour interdire le stationnement de tous véhicules de toute nature de 8H à 11H pendant le marché aux gras dans les rues de Montreuil, depuis l'abreuvoir du Bléquin jusqu'à l'église, et dans la ruelle du Marché. Les véhicules seront dirigés sur la grande Place où des chaînes seront installées sur le bord du trottoir, entre le café Oger et la maison SAUVAGE, aux endroits où il n'existe pas de portes cochères. Les voitures hippomobiles seront attachées à ces chaînes, quant aux véhicules automobiles ils pourront se stationner sur le reste de la Grand place soit le long du Bléquin, depuis le pont Macaux jusqu'à l'abreuvoir.

Augmentation du dixième du receveur municipal en raison de l'augmentation de son travail.

Des marchands achètent aux cultivateurs leurs animaux avant l'ouverture du marché, que ces faits lui ont été signalés par la Maison Jean CABY et compagnie de St ANDRE-les-Lille dans sa lettre du 13 décembre 1932. Il y aurait donc lieu de laisser au garde champêtre le soin de faire la police du marché et de lui substituer un marqueur pour le marché du mercredi. Il est dit que le marquage des bêtes pourra se faire par un chômeur.

Demande d'un arrêté pour autoriser la circulation, pendant le marché du vendredi, dans la Rue des Ecoles et l'interdisant dans la Rue du Marais depuis la Place jusqu'à la rue des écoles, ce dernier emplacement devant être affecté au stationnement des automobiles.

Mise à l'étude de l'amélioration de la Rue Macaux en face de l'Hôtel DEWILDE et de la banque. Le peu de largeur de ce chemin à l'endroit sus indiqué étant un danger constant tant pour les véhicules qui empruntent ce chemin que pour les immeubles en bordure.

M le Maire expose qu'il faudrait prendre un avocat pour l'affaire contre ANNE et DEGREMONT. Un vote secret est réalisé et maître LEGRAND de St Omer obtient la majorité des voix (les autres avocats proposés sont : M^o NEUVILLE, LEBLANC, MARTEL). Le Conseil vote un crédit de trois mille francs pour frais de procès.

Réclamation de M PETIT, cafetier à Lumbres : la taxe municipale qu'il payer sur le cinéma parlant installé dans sa salle des fêtes est plus élevé que les bénéfices qu'il en tire. Les clients du cinéma ne vont pas automatiquement dans son café mais dans ceux de ses voisins. Il demande donc que le Conseil accepte de supprimer la taxe et de lui demander un forfait par entrées comme cela avait été accordé à M NURIT son prédécesseur. Sinon il se verra obliger de résilier son contrat avec le cinéma parlant étant donné qu'il a environ 800F de frais avant de toucher quelque chose pour lui. Seule la commission de bienfaisance peut statuer sur cette question.

Mise à l'étude de l'élargissement du chemin de Mombreux devenu insuffisant en raison de la circulation de plus en plus intense qui existe entre Lumbres et les communes voisines.

1933, 15 février .MM MERVEILLE et TISON ont été désignés pour le partage des Marais indivis entre Lumbres et Setques. Trente cinq hectares quarante quatre ares quarante centiares en nature de partage, sus terroir de Lumbres, lieu dit « le Marais » repris Section C N° 86 ; cinq hectares trente et un ares quatre vingt centiares de près sus terroir de Setques, lieu dit « les près de Setques » repris au cadastre section C à prendre dans 14 hect 75^{ares}N°178P, 178p, 178p, 219, 221, 220, 168 et 179p et au couchant de cette propriété. Terrain que M CANONNE Charles, Henri, industriel demeurant à Lumbres, s'oblige, à titre de remembrement de propriété dans le termes de la loi du 27 novembre 1918, à céder aux communes de Lumbres et de Setques à titre d'échange, sous la condition que lesdites communes de Lumbres et Setques lui cèdent en contre-échange, tous les droits à la servitude de pacage sur le surplus de la propriété ainsi qu'il est dans la promesse de cession par M CANONNE et dans le projet de partage dressé par M MERVEILLE, expert. Une valeur estimative de Deux cent trente mille francs.

Sur la proposition de M LEFEBVRE , conseiller municipal, le conseil décide de surseoir à toute mesure quelconques visant à délimiter la propriété de la Commune et celles de M WINTREBERT, en ce qui concerne « la Blanche Boule » à la commune. Il y a lieu de ne pas l'indisposer par des propos ou des procédés désobligeants, tels que bruits d'expropriation ou délimitation inopportune, qu'il y aurait lieu , au contraire , de confier à M Le Maire la mission de se rencontrer avec M WINTREBERT et de lui proposer l'achat de « Blanche Boule » moyennant un prix et des conditions à fixer le Conseil propose de donner à M WINTREBERT pour sa propriété la somme de quatre vingt mille francs ainsi que le triangle de terrain au nord du café AVERLANT et provenant d'une autre acquisition.

Le Conseil décide de vendre, par soumission amiable, les pailles et fumier provenant du marché du mercredi. Des avis seront placardés pour inviter les amateurs à fixer leurs prix et conditions.

Vote d'un crédit de trois mille francs destiné à régler diverses notes de travaux et fournitures effectués pour l'installation du Marché aux porcs et veaux gras pendant l'année 1932.

M LEFEBVRE conseiller municipal, expose que la Rue Macaux, en face de la Banque Adam et de l'hôtel DEWILDE constitue un danger permanent pour ceux qui l'utilisent, en raison de la courbe très prononcée, de la forte déclivité et du peu de largeur qu'en rendent l'usage difficile en cet endroit, qu'il y aurait lieu de demander à la Compagnie du Nord la mise à l'étude d'un plan d'élargissement de la route à cet endroit, par le moyen d'une emprise dur le terrain de la compagnie.

Vote d'un crédit de sept cent francs à titre de subvention pour le concours de veaux gras qui doit se tenir en 1933, ladite somme sera à prélever sur les fonds libres et à porter au budget additionnel de 1933.

Vote d'un crédit de trois cent francs destinés à régler divers frais pour l'inhumation des indigents.

Approbation du compte de gestion du receveur du bureau de bienfaisance pour 1932
Du 1^{er} janvier au 30 septembre 1932 : 84 017F25

Vote d'un crédit de cent francs destiné à payer diverses notes relatives à l'achat de registres et imprimés à l'usage des écoles publiques en 1932, et à inscrire au budget additionnel de 1933.

Vote d'un crédit de six cent soixante six francs cinquante six centimes destinés à régler la note d'éclairage de la société « Béthunoise » pour le quatrième trimestre de 1932.

Résiliation de la Police d'assurance « la mutualité » générale. Deux polices d'assurances ont été souscrites dans les mêmes conditions.

1933, 6 avril : marché de gré à gré passé entre la commune de Lumbres et la société Rol, Lister et compagnie, dont le siège social est à Paris, 36 Rue de Chateaudun, pour la fourniture de deux cents dix tonnes de Tarmacadams de Laitier de Hauts Fourneau, ledit matériau destiné à l'empierrement du chemin rural N°3 et un crédit de dix neuf mille deux cent francs ayant été inscrit au budget primitif 1933 sous l'article 120 pour l'exécution de ce travail.

Lettre de M BARAT, professeur d'agriculture à St Omer, ayant pour objet l'installation à Lumbres de l'école Ménagère ambulante du pas de Calais. Cette école s'installerait à Lumbres du 25 avril au 31 juillet 1933. La Commune prend à sa charge le loyer de mille deux cents francs stipulé dans la lettre de M BARAT du 31 mars 1933, plus les frais de chauffage et d'éclairage des locaux indispensables au fonctionnement de l'école et sous déduction de trois cent francs montant d'une subvention allouée à la commune par la Société d'Agriculture de l'arrondissement de St Omer. Le Conseil vote un crédit de mille cinq cents francs destiné à couvrir les frais de location, de chauffage et d'éclairage de l'immeuble loué, pendant la durée du fonctionnement de l'école.

M le Maire donne connaissance des clauses et conditions d'un contrat de police d'assurance à souscrire entre la commune et la compagnie d'assurance « l'Europe » ayant son siège à Paris. Police d'assurance pour couvrir la responsabilité civile de la commune à raison des accidents corporels et matériels causés à des tierces personnes. Cette assurance devant avoir une durée de dix années à compter du 1^{er} septembre 1933, comportera une prime annuelle de cent cinquante huit francs quatre vingt dix centimes.

Vote d'un crédit de six cent francs au profit du comité des fêtes, en vue de l'organisation d'une fête de printemps le dimanche 7 mai 1933.

Le Conseil approuve un Etat des cotes irrécouvrables pour l'année 1932 et s'élèvent à quatre vingt un francs vingt quatre centimes. Il n'admet pas comme irrécouvrable une note de vingt six francs onze centimes au nom de Melle GONEL Céline de Lumbres, laquelle est tout à fait solvable, propriétaire d'immeubles de valeur tant à Lumbres qu'à Fournies et susceptible d'être utilement poursuivie.

Approbation d'un projet d'avenant à souscrire à la Compagnie d'Assurances « l'Abeille » pour garantir de la responsabilité civile de la commune en ce qui concerne les accidents pouvant survenir au garde champêtre et au cantonnier communal pendant l'exercice de leurs fonctions.

Le conseil est appelé à donner son avis au sujet de la solvabilité de REGNIER Clodonnier frappé d'aliénation mentale et de sa famille. Il habite à St Omer et réside à Lumbres provisoirement. Il ne connaît rien des ressources dudit aliéné, précédemment employé au chemin de fer du Nord, actuellement interné à l'asile de Lommelet. Le père dudit Régnier est domicilié à Aquines et serait

plutôt nécessaires. Les époux HERICOURT MAGNIER, parent de Mme REGNIER, sont domiciliés à Acquin, vieux et presque impotents et bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, ils également peut susceptibles de verser quoi que ce soit pour frais de séjour et d'entretien à l'asile.

Le Conseil est d'avis d'avancer le marché du vendredi de quinze minutes et de le faire sonner à 10H au lieu de 10H 15 comme précédemment et de permettre aux personnes venant de la direction de Nielles les Bléquin de reprendre le train de 11H40 allant dans la direction de Boulogne sur mer.

Le Conseil vote d'un crédit de trois cent francs à M HALEIM VERBREQUE Ernest, à titre de recours de maladie, sa fille Agnès âgée de neuf ans venant de subir une grave opération.

M HOCHART, conseiller municipal, demande l'avis du Conseil au sujet d'un bail à la « truite lumbroise »

Le Conseil estime que la petite place du marché aux animaux gras est insuffisante. Il décide de tenir le marché aux veaux sur la grande place et charge M FLAMENT, conseiller municipal, de l'installation nouvelle à exécuter pour la tenue dudit marché.

1933, 8 mai Lettre de M LEGRAND, avocat à St Omer :il annonce que la préfecture a ordonné une expertise dans l'affaire ANNE et DEGEMOND (pour l'inondation du 5 Août 1932). Le Conseil a huit jours pour désigner un expert. Il choisit M BERTELOOT Henri, ingénieur des travaux publics de L'Etat, comme expert, de Desvres.

1933, 7 juin : Melle PILLIER Marcelle, frappée d'aliénation mentale. M TREZEGUET la considère comme dangereuse pour la sécurité. Elle a été internée à la clinique d'Esquermes puis internée à l'asile de St Venant qu'elle a quitté il y a quelques mois. M PILLIER Marcellin, son père, demande son internement à l'asile d'aliénées de St Venant, aux frais du département et de la Commune offrant une somme de deux francs par jour pour sa part dans les frais de séjour, d'entretien et de traitement.

L'Inspecteur Primaire donne connaissance par une lettre au relativement au maintien du poste de Directrice à l'école publique. L'école publique des filles de Lumbres compte 140 élèves réparties en quatre classes. Maintien de Mme HAUDAS.

Le Conseil de faire établir par M DEMARTHE, maréchal à Lumbres, un couloir spécial à l'entrée de la bascule publique.

Propagation de la fièvre aphteuse. Le Conseil décide que la pêche et la circulation dans la Marais sont interdites.

Le Conseil décide de dégrever M° PETIT MARTEL, de la somme de cinquante francs, montant annuel de location de la voie publique pour une deuxième pompe à essence qui n'existe plus.

Vote d'un crédit de quatre vingt dix francs destinés à régler les abonnements au journal des Assurances sociales des années 1931, 1932 et 1932- 1933

1933, 25 juillet Maintien de la taxe vicinal pour 1934.

Vote d'un crédit de deux mille cinq cents francs destinés à régler diverses factures concernant des travaux d'aménagement au marché aux animaux gras.

Vote d'un crédit de trois cent francs pour secours de maladie pour Mme Veuve CAROUX-CONSTANT. et deux cents francs pour M° FASQUELLE Paul, ouvrier zingueur à Lumbres.

Lettre de M LEFEBVRE Alcide, rue d'Elnes à Lumbres du 17 juillet 1933, concernant l'électrification de sa maison. Le conseil accepte l'offre des cent soixante quinze francs faite par M° LEFEBVRE à titre de participation dans les travaux .

Projets de lotissements de MM FOUACHE et FASQUELLE Henri.

Excédent provenant des ressources spéciales de la vicinalité 34 853F71. prélèvement sur les contingents de prestation de grande Communication 1932. Total : 34 853F71.

Approbation du compte administratif pour l'année 1932. Recettes : 266 877F21. Dépenses : 184 341F. Soit un excédent de recettes de 82 536F21.

Budget primitif : dépenses : 201 963F. Les ressources normales sont de 150 883F. soit une insuffisance de 51 080F.

Bureau de bienfaisance : Excédent de recettes de : 11 862F83. Budget additionnel : 12212F93. Budget primitif: 7704F

1933, 27 Août: Election des délégués.